

RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DE MOSELLE SUD

FORMULAIRE DE CANDIDATURE Décembre 2020



Porteur de projet



Partenaires



Communauté de communes du Saulnois



Parc naturel régional de Lorraine

Avec le soutien de



Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud



Communauté de communes du Pays de Phalsbourg

Conception et coordination

Emmanuel Furteau

Chef de projet réserve de biosphère au PETR Pays de Sarrebourg

Contributions rédactionnelles

Benjamin Bachman

Vice-président du Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg

Marie-Paule Bazin

Commission Cadre de Vie Association ; Maire de Bébing

Jean-Michel Clerget

Commission Cadre de Vie au Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg

Véronique Corsyn

Directrice du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

Catherine Gosse

Directrice du PETR Pays de Sarrebourg

Marie-Christine Karas

Responsable Pôle aménagement du Pays de Sarrebourg

Josiane Oswalsch

Commission Cadre de vie Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg

Damien Schulher

Patrimoine Vivant de Sarreguemines ; Conseil Culturel de Moselle

Pierre Singer

Président du Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg

Philippe Sornette

Commission éducation, Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg

Camille Zieger


Président du PETR Pays de Sarrebourg

Crédits photos

Marc Albrecht (MA)

Fanny Lenne (FL)

Dominique Lorentz (DL)



Surgit alors le chuchotant royaume, ombre et cristal,
et l'étang soulève les feuilles rondes des algues,
à peine balancées dans l'imperceptible courant sous elles
qui soupire et s'enfuit.
C'est comme si de l'eau naissaient les paysages
retrouvés de mon enfance.

Gaston-Paul Effa, Couleurs des temps.

Notre démarche de candidature au réseau mondial Man and Biosphère s'inscrit dans la vision de notre politique d'actions en faveur du développement du territoire de Moselle Sud.

Il s'agit de mener un véritable projet de territoire qui ne s'arrête pas aux limites administratives de nos collectivités, il englobe un vaste espace de cohésion environnementale et naturelle.

La présence humaine est en osmose avec son environnement : l'empreinte humaine ne l'a pas marqué, mais d'une certaine façon l'a façonné.

Plus de 93% de notre territoire est naturel et agricole.

Les pratiques agricoles s'insèrent harmonieusement dans l'espace naturel, l'armature territoriale de l'habitat, de l'économie et des infrastructures s'y développe dans le même respect, pour le plus grand bénéfice du cadre de vie de nos habitants.

La grande richesse en biodiversité et la variété des paysages constituent un lien majeur et privilégié avec ses habitants.

Par notre candidature au titre des Réserves MAB, c'est ce lien que nous voulons préserver et améliorer.

Démarrée en 2016, cette démarche a réuni au fil du temps de nombreux acteurs du territoire, élus et habitants, pour aboutir à ce dossier de candidature.

La reconnaissance de notre territoire Moselle Sud en tant que réserve de biosphère serait un signal fort pour nos habitants et les générations futures et l'avènement d'une citoyenneté environnementale qu'ils doivent et devront assumer.

C'est là le sens de l'engagement des élus de nos collectivités et du Parc Naturel Régional de Lorraine, rassemblés autour du PETR du Pays de Sarrebourg pour voir naître et faire vivre la Réserve de Biosphère de Moselle Sud.

Camille ZIEGER

Président du PETR du Pays de Sarrebourg

La Moselle Sud est depuis toujours un pays d'abondance qui a attiré et fixé l'homme.

Les majestueuses villas gallo-romaines ont précédé les Celtes et les moines du haut moyen âge ont commencé à façonner les paysages en créant les premiers étangs.

Les vestiges de deux mille ans d'histoire témoignent de la générosité de la nature à l'égard de l'homme.

Le temps est venu d'en prendre le plus grand soin.

Nos cinquante mille hectares de forêt et nos centaines d'étangs et de mares, dont les précieuses mares salées et leur rarissime salicorne sont menacées et ont déjà perdu l'essentiel de leur biodiversité.

Le grand tétras, pourtant relique de l'aire glaciaire est devenu le fantôme de nos forêts. Le lynx y tente un timide et périlleux retour alors que le bison a disparu de nos sous bois au huitième siècle et l'ours brun au seizième.

La liste des animaux disparus ou menacés s'allonge, celle des timides retours enflamme nos espoirs : la cigogne noire et les grues cendrées nichent à nouveau , le pygargue ou encore le balbuzard pêcheur sont moins timides.

Lorsque certains me confient leur scepticisme quant à la démarche Man And Biosphère, je leur demande s'ils ont déjà assisté à l'émotion d'un lever du soleil dans le massif du Donon dans les brumes automnales au son du raire en période de brame avec le pays de Sarrebourg à leur pied ? Ont-il déjà observé le passage sonore et majestueux de quelques dizaines de grues au dessus de l'étang de Lindre ?

Pris le temps de scruter la biodiversité de la litière forestière, admirer une salamandre ou un crapaud accoucheur, observé un gobe-mouche à collier, une huppe fasciée ou encore un héron pourpré ?

Depuis 40 ans au Parc Animalier de Sainte-croix nous cherchons à reconnecter l'homme et la nature. Devenue hors-sol, notre espèce doit à nouveau prendre le pouls de la terre, prendre conscience de sa souffrance et plus encore de tout ce qu'elle nous offre afin de mettre fin à l'érosion de la biodiversité.

Nous sommes face au plus grand défi de l'humanité : vivre en harmonie avec notre planète.

Ensemble avec Man And Biosphere nous parviendrons à en prendre le chemin.

Pierre Singer

Président du Conseil de développement durable
du PETR Pays de Sarrebourg

SOMMAIRE

INTRODUCTION	10
1. NOM PROPOSÉ POUR LA RÉSERVE DE BIOSPHERE	13
2. NOM DU PAYS	13
3. LES TROIS FONCTIONS DES RÉSERVES DE BIOSPHERE	13
3.1. Conservation - contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique	13
3.2. Développement - encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique	18
3.3. Appui logistique	18
4. CRITÈRES DE DÉSIGNATION EN TANT QUE RÉSERVE DE BIOSPHERE	19
4.1. Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série de formes d'interventions humaines	19
4.2. Être importante pour la conservation de la diversité biologique	20
4.3. Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional	21
4.4. Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère.	22
4.5. Grâce à un zonage approprié	23
4.6. Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié d'acteurs à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère	25
4.7. Mécanisme de mise en œuvre	26
5. APPROBATIONS	29
6. SITUATION (COORDONNÉES ET CARTES)	31
6.1. Coordonnées géographiques standards	31
6.2. Carte sur fond topographique	31
7. SUPERFICIE	31
7.1. Superficie des aires centrales	31
7.2. Superficie des zones tampons	31
7.3. Superficie des aires de transition	31
7.4. Justification du découpage par rapport aux fonctions respectives de la réserve de biosphère.	31
8. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE	36
9. UTILISATION DES TERRES	38
9.1. Historique.	38
9.2. Quels sont les utilisateurs principaux de la réserve de biosphère ?	41
9.3. Quelles sont les règles (y compris les règles coutumières ou traditionnelles) d'usages des terres et d'accès pour chaque zone de la réserve de biosphère.	42
10. POPULATION HUMAINE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE PROPOSÉE	44
10.4. Brève description des communautés vivant à l'intérieur ou à proximité de la réserve de biosphère proposée	44
10.6. Intérêt culturel	46
10.7. Préciser le nombre de langues parlées et écrites au sein de la réserve de biosphère.	49

11. CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES	51
11.1. Description générale du site et de la topographie de la région.	51
11.2. Variation en altitude	51
11.3. Climat	51
11.4. Géologie, géomorphologie, sols.	53
11.5. Zone bioclimatique	53
11.6. Caractéristiques biologiques	55
12. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	55
13. PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR LA CRÉATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE	57
13.1. Décrivez les principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée	57
13.2. Décrivez les objectifs de développement durable	57
13.3. Indiquez quels sont les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère	57
13.4. Quelle procédure consultative a été utilisée pour la désignation de la réserve de biosphère ?	60
13.5. Comment l'implication des acteurs dans la mise en œuvre et la gestion de la réserve de biosphère est-elle encouragée ?	60
13.6. Quelles sont les principales ressources attendues (financières, matérielles, et humaines) pour mettre en œuvre les objectifs de la réserve de biosphère ?	61
14. FONCTION DE CONSERVATION	61
14.1. A l'échelle des paysages et des écosystèmes (y compris les sols, l'eau et le climat) :	61
14.2. A l'échelle de la diversité des espèces	65
14.3. A l'échelle de la diversité génétique	68
15. FONCTION DE DÉVELOPPEMENT	69
15.1. Potentiel s'agissant de promouvoir un développement économique et humain durable des points de vues socioculturel et écologique.	69
15.2. Si le tourisme est très développé	69
15.3. Agriculture	73
15.4. Autres types d'activités contribuant positivement ou négativement au développement durable local	75
15.5. Valeurs culturelles et spirituelles ; pratiques coutumières.	75
16. FONCTION D'APPUI LOGISTIQUE	77
16.1. Recherche et surveillance.	77
16.2. Éducation au développement durable et sensibilisation du public.	78
16.3. Contribution au Réseau mondial des Réserves de Biosphère.	79
16.4. Canaux de communication interne et externe et médias utilisés dans la réserve de biosphère.	80
17. GOUVERNANCE, GESTION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE	81
17.1. Structure de gestion et de coordination	81
17.2. Conflits au sein de la réserve de biosphère	83
17.3. Représentation, participation et consultation de la population.	84
17.4. Le plan ou la politique de gestion/coopération.	85
17.5. Gouvernance	89
17.6. Conclusions	91
18. AUTRES CLASSEMENTS DU SITE	91
19. PIÈCES JUSTIFICATIVES	92
20. ADRESSES	92

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Carte 1	Situation géographique de la réserve de biosphère proposée	12
Carte 2	Les grandes unités paysagères du territoire	16
Figure 1	Tour d'horizon du territoire	17
Tableau 1	Liste des aires centrales du territoire proposé	24
Tableau 2	Coordonnées de la réserve de biosphère	31
Tableau 3	Superficies de la réserve de biosphère	31
Carte 3	Proposition de zonage de la réserve de biosphère	32
Figure 2	Passé et présent du territoire	38
Figure 3	Vue de la carrière de Héming en vallée agricole de la Sarre	40
Tableau 4	Nombre d'habitants dans chaque type de zonage	44
Tableau 5	Distance à vol d'oiseau des villes avoisinantes	44
Carte 4	Nombre d'habitants par communes du territoire	45
Figure 4	Richesse culturelle et historique du territoire	47
Carte 5	Dialectes parlés sur le territoire	50
Carte 6	Climats présents sur le territoire	52
Tableau 6	Températures typiques pour chaque type de climat	52
Tableau 7	Stations météorologiques du territoire	52
Figure 5	Coupe géologique du bassin parisien et situation du territoire	54
Carte 7	Occupation des sols sur le territoire	56
Tableau 8	Principaux objectifs du plan de gestion de la réserve de biosphère	59
Tableau 9	Les grands types d'écosystèmes du territoire	62
Carte 8	Localisation des grands types d'écosystèmes du territoire	63
Carte 9	Espaces règlementés de la réserve de biosphère	64
Figure 6	Gros plan sur la Salicorne de Vic	68
Tableau 10	Principaux sites touristiques et leur affluence	70
Figure 7	Tour d'horizon des sites touristiques majeurs du territoire	72
Figure 8	Pratiques extensives d'élevage sur le territoire	74
Figure 9	Actions de recherche, de suivi et d'éducation à l'environnement	76
Figure 10	Illustration de la communication sur internet	81
Tableau 11	Composition des participants aux ateliers de concertation en 2020	85
Tableau 12	Budget alloué au projet de candidature 2019-2021	89
Figure 11	Schéma de gouvernance de la réserve de biosphère	91

LISTE DES ANNEXES

Annexe I	Annuaire des réserves de biosphère du MABnet	95
Annexe II	Documents promotionnels et de communication	101
Annexe III	Liste des espèces	107
Annexe IV	Revue de presse	140
Annexe V	Approbatons, lettres de soutiens	174
Annexe VI	Bibliographie	211
Annexe VII	Cartes	214
Annexe VIII	Plans d'occupation du sol et de gestion / coopération	222
Annexe IX	Comptes-rendus de la concertation	263
Annexe X	La recherche sur le territoire proposé	302
Annexe XI	Documents juridiques	305

ACRONYMES

APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
CCPP	Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg
CCS	Communauté de Communes du Saulnois
CCSMS	Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud
CENL	Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine
CODEV	Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
EEDD	Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
MAB	Man & Biosphere
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ODD	Objectif de Développement Durable
ONF	Office National des Forêts
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial
PETR	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNRL	Parc Naturel Régional de Lorraine
RBDD	Réserve Biologique Domaniale Dirigée
SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
VNF	Voies Navigables de France
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale Natura 2000
ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000



INTRODUCTION

Les Réserves de biosphère sont des zones comprenant un écosystème ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnus au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur L'homme et la Biosphère (MAB-Man and the Biosphere). Leur but est de promouvoir une relation équilibrée entre les êtres humains et la biosphère et d'en offrir la démonstration. Elles sont désignées par le Conseil international de coordination du programme MAB, à la demande des Etats concernés. Chacune continue de relever de la seule autorité de l'Etat sur le territoire duquel elle est située. Les Réserves de biosphère forment ensemble un réseau mondial, auquel les Etats participent à titre volontaire.

Le Réseau mondial est régi par le Cadre statutaire adopté en 1995 par la Conférence générale de l'UNESCO, lequel précise la définition, les objectifs, les critères et la procédure de désignation des Réserves de biosphère. Le Plan d'action de Madrid a fixé et amélioré certaines exigences. Les axes à suivre pour la mise en oeuvre des Réserves de biosphère sont définis dans la «Stratégie de Séville» et ont été davantage développés dans le Plan d'Action de Madrid (2008-2013). Ce sont là les documents de base auxquels il conviendra de se référer pour remplir le présent formulaire de proposition.

Les renseignements fournis ci-après seront utilisés par l'UNESCO aux fins suivantes :

- a) évaluation du site par le Comité consultatif sur les Réserves de biosphère et par le Bureau du Conseil international de coordination du MAB;
- b) dans le cadre d'un système d'information accessible dans le monde entier, à savoir l'UNESCO-MABnet et pour des publications, pour faciliter la communication et la collaboration entre ceux qui, partout dans le monde, s'intéressent aux Réserves de biosphère.

Le formulaire comprend trois parties :

La première est un résumé indiquant en quoi la zone proposée remplit les fonctions et satisfait aux critères énumérés dans le Cadre statutaire pour les Réserves de biosphère ; elle contient en outre la signature des différentes autorités appelées à approuver la proposition. La deuxième partie décrit de manière relativement détaillée les caractéristiques humaines, physiques et biologiques ainsi que les aspects institutionnels. La troisième partie est constituée de deux annexes : la première annexe sert à mettre à jour l'Annuaire des réserves de biosphère sur le MABNet une fois que la réserve de biosphère a été officiellement désignée. La seconde annexe sert à fournir des documents promotionnels et de communication pour la réserve de biosphère. Il conviendra de fournir autant que possible tableaux, illustrations et cartes tout au long du dossier de nomination.

Ce dernier sera rempli en anglais, en espagnol ou en français. Deux copies seront adressées au Secrétariat (adresse cidessous) comme suit:

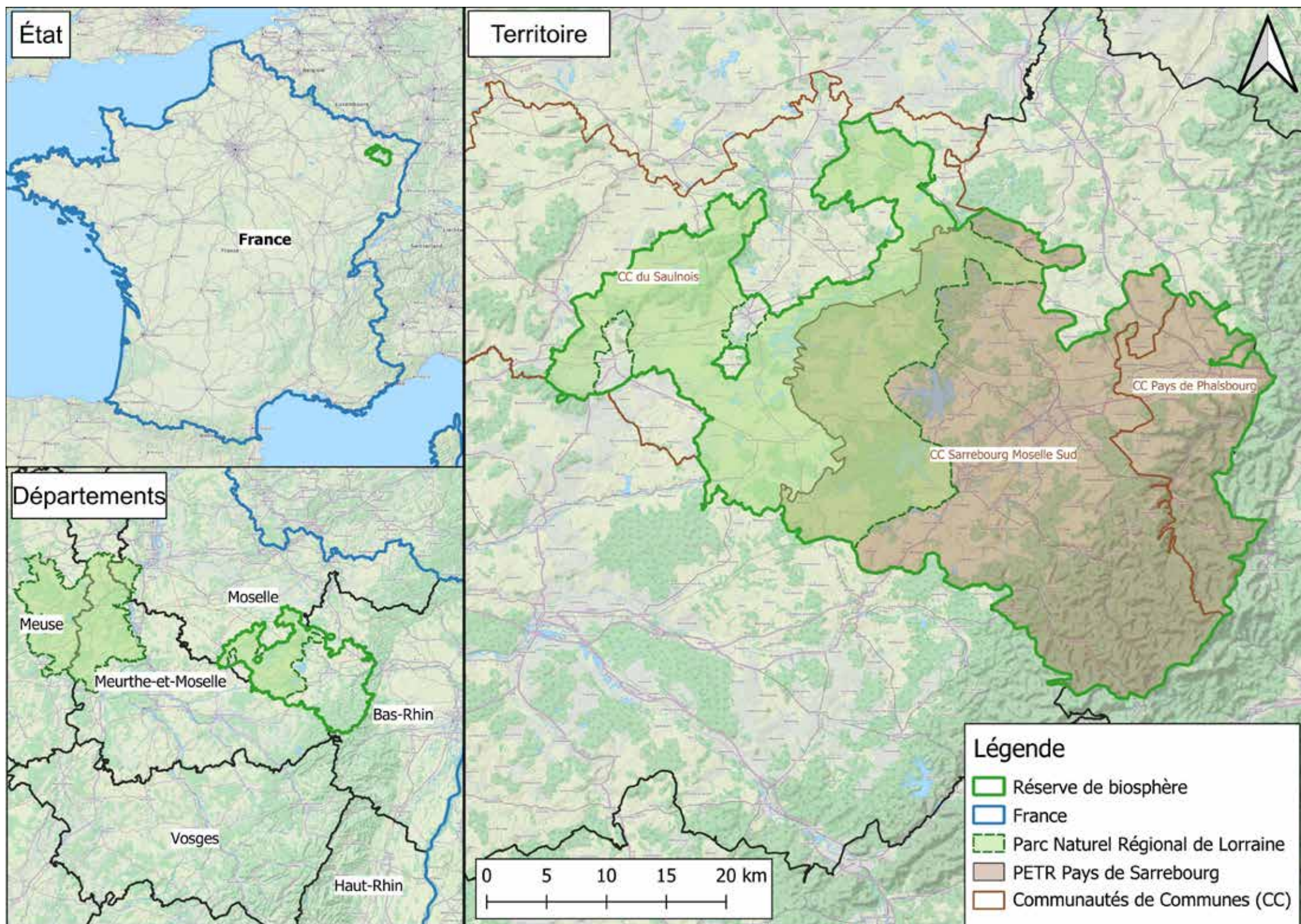
1. L'original, portant les signatures et accompagné des lettres, de la carte du zonage et autres documents présentés à l'appui de la demande. Ces documents devront être envoyés au Secrétariat par les voies officielles de l'UNESCO, à savoir via la Commission nationale pour l'UNESCO et/ou la Délégation permanente auprès de l'UNESCO;
2. Une copie électronique (sur disquette, CD, etc.) du formulaire de proposition et des cartes (notamment la carte du zonage). Celle-ci peut-être envoyée au Secrétariat du MAB :

UNESCO

Division des sciences écologiques et de la terre
1, rue Miollis
F-75352 Paris Cedex 15, France
Tél. : +33 (0)1 45 68 41 51
Télécopie : +33 (0)1 45 68 58 04
Courrier électronique : mab@unesco.org
<http://www.unesco.org/mab>

PARTIE I : RÉSUMÉ





Carte 1 : Situation géographique de la réserve de biosphère proposée

1. NOM PROPOSÉ POUR LA RÉSERVE DE BIOSPHERE

Réserve de biosphère de Moselle Sud

2. NOM DU PAYS

France

3. LES TROIS FONCTIONS DES RÉSERVES DE BIOSPHERE

Le territoire proposé présente de nombreux atouts pour assurer les trois fonctions décrites dans le cadre statutaire des réserves de biosphère :

- Un patrimoine naturel tant au niveau des écosystèmes que des espèces d'une importance locale à mondiale, ainsi que les outils juridiques, de gestion et de réglementation permettant d'assurer sur le long terme sa protection.
- Une trame rurale, forestière, aquatique permettant de démontrer un développement durable possible et compatible avec des objectifs de développement économique, notamment à l'échelle locale.
- Des thématiques de recherche nombreuses et pluridisciplinaires ; des initiatives innovantes en matière d'éducation à l'environnement et un fort potentiel qui ne demande qu'à être développé.

3.1. "Conservation - contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique"

Le territoire proposé est une véritable mosaïque de paysages, d'écosystèmes et de patrimoine. Sa situation géographique à l'extrémité est du bassin parisien sédimentaire caractérise le territoire par une succession de reliefs appelés "cuestas", ayant un effet déterminant sur la répartition des espèces animales et végétales.

Le territoire est ainsi composé de substrats marneux riches en étangs à l'ouest, de plateaux marno-calcaires recouverts de limons au centre, et de formations de grès à l'est au niveau du massif des Vosges. Ces différents substrats conditionnent en partie les trois grandes entités paysagères du territoire : le Pays des étangs à l'ouest, la vallée agricole de la Sarre au centre et les massifs forestiers des Vosges à l'est. Ces trois entités paysagères recèlent des caractéristiques propres en terme de patrimoine naturel, culturel et historique d'intérêt régional, national ou international.

Ainsi, le paysage composé du Pays des étangs et de la haute vallée de la Seille, ainsi que celui des basses Vosges gréseuses sont considérés comme étant des paysages patrimoniaux majeurs en Lorraine [1]. Grâce à leurs caractéristiques particulières et uniques, ils jouent un rôle important dans l'attractivité des territoires et leur image. Le paysage correspondant à la Sarre lorraine est considéré comme d'importance relativement moindre, présentant un patrimoine naturel certes présent mais plus ponctuel ou moins spécifique. Cela témoigne d'un degré d'anthropisation plus élevé, et donc de l'importance d'une gestion des usages impactant les ressources. Les communes de Sarrebourg et de Phalsbourg correspondent déjà à un paysage d'urbanisation et de développement économique marqué comparé au reste du territoire.

L'eau omniprésente structure sa trame à travers ces paysages, et presque la moitié des surfaces sont forestières. Autant de milieux qui hébergent autant d'espèces différentes, parfois de passage, souvent inféodées, même parfois uniques au monde.

3.1.1. Le Pays des étangs et la haute vallée de la Seille

a. Un réseau complexe d'étangs, de forêts, de prairies

Les quelques 130 étangs du Pays des étangs forment une mosaïque d'écosystèmes remarquables reconnue par de nombreux statuts de réglementation ou de protection. Du Nord au Sud, se succèdent le long du canal de

la Sarre les grands étangs de Mittersheim et du Stock - ce dernier étant le plus grand étang navigable de Lorraine. Puis, se trouve l'étang de Gondrexange, là où le canal de la Sarre se croise avec le canal de la Marne au Rhin, et enfin, le long du canal de la Marne au Rhin, l'étang de Réchicourt. L'étang du Lindre se situe lui plus à l'ouest.

Ces grands étangs précités ont été créés par l'Homme en vue d'assécher les terres marécageuses et de développer la pisciculture en alternance avec des assecs labourables. Ce sont les grands étangs réservoirs. D'autres usages leur ont été dévolus par la suite : après avoir eu un rôle défensif, ces étangs servent depuis la révolution industrielle du XIXE siècle, à la régularisation du canal des Houillères de la Sarre et du canal de la Marne au Rhin, d'où leur situation en bordure de ces voies navigables (sauf l'étang du Lindre). Ils sont donc pour la plupart domaniaux. Certains de ces étangs ont aussi une vocation touristique, et représentent un patrimoine chargé d'histoire, de coutumes, de savoir-faire, de légendes. D'autres sont des lieux privilégiés pour la pêche, la randonnée, le vélotourisme ou la chasse.

Parmi eux, l'étang de Lindre est reconnu comme zone RAMSAR depuis le 2 février 2003, et espace naturel sensible géré par le département de la Moselle. Avec un plan d'eau de 620 ha, et grâce à un complexe de 5 308 ha d'habitats aquatiques, palustres, forestiers et prairiaux, il possède la plus grande diversité avifaunistique de la région. Parmi ces espèces remarquables on peut citer : le Garrot à œil d'or, nicheur exceptionnel en France ; deux grands rapaces emblématiques que sont le Balbuzard pêcheur et le Pygargue à queue blanche, tous les deux nicheurs depuis quelques années ; de nombreuses espèces migratrices dont une colonie régulière de plusieurs milliers d'individus de Fuligule milouin, ainsi que l'élégante Grue cendrée. Le Pays des étangs est ainsi une étape essentielle dans la migration de nombreuses espèces.

Les écosystèmes humides du Lindre - et dans un même temps ceux des autres étangs - comportent de nombreux habitats identifiés comme d'intérêt communautaire,

avec un cortège d'espèces inféodées aux milieux humides, prairiaux et forestiers, qui forment avant tout un réseau de grands ensembles écosystémiques. Les petits étangs et la multitude de mares, mardelles et prairies inondées forment ainsi un supra-écosystème qui peut constituer autant de milieux substitutifs aux grands étangs - comme ce fut le cas lors de l'assec de l'étang du Lindre de 2005 - assurant une résilience certaine à l'entité paysagère entière face aux fluctuations climatiques.

b. L'exceptionnelle vallée de la Seille

La vallée de la Seille est située au nord-ouest du territoire de réserve de biosphère, notamment le ruisseau de la Petite Seille qui est l'un de ses deux affluents. Son originalité vient de son sous-sol renfermant une importante couche de sel, qui en remontant à la surface permet l'installation d'une flore et faune très particulières. Ainsi se formèrent les prés salés continentaux, milieu rarissime en France comme en Europe. La majorité des sites d'intérêt sont propriété du Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CEN) et un site Natura 2000 géré par le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) réglemente l'ensemble de la zone où se situent ces prés salés continentaux.

La vallée de la Seille possède aussi un patrimoine historique de taille, puisque l'exploitation du sel y a débuté au début de l'âge du fer, entre le 7^{ème} et 6^{ème} siècle avant Jésus Christ. Cette exploitation appelée Briquetage de la Seille est considérée comme l'une des premières industries de l'Histoire tant elle fut intensive, modifiant considérablement la physionomie de la vallée. Le briquetage s'effectuait en cristallisant le sel par chauffage dans des pots en terre.

Cette vallée représente un des derniers bastions de nombreuses espèces halophiles continentales, et par conséquent un patrimoine génétique unique qu'il est crucial de protéger. Son patrimoine historique intimement lié à la physionomie des écosystèmes actuels en fait un véritable laboratoire pour étudier les pratiques d'hier et concilier les activités humaines d'aujourd'hui avec la conservation

de la Nature.

3.1.2. Les massifs forestiers des Vosges

Le territoire proposé pour la réserve de biosphère est composé presque pour moitié de forêts. Cette spécificité est encore plus marquée à l'est sur les contreforts vosgiens, avec une entité paysagère largement forestière, majoritairement de conifères sur sols bruns. Du fait de l'Histoire, plus de 90% de cette forêt est domaniale et gérée par l'Office National des Forêts (ONF). La majorité des 10% restants sont validés par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et se concentrent surtout au sud du territoire. Ces massifs forestiers sont dominés par le sapin pectiné et le hêtre commun, qui correspondent au climax des Vosges gréseuses. Le caractère forestier se ressent à travers le paysage, mais aussi à travers une appartenance territoriale forte, et une certaine idée de l'identité de massif exacerbée par un riche passé historique local.

Ce territoire façonné par l'Homme et fortement marqué par les guerres, livre aujourd'hui un patrimoine naturel et culturel unique. Par exemple : le "bois bourgeois" - droit d'usage forestier toujours en vigueur accordé à certains habitants des communes de Dabo et d'Engenthal selon des règles complexes - est une conséquence de la presque extermination de la population du comté pendant les guerres du XVI^e siècle. Plus tard, l'Annexion entre 1871 et 1918 de l'Allemagne conduisit à une gestion et une exploitation forestière différenciée. Cela eut pour conséquences des différences de peuplements entre versants - souvent d'origine géopolitique plus que géographique [5] - et la création de zones rouges [6] favorisant l'enrésinement artificiel des forêts. Vinrent plus tard les tempêtes, notamment Lothar en 1999, qui laissa des cicatrices encore visibles aujourd'hui sur les peuplements forestiers fragiles.

Ces massifs possèdent ainsi un héritage culturel et un patrimoine naturel certain. Le massif forestier des crêtes du Grossmann en est le plus bel exemple. A la fois Réserve Biologique Domaniale Dirigée (RBDD) de l'ONF depuis 1989 (1576 ha d'un seul tenant) et Zone

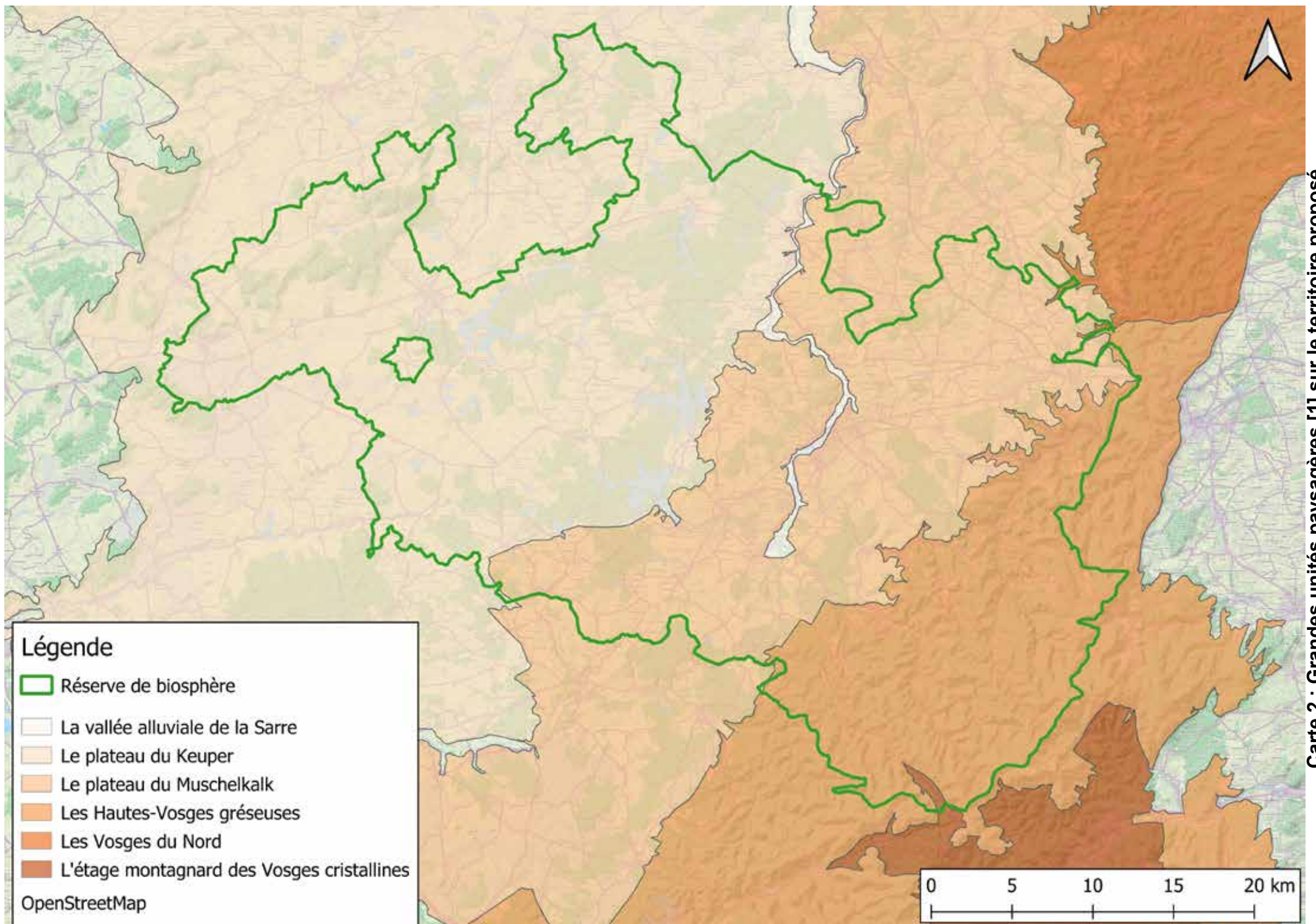
Spéciale de Conservation Natura 2000 au titre de la Directive Habitat, cet espace a pour but de développer des parcelles de sénescence et servir de laboratoire pour la réhabilitation de l'habitat du Grand Tétras, usager d'hier des crêtes du Grossmann. Des recherches sur le long terme sont donc menées par l'ONF avec des gestions sylvicoles différenciées dans l'espace ou dans le temps.

Les massifs abritent de nombreuses espèces de la grande faune de Métropole : Renard roux, Chevreuil, Sanglier, Chat sauvage, Martre des pins, Fouine, Cerf élaphe. Le massif du Donon et ses contreforts mosellans furent d'ailleurs au début du 19^e siècle le dernier foyer de population du Cerf élaphe. Ce massif est depuis des décennies un lieu complexe de relations entre gestionnaires forestiers et chasseurs [9], qui a mené en 1998 à la création de l'Observatoire du Donon afin d'engager une concertation pour une meilleure gestion.

3.1.3. La vallée agricole de la Sarre

La vallée de la Sarre concentre les enjeux et défis que devra relever la réserve de biosphère. Elle est formée par des paysages ruraux, avec des écosystèmes forestiers et prairiaux semi-naturels s'imbriquant dans les surfaces agricoles majoritaires. On y trouve aussi beaucoup de prairies oligotrophes humides, quelques pelouses calcicoles sèches, une trame verte et bleue agricole qui reprend du terrain.

Cette unité paysagère rassemble les quelques industries du territoire et constitue son poumon économique. Située entre deux pôles majeurs de biodiversité, elle représente une zone tampon entre le Pays des étangs et les crêtes vosgiennes, particulièrement intéressante pour la mise en place d'actions de développement durable et d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable). C'est aussi l'entité géographique comportant le plus d'exploitants agricoles, majoritairement des éleveurs d'ovins et de bovins, et quelques maraîchers et céréaliers : un poumon agricole.



Carte 2 : Grandes unités paysagères [1] sur le territoire proposé.



Figure 1 : Tour d'horizon du territoire.

De haut en bas, ce qui correspond à une coupe allant de l'est à l'ouest du territoire : les contreforts du massif vosgien avec vue sur l'emblématique rocher de Dabo ; un paysage rural typique de la Vallée de la Sarre ; le Pays des étangs et cette trame verte et bleue imbriquée ; les prés salés continentaux de la vallée de la Seille au sein d'un paysage agricole préservé.

3.2. Développement - encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique.

Le territoire proposé se distingue par deux grandes thématiques du développement durable, d'ailleurs complémentaires : le tourisme et l'agriculture.

Côté tourisme, le territoire proposé regroupe les principaux sites de la Moselle du Sud. Les principaux sites touristiques du territoire ont accueilli en 2015 plus de 500 000 visiteurs [11], sans compter le site de "Center Parcs - Domaine des Trois Forêts" au sud-ouest du territoire, qui représente 13% de la capacité d'accueil de toute la Moselle (33% pour le territoire de biosphère).

Les acteurs du tourisme comme le Parc Animalier de Sainte-Croix constituent un modèle de développement économique et écologique durable en France. Ce dernier vient en 2020 d'être reconnu au titre d'Écolabel Européen pour ses hébergements touristiques, une première en France gratifiant une politique environnementale menée depuis ses origines. Le territoire a la chance d'être traversé par des canaux, notamment le canal reliant la Marne au Rhin, haut lieu du tourisme fluvial français qui contribue à développer un tourisme lent résolument durable. Ainsi est né le tourisme fluvestre, alliant le bateau et le vélo, très répandu sur le territoire et porté par une association « Terres d'Oh! ».

Côté agriculture, le territoire est largement tourné vers l'élevage extensif de bovins et d'ovins couplé avec de la polyculture. Le pâturage extensif des prairies humides pauvres en nutriments est source de biodiversité. Le bétail contribue à maintenir le milieu ouvert tout en contribuant à amender le sol. Les acteurs du territoire comme le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine ou la Chambre d'Agriculture veillent au respect de ces pratiques : l'un en acquérant du foncier et en formulant des baux de fermage avec des objectifs de conservation et de développement durable, l'autre en accompagnant et en sensibilisant les

agriculteurs aux bénéfices de la protection de ces milieux.

Les agriculteurs ont été non seulement inclus dès le début du projet de réserve de biosphère, mais aussi dernièrement à l'intérieur du Plan Alimentaire Territorial du PETR Pays de Sarrebourg. Ce projet de territoire tourné vers les questions alimentaires à peine commencé fait déjà des émules. Ainsi une démarche similaire dans la Communauté de communes du Saulnois est envisagée. Les deux profils agricoles de ces territoires se ressemblent beaucoup de part cette caractérisation en polyculture-élevage qui favorise des pratiques agricoles durables.

D'autres thématiques de développement durable sont à appuyer ou à favoriser, comme la pisciculture, l'étang du Lindre étant le plus grand étang piscicole de France ; la randonnée ; le VTT ; l'escalade. Les pratiques de la pêche et de la chasse restent plutôt discrètes et dans le sens de la protection de l'environnement. Les associations de pêche ou la fédération de chasse collaborent avec les projets environnementaux des gestionnaires d'espaces naturels. Un atout certain pour le territoire et une situation peu commune en France.

3.3. "Appui logistique".

Le territoire proposé mène depuis de nombreuses années des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à travers différentes structures hétéroclites.

Le Parc Naturel Régional de Lorraine assure une animation d'éducation et de sensibilisation à l'environnement depuis 25 ans sur la partie 'est' de son territoire. Il a formé au fil du temps un réseau de 43 partenaires éducatifs répartis entre ses parties 'est' et 'ouest'. Cela représente en 2018/2019 un total de 35 708 élèves accueillis [14]. La Maison du Clément est l'un des partenaires de ce réseau éducatif, à la fois animateur d'événements d'éducation à l'environnement mais aussi musée du patrimoine architectural lorrain.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels réalise

de nombreuses actions pédagogiques sur le territoire et participe à l'animation de tous les événements locaux (fête de la Nature, marchés paysans, fête de l'automne, etc.). Il réalise l'entretien de sentiers Nature sur le territoire, et a effectué en 2019 sur ses sites en Lorraine 41 animations grand public et 54 animations avec les scolaires, en majorité sur ses propres sites.

L'Association du Parc animalier de Sainte-Croix assure entre autre des missions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, avec l'avantage indéniable d'illustrer *in situ* ses actions grâce aux quelques 130 espèces qu'il abrite. Ainsi environ 25 000 scolaires sont sensibilisés aux questions environnementales chaque année. Cela représente quelque 1 million de scolaires depuis les débuts du Parc en 1980.

Le Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg organise depuis quelques années des conférences de vulgarisation scientifique sur des thématiques locales et régionales (exploitation des forêts, espèces invasives, changements climatiques).

Le PETR Pays de Sarrebourg, et avec lui la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg et la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, sont engagés chacun à leur manière dans des actions d'éducation environnementale. Le PETR Pays de Sarrebourg par sa compétence déchets sensibilise les habitants sur le respect des bonnes pratiques de tri, et de fabrication de produits ménagers économes. Des cahiers d'activité et des cahiers de vacances - validés par l'éducation nationale - ont été créés à l'intention des scolaires du territoire.

Les projets de recherche sont nombreux, à la fois en terme de suivis effectués par les acteurs comme le Parc Naturel Régional de Lorraine, le Conservatoire d'Espaces Naturels ou l'Office National des Forêts, ou en terme d'expérimentation par des structures comme l'Institut National de Recherche Agronomique et les universités de Metz ou Nancy. La thématique forestière, les changements climatiques, les espèces envahissantes, les trames vertes et bleues, la transformation de

friches industrielles ou militaires, l'agriculture, sont autant de sujets potentiels de recherche. Le territoire proposé est un véritable terrain de jeu, avec des dizaines de milliers d'hectares d'écosystèmes préservés.

Une parcelle d'expérimentation à Hesse est le foyer à la fois d'éducation à l'environnement et de recherche scientifique, des rencontres entre chercheurs et gestionnaires sont régulièrement organisées. L'objectif serait d'en créer de nouvelles grâce au projet de réserve de biosphère. Les peuplements forestiers de la Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Grossmann s'y prêteraient volontiers, ou encore l'étang du Lindre, avec des suivis possibles sur les pratiques humaines (foresterie ou pisciculture) et leurs conséquences sur les écosystèmes au regard des changements globaux.

4. CRITÈRES DE DÉSIGNATION EN TANT QUE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

4.1. “Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série de formes d'interventions humaines”.

Une des originalités du territoire proposé réside dans la diversité de ses écosystèmes, de ses paysages , ou des interventions humaines passées et actuelles : le mot mosaïque prend ici tout son sens. Ce gradient peut être découpé d'est en ouest, en partant du haut des crêtes jusqu'au prés salés continentaux du Saulnois On obtient ainsi :

- Une forêt composée principalement de hêtraies-sapinières en altitude (pour un maximum de 1000 m), occupée de façon très éparse par quelques villages composés de résidences primaires et secondaires pour un maximum de 2500 habitants ;

- Des forêts mixtes en contrebas des forêts de conifères, occupées par un nombre croissant de villages de plus en plus peuplés, au fur et à mesure que l'on se rapproche de la vallée de la

Sarre et que les reliefs s'estompent ;

- La vallée alluviale de la Sarre, regroupant les principales villes et villages et les grandes voies de transport automobile et ferroviaire. On y trouve aussi les pôles économiques et industriels du territoire : les usines et les carrières. Mais aussi une grande partie des terres agricoles fertiles, destinées plus particulièrement à l'élevage de bovins et d'ovins, donc une part importante de prairies temporaires et permanentes ;

- Plus à l'ouest, le bassin parisien débute au Pays des Étangs, avec son réseau de grands et petits étangs, ses mares, mardelles et prairies humides. Une agriculture d'élevage plutôt extensive s'y pratique, avec quelques villages typiquement lorrains parsemés dans un paysage rural mêlant trames verte et bleue. Enfin le Saulnois, qui s'inscrit naturellement dans la continuité du paysage des étangs en tant que paysage rural, mais enrichi de caractéristiques uniques liées au sel et à son exploitation.

Liant ces paysages, la Sarre traverse une grande partie du territoire du sud-est au nord. Globalement préservée, elle parcourt des écosystèmes prairiaux et forestiers humides, mais aussi des zones fortement anthropisées. Elle est à elle seule le reflet de la diversité des paysages et usages que l'on retrouve sur le territoire proposé.

4.2. “Être importante pour la conservation de la diversité biologique”

La richesse avifaunistique du Pays des étangs est reconnue par l'ensemble de la communauté ornithologue du nord-est français et au-delà des frontières. Pas moins de 54 espèces appartenant à la Directive “Oiseaux” du réseau Natura 2000 [2] sont présentes sur l'année. Une dizaine d'autres espèces appartenant à la Directive “Habitats-Faune-Flore” du réseau Natura 2000 sont recensées [15], notamment la Pipistrelle de Nathusis, espèce migratrice rarement observée en France, l'une des quatorze espèces de chauve-souris que l'on

peut retrouver au Pays des étangs. D'autres espèces d'intérêt communautaire sont présentes dans les différents écosystèmes humides : des mollusques comme le Vertigo étroit et le Vertigo de Des Moulins ; des lépidoptères comme le Cuivré des marais ; des poissons comme la Bouvière ; des amphibiens comme le Triton crêté ; des plantes comme le Dicrane vert.

Les milieux naturels remarquables ne sont pas en reste - plus de 10 habitats d'intérêt communautaire composent le Pays des étangs. Différents types de chênaies forment la majorité du couvert forestier, mais aussi des forêts alluviales à Saules, Aulne glutineux, Orme ou Frêne. Les habitats connexes des étangs et des vases exondées abritent des espèces rares régionalement comme le Jonc des chaisiers glauque, l'Euphorbe des marais et la Pédiculaire des marais.

De nombreuses prairies remarquables oligotrophes sont présentes sur les étangs, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine ayant entrepris l'acquisition foncière de nombreux étangs depuis 2011. D'innombrables mares peuplent également ce réseau de milieux humides, et sont aussi d'un intérêt écologique important et structurant.

La vallée de la Seille, après avoir été largement exploitée pour la ressource en sel attira l'attention des naturalistes de par son caractère unique. De nombreuses données sur différents taxons ont permis de se rendre compte de l'ensemble de la biodiversité de l'écosystème. On comptait en 2007 sur le site : 20 espèces de plantes d'intérêt régional dont 13 espèces halophiles strictes et 3 tolérantes au sel ; 281 espèces d'algues réparties de manière spécifique et parfois exclusive sur différents milieux ; 64 espèces de passereaux ; 521 espèces d'invertébrés dont 27 espèces halophiles. Ces données sont relativement impressionnantes eu égard à l'étendue réduite de ces écosystèmes, et souligne l'importance régionale et nationale du site pour la conservation de la biodiversité.

Dans les massifs forestiers, la biodiversité n'est pas en reste. Dans la Réserve Biologique

Domaniale Dirigée du Grossmann, espace laboratoire, pas moins de 14 espèces de chauve-souris potentielles ont été recensées [6], dont deux espèces figurent sur la liste rouge des chiroptères d'Alsace au titre d'espèce vulnérable, et une espèce classée en danger (*Rhinolophus hipposideros*). La Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Grossmann est aussi un haut lieu de l'entomofaune, notamment grâce aux parcelles de sénescence, puisque 274 espèces saproxyliques ont pu être observées [8], sur un total de 367 espèces de coléoptères, dont 38 espèces patrimoniales, dont 31 espèces bio-indicatrices. C'est aussi l'habitat de nombreux oiseaux nicheurs comme la Chouette chevêchette, la Gêlinotte des bois ou la Chouette de Tengmalm [30].

La protection de tous ces massifs est aussi cruciale d'un point de vue inter-régional et international. La création de la réserve de biosphère viendra renforcer le rôle des Vosges moyennes comme corridor écologique forestier entre le Parc naturel régional du Ballon des Vosges et celui des Vosges du Nord, lui-même réserve de biosphère transfrontalière avec le Pfälzerwald en Allemagne. Elle permettra également de s'inscrire dans la dynamique initiée par le Schéma Inter-régional du Massif des Vosges, dont le commissariat de massif manifeste aujourd'hui un grand intérêt au projet de réserve de biosphère.

Dans la vallée de la Sarre, des prairies sèches calcaires d'intérêt local voire régional sont présentes sur le secteur Héming-Lorquin-Xouaxange et à Imling, identifiées en tant que Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1. Une association naturaliste locale veille d'ailleurs à la préservation de ces milieux. Les zones alluviales en bords de Sarre sont aussi un refuge pour de nombreuses espèces protégées (castor notamment), formant des zones humides remarquables reconnues par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. D'innombrables mares parsèment ce réseau.

4.3. “Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional”

Le territoire proposé a un potentiel de développement à plusieurs égards et échelles, permettant d'explorer les multiples facettes que peut revêtir le développement durable en général.

La Communauté de Communes du Saulnois ainsi que la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud portent chacune un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et une démarche Cit'ergie. La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud est aussi engagée sur de nombreux types d'actions. C'est un territoire labellisé à énergie positive et croissance verte, qui a inauguré en 2018 trois sentiers Nature autour de la thématique Trame Verte et Bleue. La collectivité est tournée vers les nouvelles énergies, et a mis en place 6 aires de mobilité vouées au développement du covoiturage, et a mis en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique.

Le PETR du Pays de Sarrebourg - appuyé par son Conseil de Développement - a toujours travaillé dans une optique de développement durable, comme en témoignent les objectifs de son projet de territoire : un aménagement durable (Schéma de Cohérence Territoriale), un territoire à énergie positive et croissance verte, la promotion de circuits locaux et courts (Plan Alimentaire Territorial), le soutien de l'écotourisme, une mise en valeur des sites patrimoniaux et historiques, ou encore la présente candidature en réserve de biosphère.

Le pôle déchets du PETR Pays de Sarrebourg est inscrit dans une démarche “Zéro déchets, Zéro gaspillage” depuis 2014. Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine réalise divers objectifs de développement durable, et sa nouvelle charte de territoire a été renouvelée pour la période 2015 - 2030, comptant dans sa partie 'est' 34 communes, dont 14 partagées avec le PETR Pays de Sarrebourg.

Au-delà des actions déjà menées, de

nombreuses opportunités s'offrent au territoire. L'agriculture par exemple représente comme dans de nombreux territoires ruraux des défis sociaux et économiques importants. L'élevage pratiqué sur le territoire proposé est encore compatible avec le développement durable, avec des surfaces agricoles utiles occupées au trois quarts par du fourrage et de la surface en herbe. De même, les pratiques agricoles biologiques qui représentent déjà 12% des exploitations - soit le double de la proportion en Moselle - devraient être encouragées.

Enfin le développement des circuits courts - le lancement du PAT du PETR Pays de Sarrebourg démarre en 2020 - sont l'occasion de structurer le territoire avec des filières locales, encourageant et renforçant les bonnes pratiques agricoles et créant un développement durable autour des questions de santé et d'alimentation. L'agroforesterie est une piste potentielle, et permettrait d'être complémentaire avec des actions de sauvegarde et développement de la trame verte du territoire.

De même, le soutien aux actions de sensibilisation des agriculteurs menées par le Parc Naturel Régional de Lorraine ou la chambre d'agriculture contribuera à l'essor de pratiques durables. Plus encore, par sa transversalité administrative, le territoire proposé permettrait aux acteurs concernés de réfléchir dans le cadre d'une réserve de biosphère à une véritable stratégie agricole de transition. Cela renforcerait non seulement les liens entre monde agricole, technique et politique, mais aussi entre entités administratives voisines.

Il existe aussi un potentiel écotouristique riche et compatible à une activité économique durable. De nombreuses actions sont déjà entreprises, notamment en faveur d'un développement dit de slow-tourisme, révélateur de tendances nationales et internationales reprises à différents niveaux dans les stratégies régionales [12]. Ainsi le canal de la Marne au Rhin, le 3ème canal le plus fréquenté par les touristes en France, fait ainsi l'objet en partenariat avec Voies Navigables de France du programme "Terres d'Oh!" qui met en valeur les sites touristiques autour des canaux

(comme le Plan incliné de Saint-Louis-Arzviller) et promeut un tourisme durable en fédérant les acteurs locaux autour d'une charte.

Le Groupe d'Action Locale "Moselle sud destination nature et patrimoine 2014-2020" - partenariat entre le Parc Naturel Régional de Lorraine et le Pays de Sarrebourg, financé par LEADER - œuvre pour un développement durable en accompagnant depuis 2014 quelques 56 projets en lien avec le tourisme durable. Si un manque d'homogénéisation de l'offre et de qualité d'image du territoire existe [13], l'opportunité est d'autant plus à saisir dans le cadre de la reconnaissance du territoire en réserve de biosphère Unesco. Les programmes LEADER successifs ont mis en avant des enjeux territoriaux similaires entre la Communauté de Communes du Saulnois et le PETR Pays de Sarrebourg, ainsi qu'une mise en œuvre efficace et contribuant au développement durable du tourisme à l'échelle de la Moselle Sud.

4.4. Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère.

Le territoire proposé se compose de 139 communes pour 1400 km². Cette superficie se situe autour de la moyenne au sein du réseau de réserves de biosphère français. Chaque entité géographique, et chaque grand type d'écosystème que comporte le périmètre dispose d'une surface assez grande pour que les objectifs de conservation puissent être respectés. Les deux pôles de biodiversité comportent des espaces naturels protégés, chacun faisant environ 1600 ha et disposent de documents de gestion permettant une régulation des activités humaines dans leur périmètre. Les grands gestionnaires d'espaces naturels que sont le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et l'Office National des Forêts garantissent l'intégrité de ces surfaces.

4.5. Grâce à un zonage approprié :

Comme évoqué précédemment, le territoire est diversifié d'un point de vue naturel ou humain. Cela s'exprime par différentes zones qui ont une importance concernant la biodiversité, les usages, la culture ou les pratiques coutumières. Mais loin de concentrer chaque type de zone, le territoire propose une diversité de profils.

(a) Une ou plusieurs aires centrales

Les aires centrales forment deux à trois grands espaces de forte biodiversité, pour une superficie de 3648 ha, soit 2.6 % du territoire, et abritent la grande majorité des espèces protégées et remarquables.

- Tout à l'ouest, plusieurs petites aires centrales sont composées des sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, protégeant les prés salés continentaux et tout le cortège des espèces halophiles inféodées à ce milieu extrêmement rare. Les prés salés continentaux qui parsèment la rivière de la Seille sont d'une richesse biologique extraordinaire, et des actions de conservation viendront renforcer des gestions déjà strictes couplées à des acquisitions foncières. Sur le coteau au nord des prés salés, deux aires centrales préservent des milieux humides isolés au bord de la forêt domaniale.

- Toujours à l'ouest du territoire, une grande aire centrale, délimitée par l'espace naturel sensible « Étangs et milieux tourbeux de Lindre, de Zommange et de Lansquenet », pour une surface de 1614 hectares. C'est un hotspot régional et national pour une diversité de taxons, et une étape migratoire internationale essentielle pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

- A l'est, la Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Grossmann forme le noyau de biodiversité de type forestier d'altitude. Elle couvre 1 576 ha d'un seul tenant, répartis sur les communes d'Abreschviller et de Walscheid. Le site a fait et continue de faire l'objet de nombreux relevés scientifiques, et représente un espace privilégié de biodiversité et d'expérimentations au niveau local et régional. Les chemins de

randonnée qui traversaient jadis le site ont été détournés en 1997 pour favoriser la quiétude du Grand Tétras, en partenariat entre l'Office National des Forêts et le Club Vosgien de Sarrebourg / Abreschviller.

Une autre Réserve Biologique Domaniale Dirigée, celle du Grafenweiher non loin de celle du Grossmann complète l'aire centrale, en protégeant pour une surface de 8,41 hectares un milieu tourbeux de montagne.

- Le reste des aires centrales est composé de certains sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine. Ces sites de prairies et pelouses combinent une maîtrise foncière, un plan de gestion dédié, et une gestion durable et pérenne des zones situées aux alentours. Ils sont d'importance majeure pour protéger la faune et la flore inféodées à ces milieux ouverts dépendant de l'entretien de l'Homme. Enfin, 3 aires centrales supplémentaires protègent grâce à des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope un ruisseau et une mare abritant des populations d'amphibiens et de crustacés localement rares, ainsi qu'une aulnaie et des habitats remarquables.

Le tableau 1 récapitule l'ensemble des différentes aires centrales, les enjeux associés, les surfaces concernées et les espaces réglementés correspondants.

(b) Une ou plusieurs zones tampons entourant les aires centrales

Les zones tampons représentent une surface totale de 93 982 ha soit 67.5 % du territoire. La majorité de la surface des zones tampons correspond aux forêts domaniales de l'Office National des Forêts, réparties sur tout le territoire majoritairement dans le massif vosgien et au Pays des étangs. Ces forêts sont protégées réglementairement par le code forestier. Toutefois, elles ne peuvent pas être considérées comme aires centrales de par les usages multiformes pratiqués en leur sein. Certains de ces usages peuvent malheureusement ne pas être systématiquement compatibles avec des objectifs de conservation d'une biodiversité, même si la plupart sont de type récréatif ou coutumier, et compatibles avec la préservation des écosystèmes et espèces. En effet, le

DÉNOMINATION	ENJEU DE BIODIVERSITÉ	SURFACES	ESPACES RÈGLEMENTÉS ET D'INVENTAIRE
Les prés salés continentaux	Milieus rarissimes sur des surfaces limitées et sensibles aux usages et pratiques	114.8 ha (éparpillés)	7 Sites du CENL 1 Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 3 Znieff I 1 Znieff II
L'étang du Lindre et ses milieux humides	Milieus d'importance régionale, nationale et européenne pour la faune et la flore. Particulièrement pour les oiseaux et la faune et flore des milieux humides	1614 ha (d'un seul tenant)	1 Zone de Protection Spéciale Natura 2000 1 Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 1 Zone RAMSAR 1 Espace Naturel Sensible 1 Znieff I 1 Znieff II
La forêt du Grossman	Milieu d'importance régionale. Particulièrement pour les insectes saproxyliques, la faune et flore des milieux de montagne. Zone refuge potentielle d'espèces migratrices	1568 ha (d'un seul tenant)	1 RBDD du Grossman 1 Zone de Protection Spéciale Natura 2000 1 Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 3 Znieff I 1 Znieff II
La tourbière du Grafenweiher	Milieu d'importance locale et régionale pour la protection des tourbières de montagne	8.41 ha	1 RBDD du Grafenweiher 1 Znieff I 1 Znieff II
Les prairies remarquables et autres sites du CENL	Milieus d'importance locale et régionale, abritant une faune et une flore spécialisées, sensibles aux usages et pratiques	275 ha (éparpillés)	16 sites du CENL
L'étang de Mittersheim	Complexe de milieux humides d'importance régionale et nationale	38 ha	1 APPB 1 Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 1 Znieff I 1 Znieff II
Le ruisseau de la Flotte	Espèces d'importance locale à régionale	30 ha	1 APPB 1 Znieff I
La mare de la Michotte	Espèces d'importance locale	1,5 ha	1 APPB
Forêt d'Abreschviller	Espèces d'importance régionale	3.952 ha	1 APPB 1 Znieff II

Tableau 1 : Liste des aires centrales du territoire proposé, détail des enjeux globaux qui pèsent sur ces milieux, les surfaces correspondantes et les types d'espaces règlementés et d'inventaires déjà présents.

code forestier s'inscrit dans une démarche durable et multifonctionnelle [16] : production ligneuse, protection de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques, fonction sociale et protection des risques naturels. Ces écosystèmes font partie d'un grand ensemble de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique II appelé « Vosges moyennes ».

La superficie de la zone 'est' du Parc Naturel Régional de Lorraine a été considérée entièrement comme une zone tampon - hors aires centrales et de transition.

Le Parc Naturel Régional de Lorraine y applique sa Charte, et poursuit des objectifs de développement durable compatibles avec la conservation des écosystèmes et des espèces. Considérant que cette zone bénéficiera en plus des actions du plan de gestion de la future réserve de biosphère, et que les milieux agricoles, forestiers et humides qui s'y trouvent sont qualitatifs, puisqu'en grande partie situés en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique II correspondant au « Pays des Étangs ». Ces paysages ruraux abritent une biodiversité « ordinaire » riche, qu'il faut donc préserver et développer en conservant des pratiques durables, et en s'assurant que l'agriculture de demain conserve ces acquis.

(c) une aire de transition extérieure

Le reste du territoire compose les aires de transition, représentant 29.9% du territoire avec 41 627 ha. Ces espaces regroupent l'essentiel de la population du territoire, il est ainsi judicieux d'y consacrer les efforts à des actions d'éducation et de sensibilisation. Mais aussi au respect de pratiques durables autour de thématiques applicables dans ces aires de transition (déchets, transports, modes de consommation) et dans les autres zones de la réserve de biosphère. Cela n'écarte évidemment pas des possibilités d'actions relatives à une biodiversité citadine souvent présente sur le territoire. Citons par exemple la présence de cigognes dans les villages, ou dans la ville de Sarrebourg - la plus grande du territoire - d'espèces comme le martin-pêcheur le long

de la Sarre, gage d'écosystèmes encore relativement préservés. Les communes du périmètre proposé mais situées hors Parc Naturel Régional de Lorraine et dans la Communauté de Communes du Saulnois ont été classées en aire de transition, exception faite du site Natura 2000 les traversant. En effet ces communes ne font délibérément pas partie de la Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine 2015-2030.

4.6. Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié d'acteurs à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère

L'idée de réserve de biosphère, germée au sein du Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg, a toujours été menée main dans la main entre élus et acteurs du territoire, reflétant de la sorte la composition mixte de ce même Conseil de Développement. Dans l'esprit du programme Man And Biosphere, tous les interlocuteurs du territoire qu'ils soient publics ou privés ont été contactés ou informés de la démarche de candidature.

Des délibérations ont été prises (voir Annexe V) pour associer les collectivités, afin de garantir la volonté de ces acteurs d'accompagner la candidature jusqu'au verdict de l'Unesco, et de devenir partie prenante des actions qui seront réalisées dans ce périmètre. Le verdict de l'Unesco en 2021 entraînera la signature d'une convention de partenariat, qui cadrera pour les dix prochaines années la collaboration entre les collectivités territoriales concernées dans le cadre de la réserve de biosphère.

Tous les acteurs gestionnaires d'espaces naturels des aires centrales et tampons ont signé le formulaire de candidature, signifiant bien leur engagement dans le projet de future réserve de biosphère. Plus généralement, les partenaires du projet s'engagent à communiquer sur la phase de candidature et ses actions. Ces partenaires seront membres du futur comité de gestion de la réserve de biosphère. Le PETR Pays de Sarrebourg assume jusqu'au verdict de l'Unesco toute

dépense liée au processus de candidature. Par la suite, quand la gouvernance sera instaurée, les conventions de partenariat seront finalisées en fonction des différents projets et définiront les modalités de collaboration pour réaliser les actions du plan de gestion.

Le projet de candidature a été présenté à la réunion mensuelle des grandes entreprises du territoire animée par la Chambre de Commerce et d'industrie. L'accent a été mis sur les possibilités d'investissement des entreprises dans une réserve de biosphère : responsabilité sociale et environnementale ; soutien financier (exemple de LVMH et de l'association Man And Biosphere France) ; soutien spécifique comme dans le cas de Guerlain. Une entreprise - l'exploitant minier EQIOM présent en vallée de la Sarre - qui mène déjà des projets d'éducation environnementale s'est montrée très intéressée par une future collaboration.

Les associations sont régulièrement sollicitées afin de participer au projet de réserve de biosphère. Plus que cela, une réelle dynamique associative a déjà commencée, et préfigurera sans doute un futur réseau d'éco-acteurs. La population a été invitée à de nombreuses étapes du processus de concertation en 2018, 2019 et 2020, et la page facebook ou le site internet fournissent des informations depuis 2017 sur le déroulement du projet. L'épidémie de Covid 19 a hélas freiné les rencontres lors d'événements publics pour l'année 2020.

4.7. Mécanisme de mise en œuvre

(a) des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines dans les zones tampons.

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document de planification des terres à l'échelle communale sur l'ensemble du territoire français. Sur les 102 communes du Pays de Sarrebourg, 90 d'entre elles possèdent un document d'urbanisme (carte communale ou PLU).

- Le PETR Pays de Sarrebourg porte un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) depuis le 5

février 2020 sur l'ensemble de ses communes, portant une attention toute particulière à la limitation de l'étalement urbain au détriment des terres agricoles, conformément à la politique nationale actuelle. Ainsi la totalité des zones tampons situées au Pays de Sarrebourg sont encadrées par ce document.

- Le Parc Naturel Régional de Lorraine, situé à cheval entre la Communauté de Communes du Saulnois et le Pays de Sarrebourg, a renouvelé en 2015 sa charte qui encadre l'utilisation des ressources naturelles pour les 15 prochaines années. Les PLU des 44 communes du Parc Naturel Régional de Lorraine présentes sur le territoire proposé doivent ainsi respecter les objectifs de développement durable - préservation du patrimoine naturel, culturel et historique - fixés par la Charte. Les similarités entre la Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine et le plan de gestion de la future réserve de biosphère, ainsi que les complémentarités qui sont nées de la concertation procurent à ce territoire - le Pays des Étangs - un double mécanisme de gestion. Renforçant ainsi l'application des grands principes des réserves de biosphère.

- La majeure partie des zones tampons du territoire proposé sont régies par le code forestier de l'Office National des Forêts. Comme le précise l'article L1 de ce code forestier : « La politique forestière prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles. ». L'Agence de l'Office National des Forêts de Sarrebourg qui couvre la majorité du territoire proposé est partisane de la sauvegarde des milieux, et va souvent plus loin que les préconisations étatiques en matière de développement économique durable (îlots de sénescences et arbres marqueurs de biodiversité plus nombreux).

- Le Schéma Départemental des Carrières de Moselle prend en compte l'aspect environnemental et se doit d'être compatible avec le Schéma directeur d'aménagement et

de gestion des eaux de l'Agence de l'eau, à travers la mesure de réduction des impacts des carrières sur les eaux superficielles et souterraines.

(b) d'un plan ou d'une politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère

Le plan de gestion de la candidature réserve de biosphère est issu d'un processus complet de concertation commencé en 2017. Un travail de faisabilité et de formulation de grands axes a été effectué en 2017, puis un diagnostic du patrimoine naturel et culturel en 2018, une formulation d'objectifs spécifiques en 2019, puis d'actions en 2020 s'intégrant dans les stratégies et ambitions des partenaires.

Ce document de gestion s'appliquera à l'ensemble du périmètre en s'appuyant sur les deux chartes des Parcs Naturels Régionaux voisins : les objectifs opérationnels ayant trait à l'entité paysagère du Pays des étangs s'inspireront de ceux formulés par le Parc Naturel Régional de Lorraine ; les objectifs opérationnels ayant trait à l'entité paysagère du massif vosgien s'inspireront de ceux du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et des voisins alsaciens. En agissant de la sorte, le territoire s'assure une double efficacité en évitant les actions redondantes et en accompagnant les nombreux efforts environnementaux déjà entrepris.

L'entité paysagère de la vallée agricole de la Sarre sera quant à elle dotée d'objectifs nouveaux, orientés vers les enjeux liés à l'agriculture, au tourisme, à l'éducation et à la communication.

Les grands axes stratégiques du plan - détaillés au chapitre 13.1 - de gestion pour les dix prochaines années sont :

- Un territoire qui se structure et se renforce : structuration des partenariats, de la gouvernance du territoire proposé, création et renforcement de l'animation territoriale ;
- Un territoire qui préserve son patrimoine naturel remarquable : objectifs et actions opérationnelles de préservation et valorisation

pour chaque entité paysagère, objectifs transversaux et communication ;

- Un territoire d'expérimentation du développement durable : à travers de grandes thématiques territoriales que sont la transition agricole et la relocalisation de sa production, l'écotourisme, la gestion durable des espaces naturels ;

- Un territoire qui se connaît et transmet aux générations futures : en accompagnant divers projets d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable et de vulgarisation scientifique, en créant un observatoire scientifique pluridisciplinaire, et en préfigurant un conseil scientifique en partenariat avec les réseaux des parcs régionaux, des conservatoires d'espaces naturels, des réseaux naturalistes, universitaires, ainsi que les réseaux nationaux ou internationaux des réserves de biosphère. ;

- Un territoire qui connaît mieux et préserve son patrimoine culturel et valorise ses identités : protéger les patrimoines linguistiques, archéologique, culinaire ou architectural, et les valoriser à leur juste valeur.

Ce plan a été conçu pour être le reflet des besoins et attentes des acteurs du territoire au regard des objectifs de développement durable de l'ONU et des trois piliers du programme Man And Biosphere. Il se veut en adéquation avec les stratégies et actions locales et régionales, bien conscient des dommages causés par la sur-sollicitation des acteurs locaux ou la non prise en compte des bonnes pratiques déjà existantes.

(c) d'une autorité ou d'un mécanisme désigné pour mettre en œuvre cette politique ou ce plan

Le Pays de Sarrebourg assurera l'animation de la démarche jusqu'au verdict de l'Unesco en 2021, tout en bénéficiant déjà des soutiens techniques, matériels et humains des partenaires. En attendant le verdict, un comité de gestion et un comité de pilotage composés des différents partenaires du projet seront établis. Ceci afin d'assurer une continuité

entre le processus de concertation, la future gouvernance, et pour d'ores et déjà commencer des projets en 2021 s'inscrivant dans le cadre du plan de gestion de la réserve de biosphère. Ce laps de temps sera aussi l'occasion de travailler avec les partenaires sur des conventions de partenariat, précisant les modalités de participation de chacun à la future réserve de biosphère. Le mécanisme de gouvernance est détaillé chapitre 17.5.

(d) des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation

Diverses structures ont mené (Annexe X) et mènent des programmes de recherche ou d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable sur le territoire proposé, notamment autour des thématiques forestières, et aussi lacustres :

- Dans la Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Grossmann, l'Office National des Forêts effectue depuis 30 ans une renaturation du site en faveur de l'habitat du Grand Tétras, anciennement présent. Sur la commune d'Abreschviller, un site du réseau RENECOFOR de l'Office National des Forêts effectue un suivi de ses peuplements et de sa flore depuis 1992 [18]. Le maintien du site comme parcelle de recherche dépend de l'avenir du réseau RENECOFOR, qui a montré son utilité et son potentiel face aux questions de changement climatique [19].

- L'Observatoire National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), via l'observatoire du Donon entre autres dispositifs, effectue à intervalles réguliers [17] des suivis sur la faune sauvage - plus particulièrement les populations de cerfs - et ses impacts sur la gestion sylvicole.

- L'Institut National de Recherche Agronomique possède deux parcelles de hêtraies expérimentales sur un site atelier à Hesse depuis 1996. Ce système expérimental à long terme a pour but de mesurer le stockage du carbone, la biodiversité fonctionnelle, le bilan hydrique et les phénomènes climatiques et leurs impacts. Ce site atelier est régulièrement utilisé à des fins éducatives et de partage

entre chercheurs et gestionnaires sylvicoles. Depuis peu, l'agence de Sarrebourg envisage de l'ériger en site école pour utiliser l'outil marteloscope, permettant de sensibiliser les élus et la population locale aux métiers forestiers et à l'identification de micro-habitats pour les espèces forestières.

- Le Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores effectue des actions de recherche scientifique en écologie appliquée, de la formation, ainsi que de la sensibilisation sur les mammifères carnivores vivant sur le territoire européen, leurs habitats et leurs proies [20]. Ils sont animateurs du Programme Lynx Massif des Vosges, visant à améliorer l'état de conservation du Lynx dans l'ensemble du Massif des Vosges dont le territoire proposé.

- Le Groupe Tétras Vosges, antenne régionale de l'observatoire des galliformes de montagne, assure le suivi scientifique des populations de tétraonidés et de leurs habitats sur l'ensemble du massif vosgien (7 départements et 3 régions). Même si la présence toute l'année du Grand Tétras est de plus en plus rare - voire exceptionnelle - sur le massif du territoire, des suivis sont toujours effectués pour les animaux utilisant le territoire comme corridor écologique. Ainsi, même si aucun contact pérenne n'a été établi depuis 2 ans [38], le suivi génétique systématique permet de relever des traces d'individus traversant le territoire encore aujourd'hui.

- Le Parc Naturel Régional de Lorraine mène de nombreuses actions de suivi scientifique et d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable sur son territoire. Son conseil scientifique n'est en 2020 pas fonctionnel. Cependant, le Parc Naturel Régional de Lorraine souhaite relancer son animation en relation étroite avec le projet de réserve de biosphère [PNRL, comm. pers.], en mutualisant le plus possible les compétences et objectifs.

- Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord porte aussi de nombreuses actions de recherche, de surveillance continue et d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable compatibles avec

le territoire proposé. Son conseil scientifique fonctionne depuis une dizaine d'années, et s'intéresse à des thématiques sociales ou sociétales, et aux interactions avec les systèmes écologiques [J.C. Génot, comm. pers.].

- Le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine a pour mission la protection par maîtrise foncière ou d'usage de sites naturels à haute valeur écologique. Doté d'une équipe scientifique d'une dizaine de personnes ayant développé des spécialités dans les domaines naturalistes (écologie, botanique, phytosociologie, ornithologie, restauration de zones humides...) et d'un conseil scientifique, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine mène des inventaires, des suivis écologiques, et l'animation de plan d'actions Grand-Est en faveur d'espèces menacées. Sa spécialité réside dans les écosystèmes prairiaux du territoire.

Il est aussi l'animateur du plan d'actions de la Région Grand-Est contre les espèces exotiques envahissantes. Son équipe est également constituée : d'une mission territoriale en capacité d'assurer le suivi des sites protégés, l'animation de sites Natura 2000, de Réserves Naturelles Régionales et Nationales et l'accompagnement de politiques publiques ; d'une mission gestion des sites naturels qui maîtrise les différentes techniques d'entretien mécanique et par pâturage des sites protégés ; d'une mission valorisation qui conduit des opérations de communication et d'animations scolaires et grand public dans le cadre des réseaux Éducation à l'Environnement et au Développement Durable régionaux.

- Le Parc Animalier de Sainte-Croix et l'association du Parc Animalier de Sainte-Croix effectuent de nombreuses actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, et s'inscrivent dans un programme de réinsertion en milieu sauvage du Bison d'Europe et de la Chouette de l'Oural.

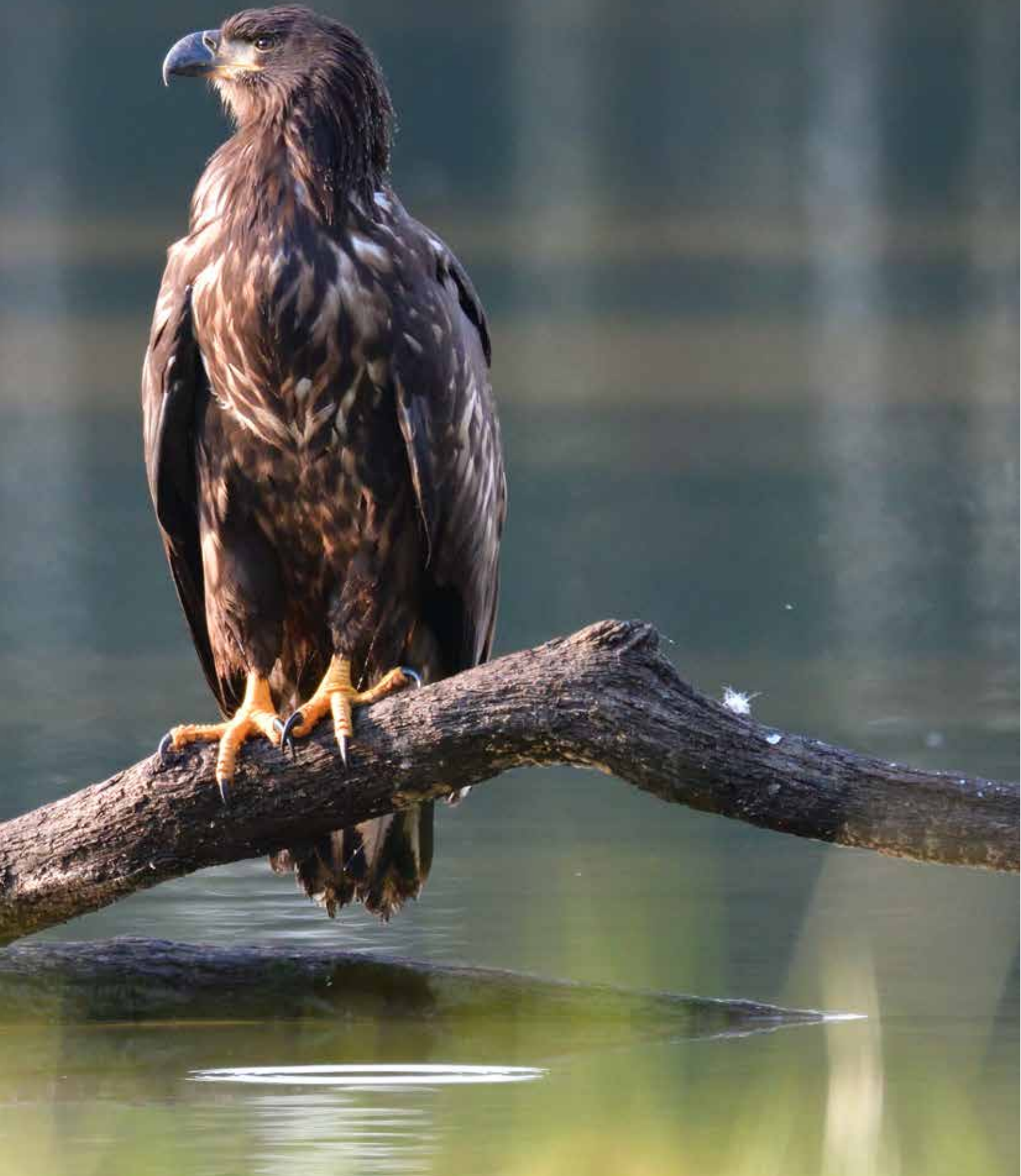
Les perspectives sont aussi prometteuses :

- Un grand projet de Trame Verte et Bleue (TVB) porté par la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud « Des contreforts vosgiens au pays des étangs : préservons la Sarre et sa mosaïque de milieux » a démarré en 2020 pour une période de 3 ans, avec comme partenaires le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et l'association LOREEN (réseau d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable en Lorraine). Le projet souhaite établir un diagnostic de la biodiversité et des trames vertes et bleues sur le territoire, et engager une communication et une sensibilisation à ces sujets, grâce aux partenaires et divers prestataires. Ce projet ambitieux contribuera à combler deux manques : des données relatives à la biodiversité sur le territoire, et une dynamique d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable sur une partie du territoire proposé. Il permettra d'établir une dynamique de recherche / action sur le territoire de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, mettant ainsi en lumière les richesses du territoire et participant à la préfiguration de projets dans le cadre d'une future réserve de biosphère.

5. APPROBATIONS

Les approbations, soutiens ou lettres officielles sont présentés en Annexe V.

PARTIE II : DESCRIPTION



POINTS CARDINAUX	LATITUDE	LONGITUDE
Point central	6.9568502	48.73717
Point le plus septentrional	6.8583281	48.9616864
Point le plus méridional	7.1481329	48.5269574
Point le plus oriental	7.3141515	48.76592657
Point le plus occidental	6.4911465	48.76502

Tableau 2. Coordonnées géographiques standard de la réserve de biosphère projetée en WGS 84.

6. SITUATION (COORDONNÉES ET CARTES)

6.1. Coordonnées géographiques standards

Les coordonnées sont détaillées dans le Tableau 2 ci-dessus.

6.2. Carte sur fond topographique

Voir la carte 3 ci-après.

7. SUPERFICIE

Voir Tableau 3 ci-dessous.

	(ha)
Superficie de l'aire centrale	3 648
Superficie des zones tampons	93 982
Superficie des aires de transition	41 627
TOTAL	139 257

Tableau 3. Superficies de la réserve de biosphère en coordonnées WGS 84.

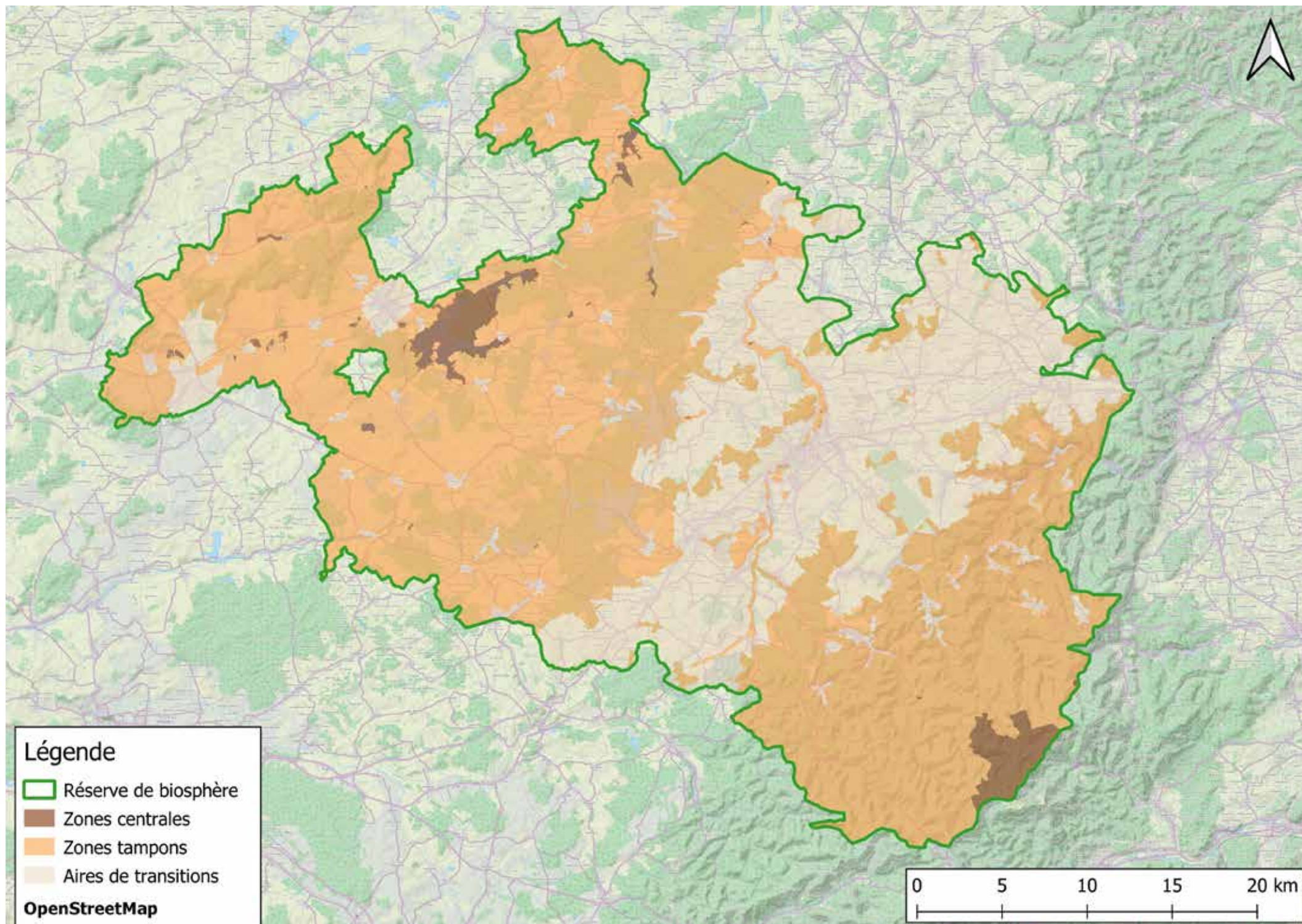
7.4. Justification du découpage par rapport aux fonctions respectives de la réserve de biosphère.

a. Aires centrales :

Les aires centrales telles que définies dans le territoire proposé ont pour objectif de conserver les richesses naturelles écosystémiques ou spécifiques du territoire, grâce à des dispositions légales fortes et pérennes. Ces richesses sont principalement : les prairies humides oligotrophes ; les réseaux d'étangs, mares et forêts et espèces inféodées ; les écosystèmes halophiles et espèces inféodées ; les forêts et milieux humides d'altitude et espèces inféodées. Ces écosystèmes constituent les réservoirs de biodiversité du territoire, il est donc nécessaire d'assurer leur représentation en tant qu'aire centrale, en adéquation avec les critères des réserves de biosphère.

Ainsi, sont considérés comme aires centrales :

- La Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Grossmann est gérée par l'Office National des Forêts et animée par un comité consultatif qui se réunit une fois par an, constitué entre autres par le Groupe Tétrás Vosges, la DREAL, la Ligue de Protection des Oiseaux. Ce comité consultatif est constitué par des acteurs liés aux thématiques de conservation, en l'occurrence le Grand Tétrás, puisque l'espèce reste l'objectif principal de gestion du site. Malgré sa présence de plus en plus incertaine, les mesures d'aménagement et de non-



Carte 3 : Zonage de la réserve de biosphère

aménagement prises pour préserver l'espèce et surtout son milieu génèrent un effet dit parapluie, et apporte des bénéfices à d'autres espèces (chiroptères, insectes saproxyliques, chouettes, etc.). La Réserve Biologique Domaniale Dirigée est donc bien dédiée à des actions de conservation caractérisées par une volonté de diminution ou d'absence d'actions humaines, afin d'augmenter la quiétude des espèces du massif.

La Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Grossmann marque la frontière avec l'Alsace tout le long des crêtes, sur 7,5 km de linéaire. L'aire centrale ne possède pas sur ce linéaire de zone tampon à proprement parler. Pour autant, la totalité des deux versants de cette zone est couverte de forêts publiques domaniales et communales, soumises au code forestier de l'Office National des Forêts - divisions territoriales de Sarrebourg et de Schirmeck ayant exprimé leur soutien au projet.

Sur ces 7,5 km, 3,5 km appartiennent aux 80 ha de la 'forêt indivise des 7 communes'. Cette forêt tout à fait originale est en gestion coutumière. Elle appartient à 7 communes limitrophes et en gestion tacite via un comité syndical. Les 7 maires de cette forêt utilisent cet espace (voir Carte 9) principalement pour le pâturage, une exploitation forestière en taillie irrégulière et pour le développement d'îlots de sénescence [Jean-Louis BATT, maire de Lutzelhouse, principale commune frontalière avec la RBDD]. Ces mêmes maires se sont prononcées favorables au projet de réserve de biosphère lors de la concertation, et poursuivent des objectifs correspondant à ceux des zones tampons des réserves de biosphère. Il est d'ailleurs prévu dans le plan de gestion d'intégrer ces communes limitrophes en agrandissant le périmètre une fois que le contexte sera plus favorable. Ces communes alsaciennes appartiennent au PETR Bruche et Mossig.

De plus, le périmètre de la RBDD du Grossmann correspond à celui de deux sites Natura 2000 (Directive Oiseaux et Directive Habitats) « Crêtes des Vosges mosellanes ». De la même manière, les forêts voisines sur le versant alsacien de la RBDD du Grossmann

appartiennent à deux sites Natura 2000 :

- le site de la Directive Habitat « Massif du Donon, Schneeberg et du Grossman » ;
- le site de la Directive Oiseaux « Crêtes du Donon Schneeberg ». Ces deux derniers sites sont cadrés par un seul DOCOB (DOCUMENT d'OBJECTIFS). Celui-ci précise clairement « les nombreux enjeux en communs » [44] avec le site Natura 2000 du périmètre de la réserve de biosphère « Crêtes des Vosges mosellanes ». De ces enjeux communs résultent la formulation d'actions complémentaires entre les DOCOB alsaciens et mosellans.

Ainsi, la poursuite d'objectifs et d'actions similaires montre bien la continuité de gestion Natura 2000 tout autour de la RBDD du Grossman. Cet état de fait a bien été mis en avant lors de plusieurs discussions avec les représentants du PETR Bruche Mossig voisin [Annexe V B.], des responsables des sites Natura 2000 ainsi que des directions territoriales de l'Office National des Forêts [comm. pers.]. La collaboration présente et future est ainsi inéluctable, afin de capitaliser les ressources allouées à Natura 2000 sur les deux versants face à des enjeux partagés. Il est d'ailleurs prévu d'intégrer les communes concernées quand le contexte s'y prêtera, les discussions étant entamées.

Au regard de ces éléments (forêts publiques, droits coutumiers respectueux, zones Natura 2000 continues, accords avec autorités locales, future intégration souhaitée), l'aire centrale en périphérie de périmètre assure bien la fonctionnalité du zonage des réserves de biosphère.

- La Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Grafenweiher, gérée par l'Office National des Forêts, est dédiée à la protection d'un complexe d'habitats tourbeux ainsi que de sa faune et de sa flore. Le second objectif est le développement de la naturalité des habitats forestiers. Dans une logique de conservation pure, aucune intervention n'est autorisée sur les 8.41 ha jusqu'en 2022 et le renouvellement de la gestion du site. Concernant la périphérie de la aire centrale par rapport au périmètre, la même logique que pour le cas de la RBDD du Grossmann s'applique ici.

- L'ensemble de l'Espace Naturel Sensible (ENS) Étangs et milieux tourbeux de Lindre, de Zommange et de Lansquenet - qui correspond au zonage du site Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique I du même nom - représente la aire centrale principale au Pays des Étangs. Ce même site est aussi contenu dans une zone RAMSAR de 5308 ha englobant les 7 Espaces Naturels Sensibles du Département, un site Natura 2000 Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Complexe de l'étang de Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines » calqué sur le périmètre RAMSAR, et fait partie d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique II « Pays des Étangs » de 29 630 ha.

Ce site de 1614 ha cristallise la diversité des milieux et des espèces remarquables du Pays des Étangs. Surtout, son acquisition foncière en 1976 a permis d'assurer en continu une protection forte des différents milieux et espèces. La gestion est calquée sur les Documents d'Objectifs Natura 2000, révisés régulièrement. Cette gestion qui dure en continu depuis plus de 40 ans a porté ses fruits. Et son acquisition foncière sécurise son intégrité future. Le domaine du Lindre - établissement dédié au site en bordure de l'étang - est par ailleurs la vitrine du Département de Moselle concernant sa politique d'Espaces Naturels Sensibles. L'application des Objectifs Natura 2000 s'y fait de manière très stricte, les pratiques changent peu, la surveillance est continue.

Il est à noter que de la pisciculture est pratiquée sur une petite partie de l'étang du Lindre. L'étang étant hypereutrophe, cette pisciculture est très extensive [40], signifiant une absence d'amendements fertilisants et une gestion de la végétation aquatique très limitée. Ce type de pisciculture n'est possible que grâce à des superficies importantes et un bon état des écosystèmes et des cortèges d'espèces sédentaires ou migratrices. Cette activité est donc compatible avec des actions de conservation, limitée en superficie, et peu voire très peu impactante sur cette aire centrale. La gestion piscicole de l'étang de Lindre fonctionne en cycle annuel ou bi-annuel : remplissage de l'étang entre l'automne et le printemps, empoissonnement de l'étang, puis

vidange et pêche. La vidange laisse une partie de l'étang en eau pour la survie des poissons. L'assec est pratiqué épisodiquement : l'étang n'est alors pas remis en eau après la vidange pendant une année. Les deux pratiques sont impactantes pour la végétation aquatique, mais les impacts sont limités dans le temps pour les autres cortèges d'espèces, et la gestion est considérée par les experts locaux comme pérenne [40]. De la même manière que pour les autres usages, le domaine du Lindre veille en continu au respect des normes liées aux usages piscicoles, et valorise la filière comme étant d'excellence au niveau national, tant la qualité du poisson est reconnue.

- Les sites protégés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine composent des aires centrales dédiées à la préservation d'un ensemble de milieux (prairies, marais, étangs, forêts humides), principalement prairiaux à haute valeur écologique. Les sites sont acquis en foncier, et font l'objet de baux emphytéotiques avec des agriculteurs. Chaque site est doté d'un document de gestion listant les actions à conduire pour garantir la pérennité des habitats naturels et des espèces qui leur sont inféodées. Un ensemble de sites au nord du territoire au dessus de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de Mittersheim comprend plus de 200 ha d'espaces protégés. Dans ces prairies, les exploitants doivent entre autres respecter les règles suivantes : absence totale d'intrants, fertilisants et produits phytosanitaires ; dates de fauche très tardives ; de zéro à un seul regain dans l'année (fauche ou pâturage) ; pas de retournement de sol, etc.

- 11 des 12 sites identifiés en prés salés continentaux de toute la vallée de la Seille ont été acquis par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine. De plus, des baux emphytéotiques pouvant aller jusqu'à 99 ans y sont établis. Les agriculteurs sont aussi accompagnés par le PNR de Lorraine, puisque la grande majorité ont contracté des Mesures Agro Environnementales et Climatiques visant à avoir des pratiques compatibles avec les enjeux de biodiversité.

La vallée de la Seille a très tôt fait l'objet de mesures de conservation strictes compte-

tenu de la rareté de ces écosystèmes. Ces sites font de plus partie d'une Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 plus large, ayant renouvelé son Document d'Objectifs en 2016, et possèdent toutes les qualités pour être considérées aussi comme Zone Spéciale de Conservation.

Il est donc tout à fait raisonnable de considérer les sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de la vallée de la Seille en aires centrales. Cette classification pourrait contribuer à moyen terme à préfigurer la création d'une réserve naturelle nationale ou régionale, souhaitée depuis quelques années par les gestionnaires et les associations locales de défense de l'environnement.

- Quatre aires centrales sont des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope. Une des aires est située dans une cornée de l'étang de Mittersheim correspond au périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du même nom, gérée par le PNR de Lorraine. La réglementation se concentre sur la préservation de l'aulnaie remarquable, à travers des objectifs de conservation stricts, comme le témoigne l'article 2 : « Afin de préserver la flore et la faune protégées du biotope délimité à l'article 1, sont interdits : toutes actions et tous travaux pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu ». Un plan de gestion de l'Office National des Forêts assure une exploitation des parcelles soumises au régime forestier conforme aux objectifs de conservation.

Un autre Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est situé en forêt domaniale d'Abreschviller sous la responsabilité de l'Office National des Forêts. Créé en 1989, son objectif est de protéger un site de nidification régulier de faucon pèlerin sur falaise gréseuse, pour une surface de 4 ha comprenant le rocher à proprement parler et ses alentours.

Dans la partie nord-est du territoire se trouvent deux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope de part et d'autre de la forêt domaniale de Bride, qui surplombe sur une petite côte la vallée de la Seille par le nord. Elles ont toutes les deux pour objectif de préserver des milieux humides (étang, mare et ruisseau affluent). L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

« Le ruisseau de la Flotte » a pour objectif la préservation de l'Écrevisse à pieds rouges - espèce considérée en danger sur la liste rouge des crustacés d'eau douce français - pour une superficie de 30 hectares. L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Mare de la Michotte » a pour objectif de préserver l'habitat de 3 espèces de tritons (alpestre, palmé et ponctué), la Grenouille rousse et la Rainette verte sur ses 1,5 ha.

b. Zones tampons :

- La surface correspondant à la partie 'est' du PNR de Lorraine sur le territoire proposé a été classée entièrement en zone tampon, à l'exception des zones considérées comme aires centrales et les aires de transition. Ces communes bénéficient depuis des dizaines d'années d'actions à la fois du PNR et du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine visant à la préservation des écosystèmes, par des pratiques durables, mais aussi d'actions de communication et de sensibilisation. Cette Charte a été révisée en 2015, et est donc le fruit d'un travail récent et actualisé.

- Une bande mesurant 100m d'épaisseur autour des sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine a été définie en concertation avec les experts des sites. Selon eux, cette surface générée remplit les caractéristiques des zones tampons, en assurant la préservation des sites.

- Les forêts publiques domaniales et communales gérées par l'Office National des Forêts ont été considérées comme zone tampons, car elles bénéficient du code forestier - qui inclut des pratiques de développement durable - et les usages pratiqués par les populations sont de type récréatifs et pour la plupart compatibles avec des objectifs de conservation et de développement durable. Ces forêts constituent la vaste majorité de la surface en zone tampon de la partie 'est' du territoire proposé.

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II ont été considérées en tant que zones tampon, notamment parce qu'elles font l'inventaire de milieux naturels riches

encore peu étudiés - que sont par exemple la vallée alluviale de la Sarre en amont et aval de Sarrebourg. Ces ZNIEFF constituent les seules délimitations de ces espaces à haute valeur naturelle, il convient donc de considérer ces zones comme devant faire *a priori* l'objet de futures mesures de développement durable futures, afin de garantir un état de protection minimale de ces milieux.

C'est notamment le cas pour la ZNIEFF de type I « Carrières et ancien champ de tir du haut de Lorquin ». Isolée des autres ZNIEFF, cette zone de 530 ha abrite 25 espèces déterminantes et 4 habitats déterminants, notamment des 'Pelouses semi-arides médioeuropéennes', assez rares dans la région. La biodiversité de cette zone, souvent mal reconnue, a fait l'objet de la création de l'association APPIE (Association de Protection d'Imling et Environs), afin d'en préserver les richesses.

Autre exemple : la Sarre traverse sur le territoire 5 Zones Nationales d'Inventaire Floristique et Faunistique depuis sa source au sud-ouest jusqu'à Niederstinzeln au nord-nord-est. Véritable liant entre le massif forestier des Vosges et le Pays des Étangs. La continuité des actions de développement durable devra être respectée de l'amont à l'aval. Ainsi le lit de la Sarre et une bande d'une épaisseur de 100 mètres tout autour ont été considérés comme une zone tampon, en complémentarité avec les 4 sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine situés dans cette zone.

- Tous les sites Natura 2000 ont été considérés comme des zones tampons, à savoir : « Complexe de l'étang de Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines » (Zone de Protection Spéciale + Zone Spéciale de Conservation) ; « Vallée de la Seille, secteur amont et petite Seille » (Zone de Protection Spéciale) ; « Étang et forêt de Mittersheim et cornée de Ketzing » (Zone de Protection Spéciale) ; les « Crêtes des Vosges Mosellanes » (Zone de Protection Spéciale + Zone Spéciale de Conservation). Les gestionnaires de ces différents sites (PNR de Lorraine et Office National des Forêts) contribuent ainsi à un développement durable depuis de nombreuses années par l'animation de

différents Documents d'Objectifs.

c. Aires de transition :

Hormis les aires centrales et zones tampons, le reste du territoire correspond aux zones identifiées dans la classification 'Corine Land Cover' de 2018 entre le code 111 et 142 : tissus urbains, aux concessions de carrières, aux aéroports, aux villes et villages, zones industrielles ou commerciales, installations publiques. Ces espaces anthropisés sont principalement concentrés en vallée agricole de la Sarre, de part et d'autre des principaux axes routiers. Ils regroupent la quasi totalité de la population du territoire proposé.

La vallée agricole de la Sarre, constituant une grande partie de ces aires de transition, est largement constituée de parcelles agricoles. Toutefois, tous les acteurs du projet sont bien conscients qu'un des chantiers de la future réserve de biosphère sera d'accompagner et de développer durablement l'agriculture. C'est pourquoi une attention toute particulière sera portée à ces aires de transition concernant la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, au développement de pratiques agricoles et touristiques durables, et en s'assurant de bien échantillonner la biodiversité souvent sous-évaluée de ces surfaces.

Une exception : une partie de la commune de Phalsbourg est ville porte du Parc Naturel Régional de Lorraine et de sa réserve de biosphère transfrontalière. Cette surface de 342 ha ne peut être considérée comme faisant partie de la réserve de biosphère proposée : deux périmètres se superposeraient. Cette surface ne comprenant aucun enjeu environnemental, social ou économique, il a été décidé de la contourner.

Enfin, la commune de Guéblanges-lès-Dieuze (517 ha pour 170 habitants) n'a pas été incorporée au périmètre de la réserve de biosphère proposée. En effet, la stratégie d'adhésion du processus au niveau des élus s'est concentrée sur les collectivités, ainsi les Communautés de communes se sont prononcées à l'unanimité (sauf 3 voix) pour le projet (voir Annexe V). La commune de

Guéblange-lès-Dieuze n'a pas souhaité être impliquée dans le périmètre. Il a été décidé de respecter ce choix, en inscrivant la possible intégration de la commune dans les objectifs du document de gestion.

8. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Selon la classification d'Udvardy, le territoire proposé se situe dans la province biogéographique Atlantique, et plus précisément les "forêts de l'ouest européen". Udvardy caractérise [37] cette province par « un climat océanique doux où poussent des arbustes nains décidus à grandes feuilles là où ne peuvent subsister des forêts pour des raisons climatiques ou culturelles ».

9. UTILISATION DES TERRES

9.1. Historique.

9.1.1. Une Histoire marquée par les guerres.

Le territoire proposé jouit d'une histoire remarquablement riche et ancienne, marquée par de nombreuses guerres. La guerre de Trente Ans au 17^{ème} siècle massacra bon nombre d'habitants du territoire et fut à l'origine de droits coutumiers uniques. Le 10 mai 1871, la quasi totalité du territoire était annexée par l'Allemagne, pour n'être restituée qu'en 1919 à la fin de la première guerre mondiale, perturbant le paysage social et culturel local. Le territoire tout entier fut d'ailleurs le théâtre des toutes premières batailles de la Grande guerre, notamment la bataille de Sarrebourg le 20 août 1914. Durant la seconde guerre mondiale, Sarrebourg et ses alentours furent annexés une seconde fois le 30 novembre 1940. La ville fut libérée par la 2^{ème} division blindée française le 20 novembre 1944.

Ces guerres eurent comme conséquence l'installation de bases militaires sur le territoire. Ainsi le 1^{er} régiment d'infanterie est installé à Sarrebourg depuis 1968. La base aérienne de

Phalsbourg-Bourscheid est installée depuis les années 1950 et abrite le 1^{er} régiment d'hélicoptères de combat. A Dieuze de 1963 à 2011 fut installé le 13^{ème} régiment de parachutistes. Aujourd'hui ses bâtiments sont transformés en centre de formation initiale des militaires du rang. Ces bases militaires constituent une importante consommation de foncier, mais peuvent par la même occasion se transformer en réservoirs de biodiversité. C'est le cas sur le terrain militaire des hauts de Lorquin, où la présence de sonneurs à ventre jaune - espèce d'amphibien protégée - est omniprésente dans les ornières humides. D'autres espèces comme le Grand Murin ou le Crapaud Calamite sont des espèces protégées potentielles de ces terrains militaires [36]. Plusieurs friches militaires sont ainsi répertoriées, et il conviendra de s'inspirer en la matière des expériences de la réserve de biosphère des Vosges du Nord, au passé militaire comme industriel similaire.

9.1.2. Une occupation ancienne

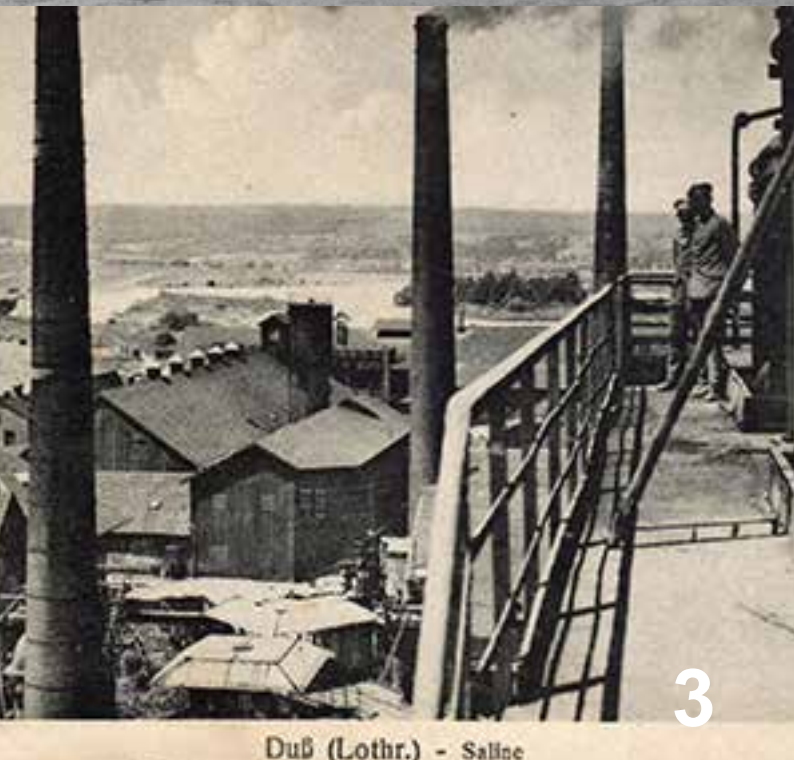
De tout temps, l'Homme a peuplé notre territoire, et l'a façonné pour répondre à ses besoins. Ainsi les écosystèmes et les espèces que l'on peut observer ne sont plus le reflet d'une Nature vierge, mais plutôt le fruit d'une histoire partagée avec l'Homme, parfois au détriment, souvent au bénéfice de la biosphère.



1



2



3



4

Figure 2 : Le passé et le présent du secteur industriel sur le territoire.

1. Photo du four de l'ancienne faïencerie de Niderviller vers 1900.

Des travaux de valorisation du patrimoine industriel sont actuellement menés par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud

2. Bâtiments de vente de la cristallerie Lehrer à Garrebourg, 2020.

Elle est située de façon typique le long de la Zorn.

En arrière-plan : l'ascenseur à bateau du Plan Incliné d'Artzwiller.

3. Carte postale des anciennes Salines de Dieuze, 1917.

Les bâtiments des Salines et de l'Usine de produits chimiques sont inscrits ou classés au titre des monuments historiques, véritable petite cité fortifiée autour de l'ancien puit de sel.

4. Vue aeriene de l'usine FerCo à Sarrebourg en 2020.

L'un des fleurons de l'industrie du territoire proposé, c'est la plus grande entreprises française de ferrure de bâtiments

(a) La vallée de la Seille

Depuis l'âge du fer, la vallée de la Seille a été exploitée pour sa richesse en sel, issue de la dissolution par les eaux de surface des couches de sel formant le toit du gisement. Cette pratique se perpétua au delà du Moyen âge jusqu'à la période moderne, voire contemporaine. Elle modifia considérablement le paysage et contribua à réduire peu à peu l'écoulement de la Seille. Ce processus de colmatage de la vallée est aussi et surtout lié à trois périodes de déboisements massifs qui eurent lieu au début de l'âge du Bronze, puis à l'âge du Fer et enfin à la fin du Moyen Age. Ainsi les rejets issus du briquetage sont estimés à près de 4 millions de m³ [3]. Marsal à l'époque du haut Moyen âge était le fleuron de l'exploitation saline, comme en témoigne la couche de résidus de briquetage de plus de 10m de hauteur qui assure aujourd'hui ses fondations. Cette exploitation est l'une des toutes premières modifications du paysage connues due à une activité industrielle, 5 siècles avant l'arrivée romaine. Le paysage de la vallée de la Seille s'identifie ainsi à une construction "éco-humaine" vieille de plusieurs siècles.

(b) Le Pays des étangs

Les principales traces historiques de populations humaines au Pays des Étangs se trouvent au village de Tarquimpol à l'étang du Lindre, aujourd'hui peuplé de 67 habitants. L'apogée de Tarquimpol fut sans doute durant la période gallo-romaine, puisque le village se trouvait sur une importante voie commerciale et militaire reliant Reims (alors capitale de la province) à Strasbourg, en passant entre autres par Metz et Sarrebourg. En témoigne la découverte en 1981 d'un amphithéâtre gallo-romain d'une capacité de 10 000 places, l'un des plus grands recensés en Gaule de l'Est.

Pays aux terres argileuses lourdes et grasses, le Pays des Étangs a été de tout temps exploité pour le bois, l'agriculture et la pêche. La levée de « chaussées » dès le 12^e siècle a en effet permis aux seigneurs d'assainir les fonds de vallée humides, afin d'obtenir une production régulière de poisson - pour agrémenter les

jours maigres de Carême et les vendredis - et d'assurer une alimentation hydraulique régulière à diverses usines.

Au courant du XIX^e siècle, la révolution industrielle permit de nourrir l'ogre parisien. Ainsi furent successivement construits le canal de la Marne au Rhin, permettant de transporter céréales, vins et bières d'Alsace à la capitale ; puis le canal des Houillères de la Sarre qui, en doublant la Sarre tout au long de son parcours jusqu'à la frontière allemande à Sarreguemines, permit de transporter la houille lorraine pour chauffer Paris - qui avait épuisé les forêts à 400 km à la ronde. Quelques étangs médiévaux furent alors érigés en étangs réservoirs, propriété de la nation : les 4 étangs (du nord au sud) de Mittersheim, du Stock, de Gondrexange et de Réchicourt.

Après la première guerre mondiale, la course à l'armement et à la défense contre l'ennemi reprit rapidement. Dès 1929, la Ligne Maginot débuta ses travaux. La vallée de la Sarre fut le seul tronçon entre la Belgique et la Suisse à être défendue par des retenues d'eau et constitua la Ligne Maginot aquatique. Afin de noyer la vallée en quelques heures, ces 4 étangs réservoirs se virent attribuer un nouveau rôle stratégique et l'on doubla encore leur surface et leur volume.

Pour les alimenter, leur bassin versant s'avérant insuffisant, fut creusé le canal d'alimentation de la Sarre, ou plutôt les deux canaux d'alimentation, captant partiellement les eaux des Sarres rouge et blanche pour les mener jusqu'à Hesse et au canal de la Marne au Rhin, puis au canal des Houillères de la Sarre qui, tout le printemps, conduisent les eaux captées jusqu'aux étangs réservoirs, étangs qui les relibèrent à la saison chaude.

Le plan d'eau de l'étang de Gondrexange se situe en premier sur le tracé de cette rivière printanière : comme sa surface se trouve à 5m en amont du canal, le plan d'eau est empli par pompage. Le Stock, est en contre-bas des Houillères de la Sarre et se remplit au printemps par gravité. L'étang de Mittersheim est rempli par gravité, de même que celui de Réchicourt. Comme le remplissage de l'étang de Gondrexange est coûteux, c'est ce réservoir



Figure 3. Vue sur la principale carrière du territoire, celle de Héming en pleine vallée agricole de la Sarre.

(c) La vallée de la Sarre :

Historiquement couloir de circulation des biens et des personnes, cet axe nord-sud a longtemps servi pour le flottage et la circulation des personnes. Ainsi, le dialecte germanique parlé à Sarrebourg se rapproche-t-il bien davantage de son voisin sarrebruckois distant de 75 km que de celui de Saverne situé pourtant à seulement 27 km à l'est au-delà des Vosges. La Sarre et ses affluents furent également précieux de par leurs usines hydrauliques. Essentiellement tournée vers l'élevage, cette zone se caractérise toujours par ses grandes prairies pour l'élevage bovin et ovin.

La Sarre constitue ainsi le lien entre les entités paysagères du territoire proposé : descendant du Donon par ses deux sources, elle constitue sa vallée et vient approvisionner le système des étangs réservoirs. Le canal de la Marne au Rhin la prolonge vers l'Ouest et l'Est ; le canal des Houillères de la Sarre l'accompagne vers le Nord.

(d) Le massif vosgien :

Du 1er au 3ème siècle, se développe sur les hauteurs des Vosges une civilisation agro-pastorale, où les traditions héritées de la fin de l'époque celtique cohabitent avec les apports romains. Ses témoignages se concentrent notamment dans le massif vosgien correspondant au territoire de la réserve de biosphère. Ainsi, les 42 sommets (collines) du ban communal de Saint-Quirin ont révélé autant de traces d'occupation gallo-romaine. Ces sites ne seront abandonnés que vers la fin du 4ème siècle, et ce peuple portera le nom de civilisation des sommets.

L'habitat de cette civilisation est constitué de grandes fermes, dispersées sur le flanc de la montagne, à soubassement de pierre et superstructure de bois et de torchis. Elles se composent d'un vaste enclos délimité par un mur de pierres sèches, avec cour centrale sur laquelle s'ouvrent de petites pièces d'habitation et des enclos pour parquer le bétail. Un chemin creux bordé de murets en pierres relie les fermes d'une même agglomération.

L'art funéraire constitue l'un des aspects les

qui est sollicité en premier à la saison chaude. Il subit ainsi des assècs prononcés plus précocement et bien plus fréquemment que les autres plans d'eau. Aujourd'hui encore, ces canaux et leur système d'approvisionnement en eau au point le plus élevé de leurs biefs entre bassin parisien et plaine d'Alsace sont remarquables de simplicité et d'efficacité.

La surface de ces étangs étant ainsi doublée, la commune de Rhodes connut une forte évolution, non seulement en matière de terres agricoles et forestières, mais également dans son périmètre bâti, puisque les maisons en aval de l'église furent arasées à un mètre du sol pour être reconstruites en amont. C'est ainsi que l'église de Rhodes se dresse fièrement face aux flots de l'étang du Stock et non au cœur de son village, comme toutes ses consœurs lorraines.

Enfin, les années 60 virent une urbanisation débordante s'effectuer autour de ces plans d'eau, principalement le Stock, mais également l'étang de Mittersheim sur une partie de son périmètre. L'étang de Gondrexange a été épargné par cet urbanisme anarchique, la navigation n'y étant pas assurée à la belle saison ; l'étang de Réchicourt de par sa taille plus réduite ne fut pas concerné.

plus originaux de cette civilisation, avec de grandes nécropoles à enclos rectangulaires où se dressent des stèles en forme de maisons, décorées de motifs végétaux stylisés et de symboles astraux. Ce massif était l'origine du culte de Vosegus - dieu de la faune et la flore, de la chasse, dieu des vents, de la vie sauvage - et de nombreuses autres divinités typiques de la région. Plus tard à l'époque gallo-romaine, de nombreuses divinités comme Mercure resteront largement influencées par la mythologie celtique locale. Cela renvoie au caractère "mystique" encore bien présent dans ce massif, imagé à travers des représentations de dieu-cerf ou encore de divinités guerrières.

Cette zone, au sol gréseux et sablonneux n'offrant guère de perspectives à l'agriculture, a été recolonisée à la fin du moyen âge et même après la Guerre de Trente Ans (1618 – 1648) par des éleveurs, des bûcherons, des charbonniers et des verriers. Les seigneurs, soucieux de tirer un revenu de leurs terres laissées à l'abandon, offrirent aux colons franchises et exonérations de corvées, ainsi que des droits d'usage dont subsiste aujourd'hui une particularité coutumière : le Bois Bourgeois de Dabo.

Les caractéristiques géologiques du massif ont depuis toujours permis l'infiltration de l'eau - c'est ce qui le distingue d'ailleurs du secteur des étangs, façonné dans les marnes et argiles imperméables - dans une immense nappe aquifère qui alimente près de la moitié de la Lorraine. Au contraire des eaux des étangs piscicoles, les eaux des rivières du massif sont froides et acides. Ces deux milieux aquatiques distincts ont ainsi entraîné une complémentarité des activités piscicoles traditionnelles. La force hydraulique des cours d'eau vosgiens a été exploitée de façon massive dès le XVIIIe siècle, comme en témoigne la trace d'un nombre exceptionnel de moulins - jusqu'à 15 moulins sur 10 km le long de la Sarre.

Le sable issu de l'érosion du grès, l'eau pure et la ressource considérable en bois ont été une conjugaison idéale pour le développement des activités du verre, du cristal et de la faïence. En 1448, la Lorraine avait accordé aux verriers

la possibilité de prélever le bois ou l'eau nécessaires à leur activité sur toutes les terres ducales ; ce qui favorisa le développement de cette industrie qui perdura jusqu'à la fin du XXe siècle. Les premières traces connues de verreries au Pays de Sarrebourg remontent à 1540 près d'Abreschviller, s'agissant d'abord de verreries « volantes » pour devenir ensuite au XVIIe siècle des manufactures « sédentaires » situées dans plusieurs communes du territoire, où se développèrent les activités du verre et du cristal : Abreschviller, déjà citée, Biberkirch-Troisfontaines avec Vallérysthal, Plaine-de-Walsch, Saint-Quirin, Harreberg, Dabo, mais aussi l'activité de la faïencerie comme à Niderviller. Toutes les unités de production ont aujourd'hui disparu ; les dernières en date sont celles de Vallérysthal et Niderviller.

Au XVIIIe siècle, des familles originaires de Bohême s'installèrent dans la région et apportèrent avec elles bon nombre d'influences dans l'art verrier, notamment la gravure. Parmi ces unités, la plupart furent érigées au rang de manufactures royales et s'inscrivirent dans les rangs les plus nobles de l'histoire du verre, du cristal et de la faïence en France.

9.2. Quels sont les utilisateurs principaux de la réserve de biosphère ?

a. Ressource en bois :

Les forêts du territoire sont divisées en deux catégories : les forêts de plaine dominées par les essences feuillues, les forêts de montagne dominées par les résineux, faisant partie des « Hautes-Vosges gréseuses » de la sylvo-écorégion « Massif Vosgien central ». Elles sont caractérisées par une dominance des résineux, et une grande majorité des forêts sont domaniales. L'ensemble des forêts de la sylvo-écorégion représentent un total de volume de bois de 115 millions de mètres cubes [21]. En Lorraine en 2014, quelques 1 500 000 tonnes de bois d'œuvre ont été récoltées, ainsi que 944 000 tonnes de bois d'industrie et plus d'un million de tonnes de bois énergie.

Côté gestion publique, les forêts domaniales

exploitées par l'Office National des Forêts ont été durement marquées par la tempête du 26 décembre 1999. C'est pourquoi l'un des objectifs de l'Office National des Forêts est toujours de reconstruire les surfaces détruites qui se régénèrent peu à peu. Les objectifs principaux de l'Office National des Forêts restent sur le territoire : la production de bois, la protection vis-à-vis des risques naturels, la conservation des milieux ou espèces remarquables avec ou sans sylviculture, et l'accueil du public [22].

Côté privé, le territoire correspondant au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Sarrebourg est composé de plus de 11 000 ha de forêts privées, dont 70% possèdent un plan de gestion depuis plus de 30 ans [23]. Le chauffage au poêle étant encore largement répandu dans le massif vosgien et alentour, les familles ponctionnent toujours dans les forêts du petit bois de chauffage. Cet usage tend toutefois à diminuer au fil du temps.

b. Ressource minière :

La vallée de la Sarre et ses alluvions concentrent aujourd'hui tout le potentiel d'exploitation de ressources minières du territoire proposé. Il y existe 6 autorisations de carrières, dont 3 de grès, 2 de roches calcaires et 1 d'alluvions [24]. L'exploitant principal, l'entreprise EQIOM, invite chaque année quelques 500 élèves de collège ou lycée sur un secteur de son exploitation, pour mettre en valeur la biodiversité installée dans ces écosystèmes particuliers (tritons, Pie-grièche écorcheur, Sonneur à ventre jaune, colonies d'abeilles). Par ailleurs, l'entreprise a lancé dans la carrière un programme de culture de la truffe lorraine, *Tuber mesentericum*, avec succès. Le climat est donc favorable pour que de nouveaux partenariats s'engagent (entreprises engagées pour la nature), en s'inspirant par exemple de ceux forgés dans la réserve de biosphère du Mont Saint-Hillaire au Canada.

c. Ressource en eau :

Le sous-sol du territoire proposé est traversé par une unique masse d'eau souterraine captive

(Grès vosgien captif non minéralisé) qui s'étend de Vittel à la Belgique et constitue avec ses 8000 km² le réservoir d'eau potable stratégique de la Lorraine. L'eau est globalement de bonne qualité. Cinq autres masses d'eau souterraines traversent le territoire et constituent une ressource abondante avec un état chimique et quantitatif relativement bon. Les rivières de la Sarre et de la Zorn prennent leur source sur les contreforts vosgiens. Les communautés de communes concernées et partenaires du projet assurent une compétence de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ».

A titre d'exemple, la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud est issue de la fusion de 5 Communautés de communes plus petites en 2017, et doit donc faire face à un aménagement global des cours d'eau inégal. Pour autant, la priorité environnementale est bien là, et l'un des deux affluents de la Sarre - la Sarre rouge - a été identifié comme un objectif environnemental prioritaire dans le cadre de son aménagement.

d. Ressource cynégétique :

Plusieurs espèces composent cette ressource cynégétique : cerfs, sangliers, brocards, oiseaux. Deux associations de chasse sont présentes sur le territoire, celle de Sarrebourg et celle de Château-Salins. De l'avis de la fédération départementale des chasseurs de Moselle, la chasse reste pour autant non fédérée dans son ensemble. Elle se pratique dans un cercle restreint, à 70% par des personnes venues de Moselle [Fédération Départementale des Chasseurs 57, comm. pers.]. La venaison se fait par les chasseurs en circuits courts.

La renommée de la chasse du territoire vient des populations de cerfs dans le massif vosgien. Cette renommée a conduit une certaine élite parisienne à considérer le territoire - surtout le massif forestier vosgien - comme un terrain de chasse dominical. Il n'était pas rare pour les habitants locaux d'apercevoir ainsi Georges Pompidou - ancien président français - descendre de son hélicoptère pour chasser dans les forêts domaniales de Saint-Quirin.

L'enjeu majeur du territoire reste comme dans beaucoup de territoires en France la gestion des populations de sangliers et de cervidés et les dégâts qu'ils peuvent occasionner dans les peuplements forestiers en régénération - consommation des jeunes plants - ou dans les parcelles agricoles. Plus particulièrement, les cerfs font l'objet d'un partenariat entre l'observatoire du Donon, l'Office National des Forêts et les chasseurs, afin de s'accorder au mieux sur la régulation des populations présentes en altitude ou en plaine.

9.3. Quelles sont les règles (y compris les règles coutumières ou traditionnelles) d'usages des terres et d'accès pour chaque zone de la réserve de biosphère.

Il existe sur le territoire un droit coutumier unique en France, et peut-être en Europe : le « bois bourgeois ». Au fil des siècles, des droits forestiers ont été accordés aux populations du territoire proposé, qui correspondaient au besoin vital de chauffage des foyers. Aujourd'hui les derniers droits coutumiers de ce type ont pour la plupart disparu de la vie quotidienne des habitants, passés à des pratiques économiques coupées du monde agricole. Les derniers droits coutumiers restants sont la 'Markgenossenschaft Dagsburg' ou sur notre territoire le 'Bois Bourgeois de Dabo'.

Historiquement, le Comté de Dabo était un petit état de 16 000 ha presque exclusivement composé de forêts de feuillus. Il comprenait les communes de Dabo, Hommert, Harreberg, Walscheid, Abreschviller, Voyer sur le versant lorrain, et Engenthal sur le versant alsacien. Les habitants qui jadis avaient gagné quelques lopins en défrichant sur un sol aride, se regroupaient en Communautés montagnardes et forestières. Ils cultivaient au fil du temps du seigle, de l'avoine, de l'orge et de la pomme de terre. Le comté fut dévasté par de nombreuses guerres et particulièrement la Guerre de Trente Ans. Afin de repeupler un territoire immense qui n'était alors occupé que par un millier de sujets, les Comtes de Linange accordèrent de nombreux droits forestiers ainsi que des baux

emphytéotiques. Le plus ancien règlement forestier connu date de 1569. Ce règlement qui a été reconduit jusqu'en 1613, a fait l'objet de nombreuses controverses de la part d'auteurs au service de l'administration ou au service des habitants de Dabo.

En 1789, 200 hommes marchèrent sur Harreberg, siège du tribunal seigneurial, pour présenter leurs principales requêtes puis sur Abreschviller où ils dévastèrent la maison du garde général. Le Comté de Dabo, placé sous séquestre en 1792, fut réuni aux Domaines en 1804. Le Code forestier de 1828 a modifié un certain nombre de droits. Il fut suivi d'un projet de cantonnement devant être précédé d'un arpentage de la forêt et d'une enquête sur les droits avant la Révolution. Tentative malheureuse car refusé par la Commune et les usagers, ce projet de cantonnement fut suivi d'un second en 1887 qui donna lieu à une supplique adressée en 1867 à l'empereur Napoléon III. Pendant la période de l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand de 1871 à 1918, l'administration usa de toutes ses tracasseries pour brimer les usagers. Excédés, la Commune de Dabo et les usagers intentèrent en 1883 un procès en réparation à l'État allemand. C'est le début de procès successifs au Tribunal de Saverne, à la Cour d'appel de Colmar (1905) et finalement à la Cour suprême de Leipzig (1906).

Les droits accordés, constituant ainsi les droits dits du « bois bourgeois » furent les suivants :

- droit au bois mort « couché et estan » délivré à titre gratuit,
- droit à du bois de chauffage vert pour subvenir aux besoins annuels du ménage contre paiement d'une taxe,
- droit au bois de marnage et bardeaux,
- droit au bois bourgeois (huit arbres de résineux annuellement, quatre pour les veuves), dont le tronc doit avoir à hauteur d'homme un diamètre d'au moins 40 cm,
- droit au bois de travail des artisans,
- droit exclusif d'achat de tout bois de feu,
- droit au pâturage pour le gros bétail,
- droit de panage des porcs,
- droit de recevoir les chablis.

Pour jouir de l'ensemble de ces droits

individuels et collectifs, les ayants droit doivent verser des redevances à la caisse de l'État. Une nouvelle proposition de cantonnement en 1909 fut interrompue par la guerre, mais rapidement reprise par l'administration française des Eaux et Forêts. En 1924 fut constitué un Syndicat des usagers dont le comité assistait la Commune dans ses décisions. Durant l'occupation allemande (1940-1944) le tirage du Bois bourgeois fut remplacé par le versement d'une indemnité annuelle de 200 Marks.

La population de la commune d'Abreschviller abandonna ce droit à la fin du 19ème siècle, pour ne plus subsister aujourd'hui que dans les communes de Dabo et Walscheid. Actuellement, des règles édictées en 1948 par l'Office National des Forêts servent de base. Le droit au Bois bourgeois profite aux descendants des familles ayant habité par exemple à Dabo avant 1793 ou venus s'établir dans le comté avant le 14 février 1817 en payant un droit d'entrée. Chaque année, pendant les deux jours ouvrables suivant le 11 novembre, les quelque 700 bénéficiaires de ce droit reçoivent par tirage au sort un lot de résineux sur pied.

10. POPULATION HUMAINE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE PROPOSÉE

Le tableau 4 ci-dessous contient les chapitres §10.1., §10.2. et §10.3. La carte 4 page suivante montre la répartition de cette population.

10.4. Brève description des communautés vivant à l'intérieur ou à proximité de la réserve de biosphère proposée

Historiquement, et suite aux diverses difficultés rencontrées par des communautés religieuses dans les territoires voisins étrangers, le territoire fut souvent terre d'accueil pour des populations persécutées : les juifs de tous temps et surtout à partir du XVIIIe siècle ; les réformés anabaptistes pourchassés en Suisse puis au sud de l'Allemagne vers 1670 ; les réformés calvinistes et luthériens indésirables au Royaume de France en 1685, accueillis dans la baronnie de Fénétrange et dans les principautés de Lixheim et Phalsbourg.

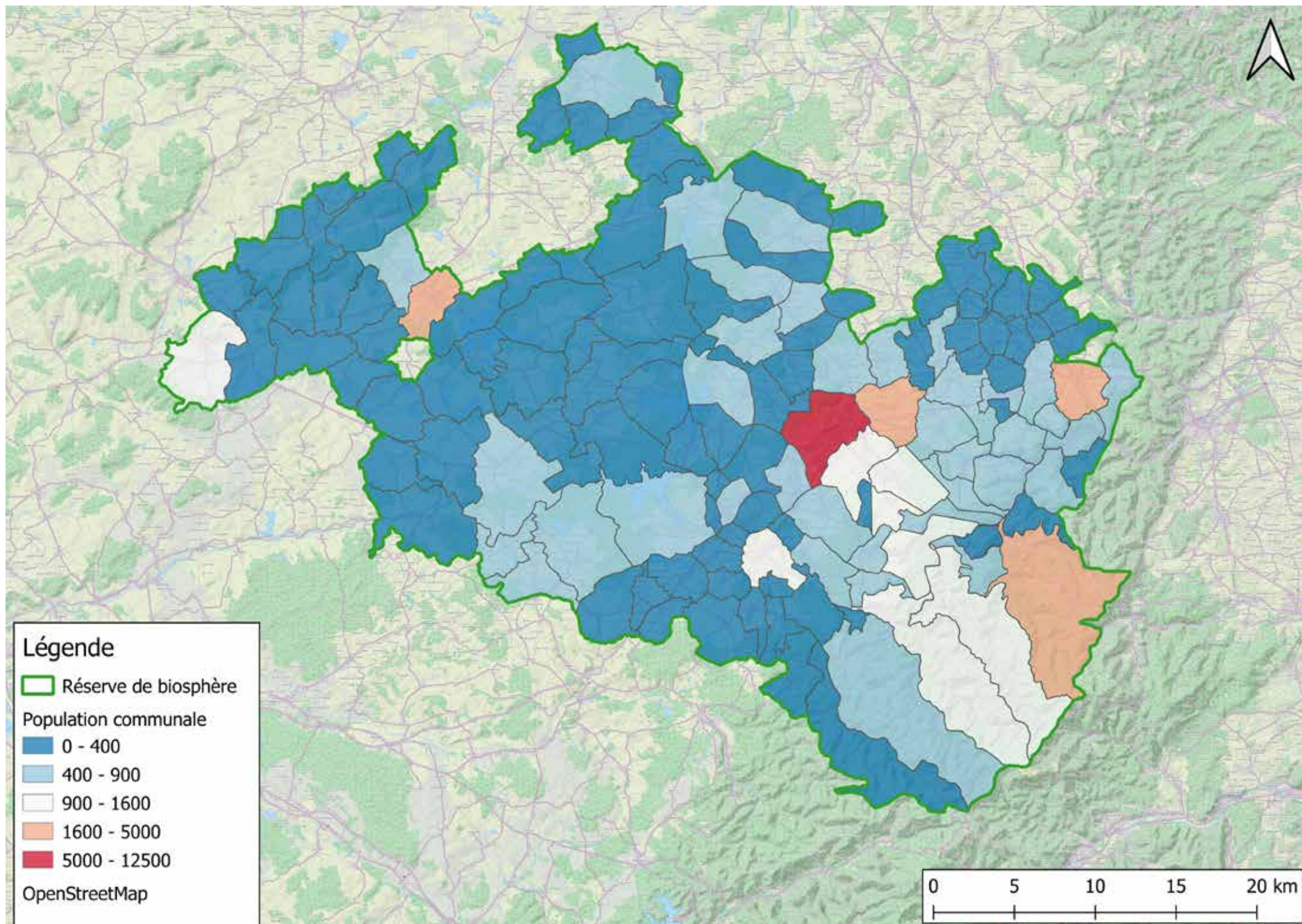
Aujourd'hui, le territoire proposé est principalement rural. Le principal pôle relais dans l'armature urbaine est Sarrebourg, et dans une moindre mesure Phalsbourg et Dieuze. La situation du territoire est stratégique au sens économique et touristique du terme : à distances comparables entre Nancy, Strasbourg et Metz (voir tableau 5 ci-dessous), le territoire propose une destination unique en Grand Est.

	distance (km)	temps (min)
Nancy	64	60
Strasbourg	54	54
Metz	77	86

Tableau 5. Distances à vol d'oiseau et temps par rapport à la ville de Sarrebourg

	Permanente	Saisonnière
10.1. Aires centrales	0	0
10.2. Zones tampons	1 197	1 197
10.3. Aires de transition	75 412	491389
Total :	76 609	545 989

Tableau 4. Nombre estimatif de personnes vivant dans la réserve de biosphère proposée par type de zonage.



Carte 4 : Nombre d'habitants par commune du territoire proposé, données 2014.

Le territoire regroupe 5 bassins de vie, entre deux zones économiques majeures que sont le sillon Lorrain (Nancy-Metz-Thionville) et la plaine de Strasbourg. La population est globalement en légère croissance démographique, mais plutôt vieillissante par le fait du départ de la jeunesse vers les attractives villes voisines. Ainsi les logements individuels sont rois sur le territoire, avec des zones dédiées aux résidences secondaires localisée aux étangs et sur les contreforts vosgiens.

Le principal moyen de transport comme dans beaucoup de territoires ruraux reste la voiture personnelle. La majorité des communes du Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Sarrebourg sont ainsi vulnérables aux fluctuations de prix des carburants [25]. Pour des raisons historiques et géographiques, les flux externes sont préférentiellement orientés vers l'Alsace, et en particulier Strasbourg. Beaucoup de strasbourgeois possèdent ainsi leur résidence principale dans le massif vosgien côté mosellan.

10.6. Intérêt culturel :

Héritages de l'Histoire, particularités uniques, le territoire proposé possède un patrimoine culturel diversifié (Figure 4), quoique méconnu. En effet que ce soit sur le plan archéologique, historique, linguistique, architectural, culinaire ou musical, la culture locale souffre d'un manque de reconnaissance. Peut-être à cause de ce caractère frontalier maintes fois cité, ou encore de la présence de grandes villes influentes autour, le territoire proposé arbore sa propre culture restée historiquement dans l'ombre de ces voisins. Aujourd'hui, avec l'avènement prochain d'un Conseil Culturel de Moselle - et plus largement d'une volonté de la Région Grand Est - ainsi que le développement d'un tourisme de plus en plus patrimonial et l'évolution des mentalités, la valorisation et la sauvegarde du patrimoine culturel peut passer d'un potentiel à une réalité.

Les figures de proue du patrimoine sont donc nombreuses, 93 bâtiments sont inscrits ou classés à la liste des monuments historiques

sur le territoire.

a. La vallée de la Seille et le Pays des Étangs

- A Dieuze, ville d'Émile Friant et Edmond About, il est possible de visiter les Salines Royales construites au XVIII^e siècle pour l'exploitation du sel et classées monuments historiques. La salle de la Délivrance a été rénovée récemment en salle de spectacle et de réception.

- A Marsal la porte de France et les casernes militaires conçues par Vauban accueillent les visiteurs dans une cité où l'exploitation du sel permettait d'approvisionner ¼ de la Gaule. Le sentier des mares salées quant à lui permet la découverte de l'espèce emblématique de la vallée de la Seille : la salicorne. Tour à tour propriété des Ducs de Lorraine au XIII^e siècle puis de l'évêché de Metz, Marsal dispose aussi d'une magnifique collégiale construite en 1222. Le Musée départemental du sel rappelle l'histoire de la ville et aborde les thèmes liés à l'archéologie et aux techniques d'extraction et d'exploitation du sel. Vauban fortifia la ville à la fin du XVII^e siècle reprenant le tracé des anciennes fortifications.

- A Vic-Sur-Seille, où les Salines furent prospères au Moyen-Age, on trouve des vestiges tels que la porte de l'ancien château des évêques ou l'Hôtel de la Monnaie. Le peintre Georges de La Tour y est né en 1593 et un musée départemental retrace son œuvre avec notamment la présentation d'un tableau original de l'artiste « Saint Jean-Baptiste dans le désert ».

- Le village de Tarquimpol, bâti sur une presque-île, était occupé par une « urbs » (ville) romaine de taille importante comme en témoignent les traces d'un amphithéâtre antique de plus de 125 mètres de diamètre. Plusieurs fouilles ont été réalisées par un professeur de l'université de Harvard et de Francfort en 2012, pour étudier les conditions de vie de l'époque du Bas-Empire romain.



Figure 4. Les multiples facettes de la richesse culturelle du territoire.

1. L'impressionnante cour du château de Fénétrange

Réputée cité imprenable, Fénétrange a réussi à préserver son château du XIVème siècle.

2. Le vaisseau de pierre de la chapelle Saint-Léon à Dabo en hiver

Jadis était juché sur le vaisseau une ancienne chapelle fort réputée imprenable, mais qui fut détruite comme beaucoup d'autres sur ordre de Louis XIV en 1677.

3. L'imposante porte de France à Phalsbourg

Napoléon surnomma Phalsbourg, berceau d'un nombre impressionnant de généraux « la pépinière des braves », et ville Vauban.

4. L'intemporel cimetière gallo-romain des trois Saints à Walscheid

31 pierres tombales témoignent du patrimoine éparpillé tout le long des contreforts vosgiens.

b. La vallée de la Sarre

- A Haut-Clocher, le site du Couvent de Saint-Ulrich était une grande villa gallo-romaine occupée du 1er au IVe siècle. Elle était l'élément d'une des villas les plus importantes des Gaules et ses vestiges sont conservés au Musée du Pays de Sarrebourg. Ce site important reste peu valorisé et représente une cible privilégiée des objectifs de préservation du patrimoine culturel et archéologique.

- La cité médiévale de Fénétrange possède plusieurs types de bâtiments remarquables (château, escalier hélicoïdal, collégiale, Hospice, maisons de maîtres et d'artisans) dans plusieurs styles architecturaux (gothique, renaissance, maisons à pans de bois). Mentionnée pour la première fois en 1070, cette cité au passé riche et prestigieux fut tour à tour un épiscopat économique, politique ou religieux.

c. Les contreforts vosgiens

- Le Rocher de Dabo, impressionnante plateforme surplombant le paysage - fut coiffé d'un château de 934 à 1679. Détruit, le rocher resta nu pendant un demi-siècle et une chapelle y fut érigée en 1793. Il est aujourd'hui classé aux monuments historiques ;

- 40 bâtiments inscrits dont deux classés à l'inventaire des monuments historiques pour la seule ville de Phalsbourg, ancienne cité Vauban, ville militaire de par son emplacement stratégique aux portes du col de Saverne. C'est la ville de Moselle qui compte le plus de bâtiments inscrits ou classés aux Monuments Historiques après Metz.

Il est aussi nécessaire de rappeler quand on parle patrimoine culturel le dernier conflit mondial, qui marqua au fer rouge la haute vallée de la Bruche et le territoire proposé. En 2005 fut inauguré à Schirmeck le Mémorial Alsace-Moselle, en mémoire des déchirures que ces territoires et leurs habitants connurent en 1870, puis lors des deux conflits mondiaux. Mémorial principalement organisé autour de la politique d'annexion de fait de ces territoires en

1940 et de leur enrôlement forcé durant quatre longues années.

Culturellement parlant, le territoire proposé est le croisement de deux mondes : le monde roman au sud et à l'ouest, et le monde germanique au nord et à l'est. Il semblerait que cette frontière ait été générée de manière pacifique au cours de l'Histoire. Contrairement à ce que l'on pensait, ces deux cultures se seraient mélangées au fil du temps, formant un réseau de villages aux cultures différentes et connectées.

L'étude de l'étymologie des noms de villages livre les secrets de cette mixité ancienne. Ainsi, les noms de villages et de villes finissant par le suffixe « ing » indiquent leur germanisation, tandis que les suffixes « ville ; court ; dorf ; heim » sont des indices de romanisation. [Schulher, comm. pers.]. Ainsi, le territoire proposé est doté d'une pluralité culturelle, exemple unique en Lorraine, d'un croisement de culture germanique francique et alémanique, au contact du monde roman (Sarrebourg est germanique, mais a toujours été fréquenté par des Lorrains romans qui appelaient cette ville Sâlbo). Une bibliographie spécifique au patrimoine est proposée en Annexe VI.

10.7. Préciser le nombre de langues parlées et écrites au sein de la réserve de biosphère.

Nos voisins Allemands constituent la principale population étrangère installée sur le territoire, que ce soit en résidence secondaire ou occasionnellement. Ainsi l'Allemand est la langue allochtone la plus pratiquée sur le territoire proposé. De par ses origines romanes, franciques et germaniques, et comme illustré dans la Carte 5, le territoire se situe à un carrefour des langues autochtones.

La transition entre langues d'origine romanes et allemandes divise le territoire en deux selon une diagonale nord-ouest sud-est. La partie du territoire en dialectes allemands se divise en deux, avec notamment une partie correspondant à la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg pratiquant un dialecte alsacien ou alémanique.

Conformément à la liste de référence des langues en danger de l'Unesco [27], le territoire comprend bien les 3 dialectes suivants :

- le francique oriental, qui correspond sur la carte 3 au dialecte alsacien, classé comme vulnérable ;
- le francique rhénan, classé aussi comme vulnérable ;
- le Lorrain, classé comme sévèrement en danger.

De l'avis de tous les experts locaux ou régionaux, si rien n'est fait dans les 20 prochaines années, ces dialectes et leurs spécificités locales risquent de s'éteindre. Plusieurs phénomènes peuvent l'expliquer. Le premier est commun à bien d'autres langues : la transmission du dialecte se fait à l'oral de génération en génération, et les nouvelles générations sont de moins en moins sensibles à cette transmission. A cela s'ajoute une composante particulière historique : la (très) mauvaise réputation des dialectes d'origine allemande.

En effet, après la seconde guerre mondiale, le patriotisme français ne fit aucun ménage avec la pratique de la langue allemande et autant

il devint chic de parler français, autant les instituteurs punirent strictement et sévèrement la pratique de l'allemand ou du dialecte à l'école. Les secteurs romans du Saulnois, du Pays de Sarrebourg comme de la Haute Vallée de la Bruche, ne purent entendre aucune sonorité germanique sans tressaillir douloureusement durant des décennies.

Ce contexte socioculturel violent, ses conséquences profondes et durables dans les esprits, marquèrent le début du déclin rapide de l'usage du dialecte dans la zone germanophone. Le développement dans toute l'Alsace et en Moselle de l'apprentissage de la langue du voisin (le Schriftdeutsch ou Hochdeutsch) dès les années cinquante et la réconciliation franco-allemande, contribua au déclin des parlers germaniques locaux, par l'entretien de la confusion entre dialecte local et hochdeutsch allemand. Les quelques rares tentatives d'introduction des différents dialectes ne furent guère probantes.

Le Patois lorrain, dans le même temps, connut un sort bien plus dramatique, car il ne connaît pas d'équivalence régionale ou nationale. Considéré comme un dérivé du français, souvent défini comme une sous-langue ne permettant qu'un dialogue interne fort limité tant en qualité qu'en quantité de locuteurs et n'ouvrant sur aucun extérieur, son utilité est en constante régression. Ce destin est d'autant plus tragique que le patois roman a laissé de nombreuses traces dans le parler local de langue française, de par le phénomène classique de contamination mutuelle de langues voisines.

Aujourd'hui, un programme de valorisation de projets incluant la pratique du Platt - autrement dit les dialectes locaux - a vu le jour dans la région Grand Est. La démarche, déjà entamée depuis des années côté alsacien, est source de subvention à petite et moyenne échelle. Parallèlement, un conseil culturel mosellan est en train de se former. C'est la sauvegarde d'un patrimoine unique qui est en jeu, et qui figurera comme un des objectifs cruciaux du plan de gestion de la réserve de biosphère proposée.

DIALECTES PARLÉS EN ALSACE-LORRAINE AU XIX^e SIÈCLE



Carte 5. Répartition des dialectes par commune en Alsace-Lorraine au XIX^e siècle [26], soulignant bien la diversité du territoire, à cheval entre plusieurs mondes linguistiques et historiques.

11.CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

11.1. Description générale du site et de la topographie de la région.

Si l'on considère un voyage en traversant le territoire du sud-est vers le nord-ouest.

La partie 'est' des contreforts vosgiens se situe à la transition des affleurements des roches cristallines (Vosges cristallines) et des sédiments gréseux (Vosges gréseuses). Cette partie étant couverte de forêts mixtes et de résineux allant de 200 m jusqu'à 1000 m. Passés ces sommets et crêtes où subsistent encore parmi des forêts de sapins des milieux tourbeux, nous nous retrouvons sur les versants ouest. Des sources de la Sarre et de la Zorn jusqu'à la vallée de la Sarre se succèdent les forêts de résineux, puis les forêts mixtes et enfin les forêts de feuillus, entrecoupées seulement ça et là de villages ruraux. La Sarre creuse sa vallée du sud vers le nord à 250 m d'altitude, créant ainsi des milieux humides le long de son lit et des terres agricoles limoneuses et fertiles. Quelques plateaux subsistent dans la vallée et des pelouses sèches relictuelles s'y développent. Plus à l'est, nous traversons l'extrémité 'est' du Bassin parisien et entrons dans le Pays des étangs. Au cœur d'un relief de «cuestas», un mélange de milieux forestiers et humides entre de grands étangs créés par l'Homme abrite une biodiversité sans pareil. Entre ces étangs également naît la Seille. Elle devient salée au fur et à mesure qu'elle poursuit son tracé vers le nord-ouest, creusant le Pays des étangs jusqu'à 200 m d'altitude. Les prairies humides et les pelouses qui jalonnent son cours ont évolué jusqu'à devenir uniques, tout comme les espèces qui les composent.

11.2. Variation en altitude

Le point culminant du territoire proposé est le sommet du Grossmann à 987 mètres d'altitude. Les points les plus bas en altitude se trouvent dans le lit de la rivière de la Seille aux environs de 200 mètres d'altitude.

11.3. Climat

Deux types de climats sont représentés sur le territoire (Carte 6 page suivante) :

- Un climat de montagne, que l'on trouve au sud-est du Pays de Sarrebourg correspondant au massif vosgien. Caractérisé par un grand nombre de jours où le cumul des précipitation est important, une température moyenne inférieure à 9,4°C et, corrélativement plus de 25 jours au cours desquels la température minimale a été inférieure à -5°C ; et moins de 4 jours avec un maximum supérieur à 30°C. La variabilité inter-annuelle des précipitations de juillet et des températures d'hiver et d'été est maximale.

- Un climat semi-continentale et climat des marges montagnardes, que l'on retrouve sur le reste du territoire. Ce climat fait la transition entre le climat montagnard et le climat océanique dégradé des plaines du centre et du Nord. Les températures sont moins froides qu'en montagne (elles sont cependant, à altitude égale, plus froides que partout ailleurs), les précipitations légèrement plus faibles et moins fréquentes, mais la variabilité climatique tout aussi élevée. Le faible rapport entre les précipitations d'automne et d'été est une autre caractéristique de ce type de climat.

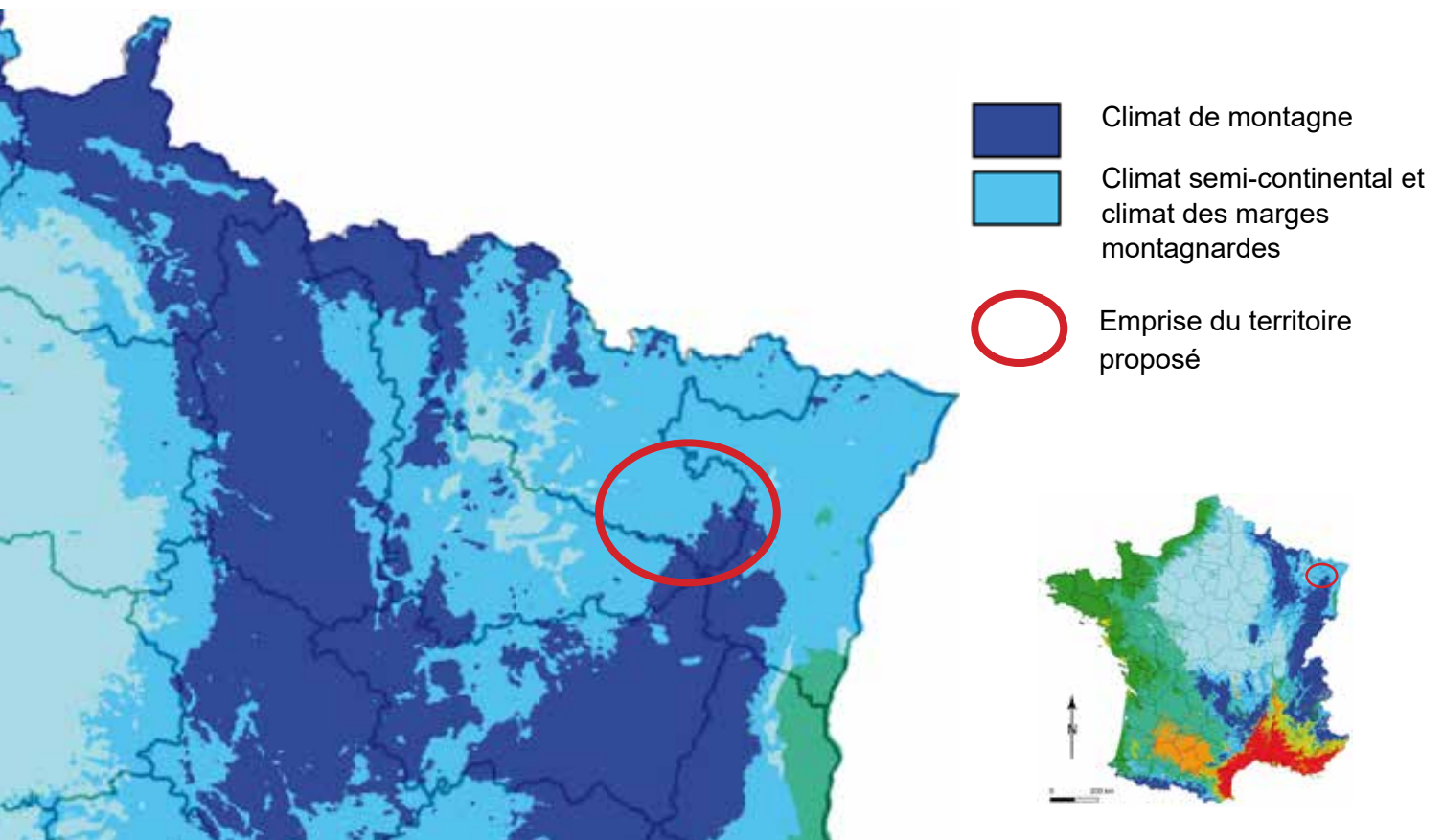
Quelques données de référence pour la ville de Dabo avec un climat montagnard et Rhodes avec un climat semi-continentale figurent en Tableau 6 page suivante.

11.3.4. Y-a-t'il une station météorologique à l'intérieur ou à proximité de la réserve de biosphère proposée ?

Les stations météorologiques présentes sur le territoire proposé sont décrites dans le Tableau 7 page suivante.

		Dabo	Rhodes
11.3.1.	Température moyenne du mois le plus chaud	17.1 °C	18.1 °C
11.3.2.	Température moyenne du mois le plus froid	-0.4 °C	0.6 °C
11.3.3.	Pluviométrie annuelle moyenne P	816 mm	740 mm
	Altitude de P	466 m	251 m

Tableau 6. Températures moyennes du mois le plus chaud (11.3.1.) ; Températures moyennes du mois le plus froid (11.3.2.) ; Pluviométrie annuelle et altitude correspondante (11.3.3.) pour les deux types de climats rencontrés sur le territoire.



Carte 6. Les types de climats [28].

COMMUNE	LOCALISATION	ALTITUDE	DATE DE FONCTION
Turquestein-Blancrupt	48.568167 N 7.090000 E	352 m	30 mars 2009
Nitting	48.667833 N 7.031000 E	266 m	09 mai 2007
Phalsbourg	48.766667 N 7.305833 E	377 m	01 septembre 1945
Buhl-Lorraine	48.719500 N 7.079833 E	258 m	05 janvier 2012

Tableau 7. Liste des stations météorologiques présentes sur le territoire, source : météofrance, données publiques, avril 2020.

11.4. Géologie, géomorphologie, sols.

La mosaïque paysagère qui caractérise si fortement le périmètre de la future réserve de biosphère, mais aussi les particularités quasi uniques en France qui distinguent ce territoire sont en grande partie liées à la formation géologique. Le territoire est à la rencontre de deux unités géomorphologiques : le Plateau lorrain et le Massif Vosgien, différenciés notamment par la nature géologique des roches qui les constituent et qui se succèdent de part et d'autre du territoire.

Situé à l'extrême Est du Bassin Parisien en forme de cuvette - voir Figure 5 - dans laquelle se sont accumulées des roches sédimentaires entre le Permien (environ 295 millions d'années) et l'ère Cénozoïque (il y a environ 1,8 millions d'années). Ces sédiments, en pile d'assiettes sont une superposition de couches d'âges différents, composées de roches tantôt dures (calcaires), tantôt tendres (argiles, marnes), et qui suite à l'érosion différentielle et à l'inclinaison de ce bassin, du Sud-Est vers le Nord-Ouest, forment aujourd'hui une succession de côtes (ou cuestas) si typiques du relief et des paysages de Lorraine.

Le territoire proposé est concerné par les couches sédimentaires les plus anciennes, qui se sont déposées entre le Permien et le Crétacé (ce dernier daté d'environ 65 millions d'années), formant le relief collinaire du Buntsandstein et la côte du Muschelkalk. La rencontre entre le Plateau lorrain et le Massif vosgien gréseux appelé Vosges gréseuses explique cette diversité paysagère dans ce territoire de transition.

A l'Est, les couches du Trias inférieur, les plus anciennes, forment les premiers contreforts du Massif Vosgien, incluant les sous-collines vosgiennes et le secteur montagneux proprement dit. Elles se composent des fameux grès vosgiens et du conglomérat (appelé aussi poudingue, caractérisé par la présence de galets emprisonnés dans un sédiment servant de ciment, faisant penser au « pudding », d'où son nom). Ces grès sont des roches sédimentaires d'origine continentale, issues de

l'érosion de la chaîne hercynienne granitique sculptant la montagne des Vosges. Les grès sont des roches perméables qui favorisent par conséquent l'infiltration des eaux. Ces eaux, captées depuis des milliers d'années forment la nappe du Trias, faisant du Massif Vosgien un château d'eau, alimentant en eau potable la majeure partie du Grand Est. Cette nappe, immense certes, est cependant fragile, car fortement exploitée pour les besoins en eau, d'autant plus que les approvisionnements en eau potable de cette nappe s'effectuent par forages, ces derniers ayant parfois remplacé les captages d'eau à partir de sources.

En allant vers l'Ouest, les couches du Trias moyen et supérieur, les plus récentes, façonnent la plaine de la Sarre après la confluence entre la Sarre rouge et la Sarre blanche, le Pays des Étangs et tout le Saulnois. Elles se composent de roches également sédimentaires, mais d'origines marines, lagunaires, lacustres ou continentales. Ces roches sont des argiles et des calcaires, avec la présence de dolomie et de sel. Ce dernier affleurant au niveau du sol explique la présence des mares salées continentales. Les couches argileuses sont des roches imperméables, favorisant la création de milieux humides.

11.5. Zone bioclimatique

Le territoire se situe dans la zone bioclimatique dite « subhumide et humide ». Peu de différences entre les différentes zones, si ce n'est une pluviométrie accrue au fur et à mesure que l'on s'élève en altitude. Ainsi les contreforts vosgiens sont-ils plus arrosés que la vallée.

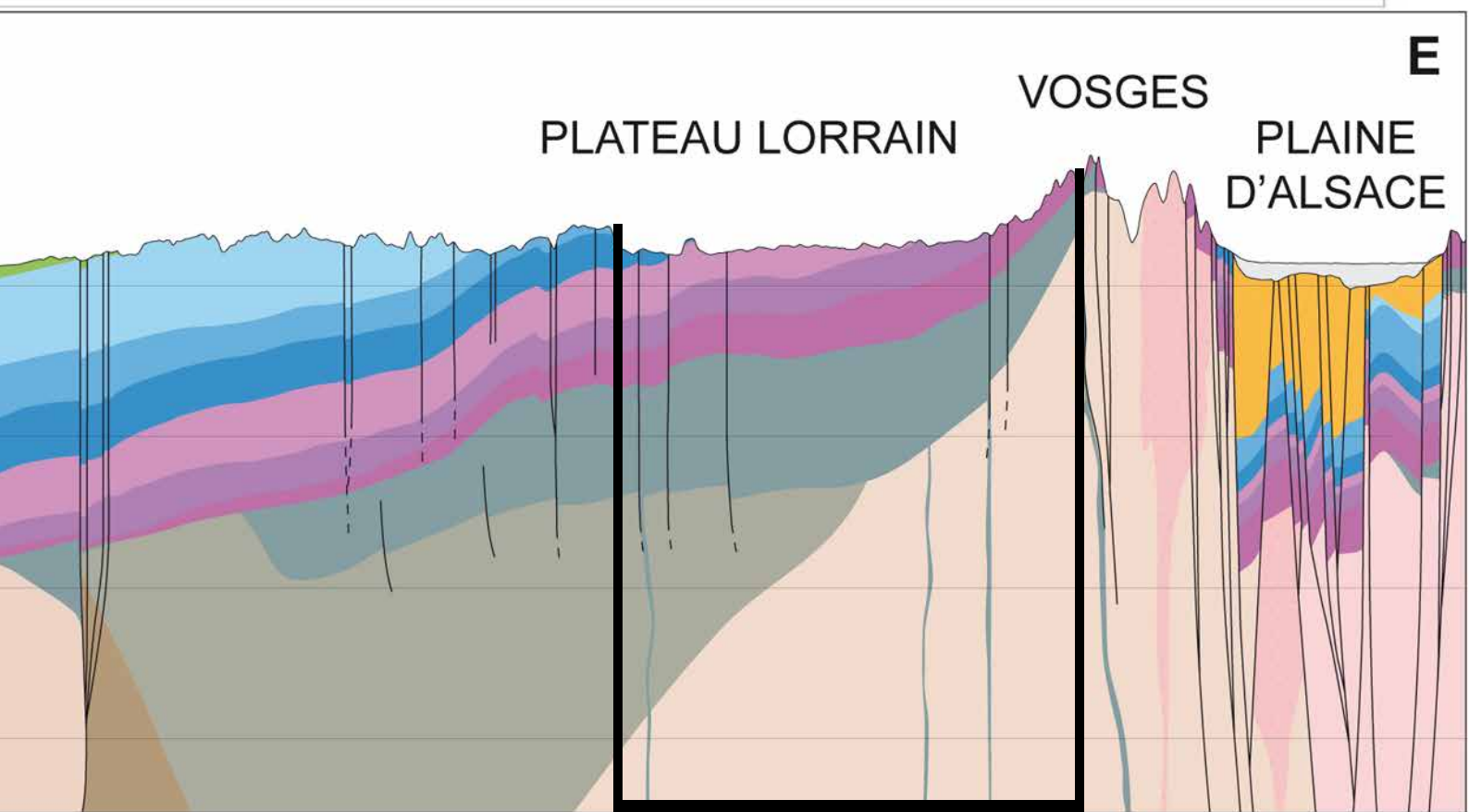
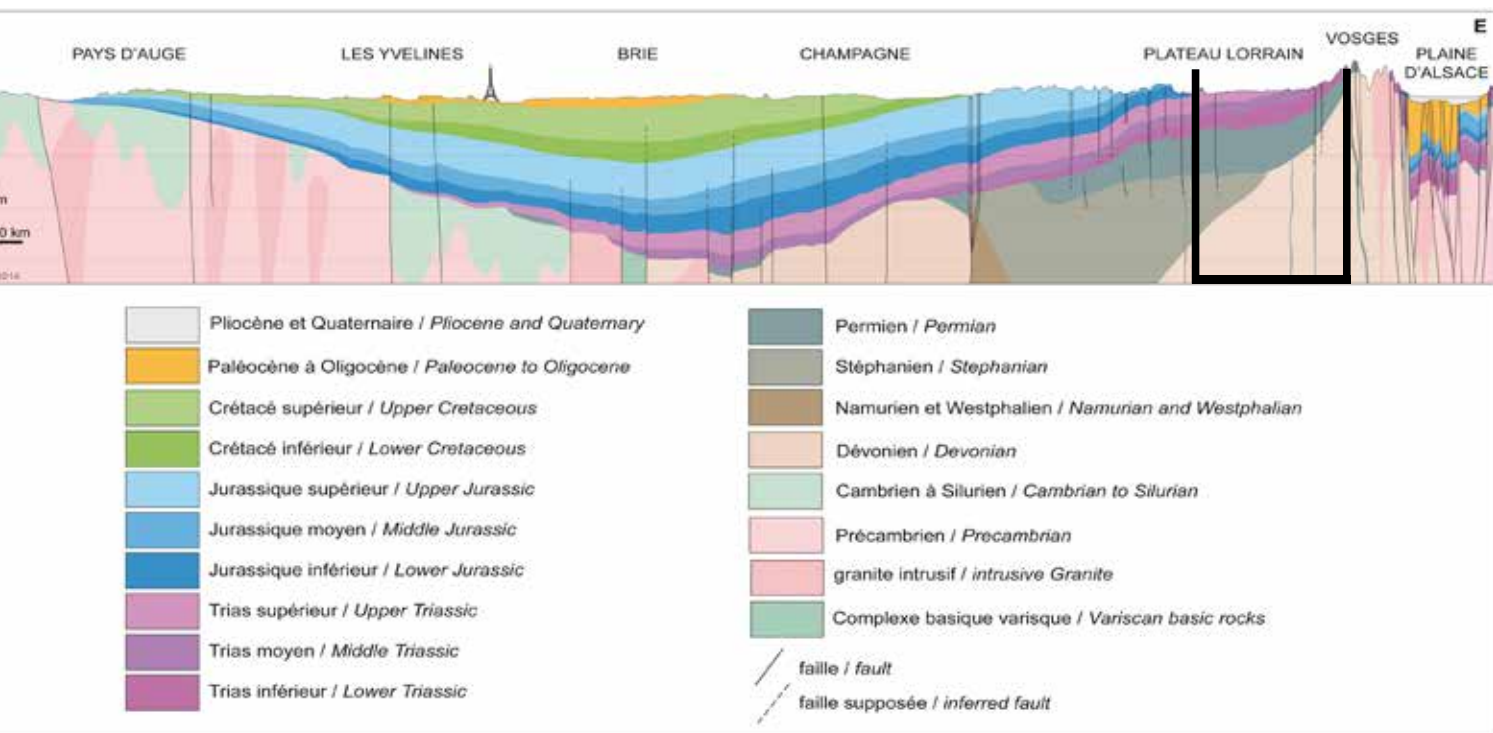


Figure 5. Coupe géologique du bassin parisien et situation du territoire (encadré en noir) [39].

11.6. Caractéristiques biologiques

Les principaux habitats naturels du territoire proposé sont représentés sur la carte 8, tandis que l'occupation du sol est représentée carte 7 page d'après, avec les caractéristiques suivantes :

Occupation du sol	Surface (%)
Forêts	41,2
Surfaces agricoles	26,2
Prairies et landes	24,2
Surfaces artificielles	6
Plans d'eau	2,4

12. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

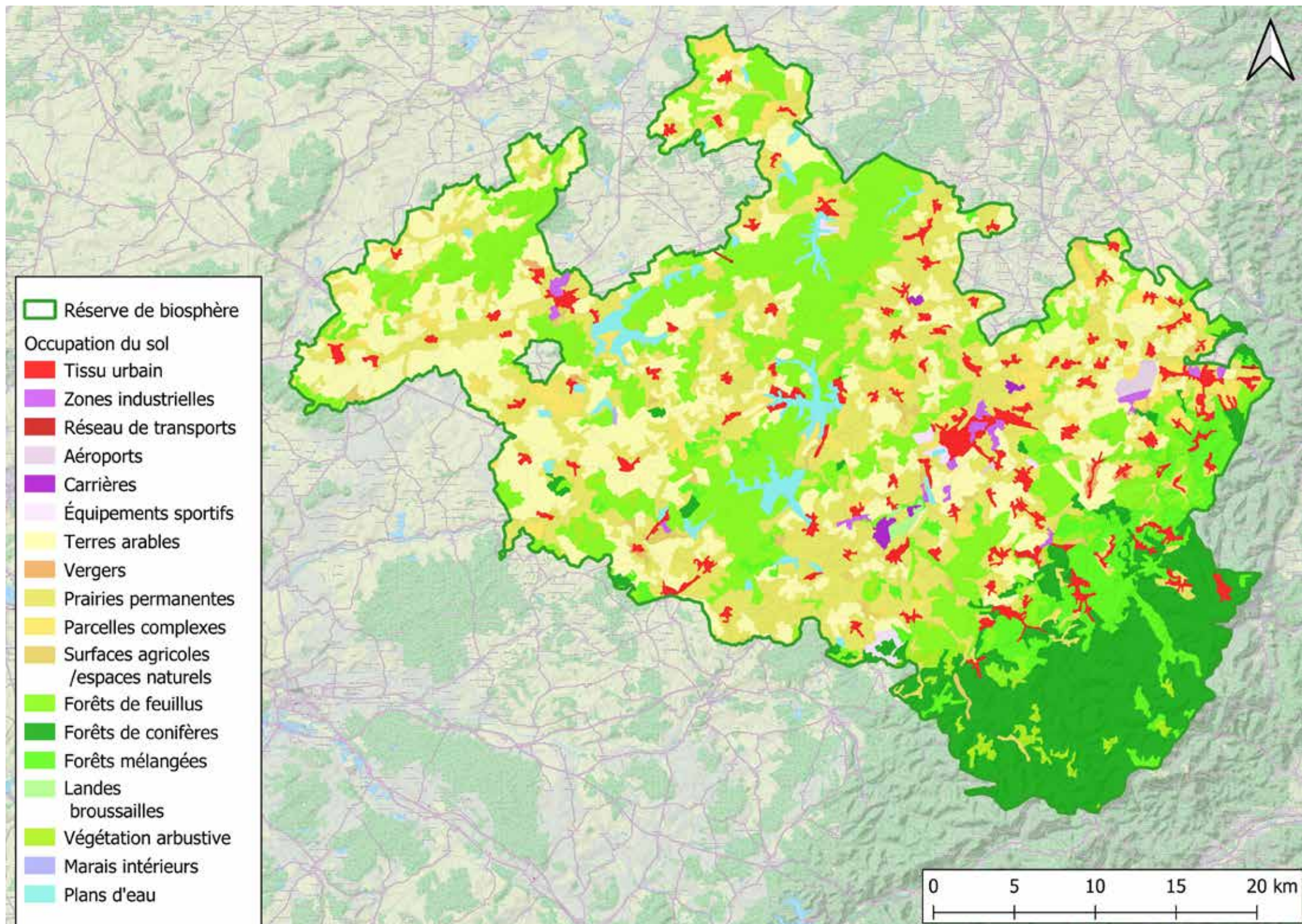
Pour le moment, aucune étude d'analyse ou de caractérisation des services écosystémiques (SES) n'a été réalisée sur le territoire. Pour autant, cette manière d'appréhender les écosystèmes présente des atouts, notamment pour comprendre leur fonctionnement, les interactions et flux internes, et afin de communiquer efficacement sur les conséquences économiques néfastes qu'induit leur dégradation.

Le territoire est un candidat pertinent pour toute étude holistique sur les SES. En effet, il possède trois têtes de bassins versants (la Sarre, la Zorn, la Seille), et donc le potentiel d'étudier par exemple les SES d'approvisionnement en eau et de régulation de la qualité de l'eau. Le projet de TVB de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et de LOREEN peut constituer un moteur de projets dans ce sens, en constituant un terreau de réflexion sur les nouveaux outils permettant le lien entre activité agricole et services écosystémiques.

D'un point de vue forestier, les influences d'un massif couvrant presque en continu plusieurs dizaines de milliers d'hectares sur les mécanismes locaux de changements climatiques peuvent constituer un autre thème d'études. Le territoire proposé peut

à ce titre s'intégrer au pôle de recherche, de développement technique et de transfert dédié au renouvellement des peuplements forestiers (RENFOR), regroupant l'Institut National de Recherche Agronomique, l'Office National des Forêts et AgroParisTech.

Le Laboratoire Agronomie et Environnement de l'université de Lorraine, unité mixte, s'intéresse de près au projet de réserve de biosphère. Et pour cause, de nombreuses thématiques traitées par le laboratoire s'expriment parfaitement dans le territoire proposé. Ainsi de futurs projets et une intégration au futur conseil scientifique sont envisageable, notamment via les services écosystémiques. Le laboratoire propose en effet des expertises visant à spécifier et évaluer les services écosystémiques d'un territoire.



Carte 7 : Occupation du sol (CorineLandCover2018) du territoire proposé.

13. PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR LA CRÉATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE

13.1. Décrivez les principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée. Veuillez préciser les pressions indirectes et/ou les problèmes organisationnels.

Le tableau 8 page suivante liste les objectifs de la réserve de biosphère. Ces objectifs sont le résultat d'un processus de concertation rigoureux et continu entamé depuis 2017. Pour chacun des grands objectifs, les Objectifs de Développement Durable (ODD) correspondants sont indiqués (§13.2.).

La formulation de ce plan de gestion a été faite en plusieurs étapes : des grands objectifs ont été dressés en 2017, puis réellement dessinés en 2019 en utilisant les ODD comme support de réflexion dans les tables rondes. Des actions ont été ensuite écrites en 2019 et 2020 en s'inspirant des Chartes des deux PNR voisins, et des actions menées dans le réseau français des réserves de biosphère. Les objectifs du projet de territoire sont aussi conçus pour embrasser le plus largement possible les grands piliers des réserves de biosphère : conservation ; développement durable ; enseignement et recherche scientifique. Enfin les deux journées du 16 et 17 septembre, puis une demi-journée le 13 octobre ont complété et précisé le plan de gestion du projet.

Quelques ODD ne figurent pas dans le plan de gestion. En effet, certaines compétences traduisant ces ODD sont possédées par les intercommunalités. Par exemple, 3 Plan Climat Air Énergie Territorial sont portés sur tout le territoire, couvrant sa quasi totalité. Il paraît ainsi logique que l'ODD n°7 « Énergies propres et d'un coût abordable » n'apparaisse pas, car n'ayant pas été considéré prioritaire dans les résultats de la concertation, et faisant déjà l'objet de mesures menées par les intercommunalités.

13.2. Décrivez les objectifs de développement durable de la réserve de biosphère








Voir tableau 8 page suivante.

13.3 Indiquez quels sont les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère

Les partenaires du projet émanant du Pays de Sarrebourg sont nombreux pour des thématiques très diversifiées. Certains d'entre eux ont fait savoir leur intention de faire partie d'un comité de gestion, garant de la mise en œuvre des objectifs fixés par le document de gestion. Ce comité de gestion sera composé de manière à représenter toutes les parties prenantes du territoire, dans un esprit démocratique et de concertation. Le nombre de places reste toutefois limité pour garantir une certaine efficacité.

Sa composition n'est pas fixée. Toutefois, pour respecter les valeurs démocratiques et représentatives du programme Man And Biosphere au regard du contexte local, sa composition serait la suivante :

- (3) représentants des communautés de communes de Sarrebourg, Phalsbourg, et du Saulnois ;
- (2) représentants du Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg ;
- (1) représentant du Parc Naturel Régional de Lorraine ;
- (1) représentant de l'Office National des Forêts ;
- (1) représentant de Voies Navigables de France ;
- (1) représentant du Département (Lindre) ;
- (1) représentant de la Région / DREAL ;
- (1) représentant de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- (1) représentant de la Chambre d'Agriculture ;
- (1) représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine ;
- (1) représentant du Conseil Culturel Moselle ;
- (2) représentants du réseau associatif local ;
- (1) représentant du réseau d'Éducation à l'Environnement / Développement Durable ;
- (1) représentant du réseau jeunesse local

<h1 style="text-align: center;">OBJECTIFS DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE</h1>	<h2 style="text-align: center;">13.2. ODD</h2>
OBJECTIF 1 : UN TERRITOIRE QUI SE CONSTRUIT	
OBJECTIF 1.1 : Structurer les partenariats	
<ul style="list-style-type: none"> - Ratification de conventions de partenariats - Co-construction d'un plan de gestion - Définir et animer un système de gouvernance innovant 	
OBJECTIF 1.2 : Renforcer l'appropriation et l'image du projet	
<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les élus et partenaires - Informer et sensibiliser le grand public - Créer des outils de communication dédiés 	
OBJECTIF 2 : UN TERRITOIRE QUI PRÉSERVE SON PATRIMOINE NATUREL	
OBJECTIF 2.1 : Connaître et préserver la trame bleue	   
<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître les milieux aquatiques et humides - Préserver les milieux aquatiques et humides - Préserver la qualité de l'eau - Animer la concertation autour des grands étangs réservoirs (Stock) 	
OBJECTIF 2.2 : Connaître et préserver les espaces agricoles remarquables	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les infrastructures agro-écologiques - Mieux connaître les systèmes agricoles du territoire - Préserver les prairies, pelouses remarquables et prés salés continentaux 	
OBJECTIF 2.3 : Valoriser le patrimoine naturel	
<ul style="list-style-type: none"> - Informer, sensibiliser les élus au patrimoine naturel - Informer, sensibiliser les scolaires et le grand public au patrimoine naturel 	
OBJECTIF 2.4 : Connaître et préserver la trame forestière	
<ul style="list-style-type: none"> - Caractériser, maintenir, augmenter la naturalité des forêts - Animer la concertation autour des forêts, des usages et enjeux - Réaliser des inventaires de biodiversité forestière - Réduire la fermeture des milieux ouverts en plaine et en montagne 	
OBJECTIF 2.5 : Préserver de nouveaux espaces naturels	
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la création de nouveaux espaces protégés sur le territoire - Inscrire le projet dans les stratégies régionales et nationales - Accompagner les propriétaires dans la protection foncière de leurs biens naturels - Étendre le périmètre de la réserve de biosphère 	
OBJECTIF 3 : UN TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATIONS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
OBJECTIF 3.1 : Développer les circuits locaux	 
<ul style="list-style-type: none"> - Créer et soutenir les circuits courts alimentaires (synergie PAT) - Accompagner la création de filières de transformation locales - Étudier la possibilité de circuits courts non alimentaires (laine, cuir, biodéchets, autres) 	
OBJECTIF 3.2 : Accompagner les agriculteurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser sur les enjeux de biodiversité agricole - Étudier et favoriser la mise en place de pratiques agroforestières - Étudier la mise en place des Paiements pour Services Environnementaux de la PAC. - Accompagner les agriculteurs à la formulation de MAEC 	
OBJECTIF 3.3 : Accompagner et favoriser une offre écotouristique	






<ul style="list-style-type: none"> - Créer une synergie entre les différents établissements (offre globale) - Valoriser et favoriser l'écotourisme sous toutes ses formes - Développer des passerelles entre écotourisme et monde agricole (gîtes) - Intégrer le nouveau programme LEADER - Capitaliser avec les autres réserves de biosphère (INTERREG, BCHT, ...) 	
OBJECTIF 3.4 : Favoriser une gestion durable des forêts	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer des partenariats favorables à une utilisation durable des forêts (charte) - Étudier la faisabilité et favoriser une filière bois locale - Accompagner l'organisation d'événements scolaires en forêts - Sensibiliser le grand public sur les enjeux de biodiversité forestière 	
OBJECTIF 4 : UN TERRITOIRE QUI SE CONNAÎT ET TRANSMET AUX GÉNÉRATIONS FUTURES	
OBJECTIF 4.1 : Développer et accompagner des projets d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable	
<ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre et accompagner les projets de l'Éducation Nationale - Accompagner les porteurs de projet privés existants - Favoriser une dynamique de réseau et de partage des outils d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable - Imaginer des actions spécifiques vers la jeunesse 	
OBJECTIF 4.2 : Animer les réseaux	
<ul style="list-style-type: none"> - Animer une synergie entre associations - Préfigurer un réseau d'éco-acteurs - Préfigurer un réseau d'entreprises partenaires - Communiquer sur / valoriser les bonnes pratiques des différents réseaux 	
OBJECTIF 4.3 : Inviter la recherche sur le territoire	
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des cycles de conférences et animations scientifiques - Mettre en place un observatoire scientifique - Intégrer le réseau des réserves de biosphère par la recherche - Préfigurer avec le PNR Lorraine la création d'un Conseil scientifique commun 	
OBJECTIF 5 : UN TERRITOIRE QUI PRÉSERVE ET VALORISE SON PATRIMOINE CULTUREL ET DÉVELOPPE SON IDENTITÉ	
OBJECTIF 5.1 : Préserver le patrimoine culturel	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer et accompagner les animations culturelles locales - Préserver et valoriser les sites historiques et archéologiques - Connaître et préserver les langues locales - Communiquer, valoriser le patrimoine culturel du territoire - Préserver et valoriser le patrimoine architectural 	

Tableau 8. Liste des principaux objectifs du plan de gestion provisoire du territoire proposé et correspondance avec les Objectifs de Développement durable de l'ONU (chapitre 13.2.).

Ce comité de gestion aura comme rôle de réaliser les objectifs et de s'assurer de la meilleure coordination possible des actions figurant dans le plan de gestion. La détermination de ses membres et le début de son animation débutera au premier semestre 2021.

Il sera conseillé par le Conseil Scientifique, composé d'experts pluridisciplinaires locaux et régionaux. Ce Conseil Scientifique devrait prendre du temps à se créer. En effet la constitution d'un conseil scientifique pérenne nécessite la mise en place de partenariats à long terme, et devra être cohérente avec les conseils du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, du PNR de Lorraine ou encore du PNR des Vosges du Nord. C'est un travail de plusieurs années avec les universitaires, laboratoires de recherche et experts locaux qui commence dès aujourd'hui.

13.4. Quelle procédure consultative a été utilisée pour la désignation de la réserve de biosphère ?

Depuis 2017, le Pays de Sarrebourg a mis un point d'honneur à construire ce projet avec toute la palette des démarches participatives possible. Les différentes étapes relatives aux processus participatifs qui ont jalonné la candidature sont recensées en Annexe IX. Il est à noter que 3 personnes issues des rangs de la deuxième année du Master Man&Biosphere à Toulouse ont organisé des ateliers de concertation sur le territoire, contribuant ainsi à la formation des futurs gestionnaires et à la diffusion du réseau Man & Biosphere Français.

Pour résumer, tous les degrés de la participation ont été et seront utilisés dans le processus de création d'une réserve de biosphère :

- Information et consultation à de nombreuses reprises depuis 2016 : tenue de stands chaque année dans divers événements locaux liés au projet ; réunions techniques avec les différents acteurs du territoire ; mise à jour et animation d'une page facebook.

- Concertation : à quatre moments de la

désignation (2017, 2018, 2019, 2020) pour un total de 7 ateliers.

- Codécision : à partir du dépôt du formulaire de candidature et jusqu'en 2021, les membres du comité de pilotage et de gestion de la réserve de biosphère finaliseront le contenu des conventions de partenariat et les actions prioritaires à mettre en place.

Les ateliers de concertation réalisés en septembre et octobre 2020 ont été accompagnés par la société coopérative Lisode. Cette structure dispose d'une expérience avérée dans ce type de cas, et notamment dans le réseau des réserves de biosphère. Spécialistes des processus participatifs, ils assurent par ailleurs des formations dans le Master Man And Biosphere de Toulouse, montrant bien leur maîtrise du sujet et l'adéquation du projet aux valeurs Man And Biosphere.

13.5. Comment l'implication des acteurs dans la mise en œuvre et la gestion de la réserve de biosphère est-elle encouragée ?

L'idée de réserve de biosphère a depuis le début été perçue par les acteurs comme un levier d'actions, pour faire émerger des projets de protection de l'environnement et de développement durable. Le monde agricole par exemple a reçu cette candidature comme une bonne nouvelle depuis la réunion du 24 octobre 2018, ayant bien compris la volonté du projet d'accompagner plutôt que de restreindre. Ce projet de territoire serait aussi le premier à s'occuper en vallée de la Sarre et sur les contreforts vosgiens exclusivement d'environnement et de développement durable. Palliant ainsi un manque palpable au regard de la qualité des écosystèmes et de l'envie locale de les protéger.

Un levier d'action nouveau, pour une envergure territoriale inédite : tel est l'un des arguments pour impliquer les acteurs locaux. Le travail d'implication réalisé avec les associations entre 2019 et 2020 a montré une réelle volonté de participer. Les deux grands gestionnaires institutionnels que sont l'Office National des

Forêts et Voies Navigables de France ont eux aussi bien compris que la réserve pourrait être un vecteur de communication et de changements positifs concernant les relations avec les usagers. Le Parc Naturel Régional de Lorraine a dès le début compris les synergies possibles avec une réserve de biosphère, notamment concernant le volet relatif au conseil scientifique, et l'apport de visibilité que la réserve de biosphère peut apporter sur les activités du parc. Les associations bénéficieront de la création d'un réseau des éco-acteurs et d'un appui territorial, augmentant ainsi leur visibilité et les échanges de bonnes pratiques au sein d'un milieu pour le moment peu fédéré. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine est un partenaire décisif concernant les projets de recherche et force de propositions éclairées sur tous les enjeux de conservation des écosystèmes.

13.6. Quelles sont les principales ressources attendues (financières, matérielles, et humaines) pour mettre en œuvre les objectifs de la réserve de biosphère ?

Le Pays de Sarrebourg en tant que porteur de la démarche assurera jusqu'au verdict de l'Unesco l'animation de la candidature et les dépenses liées. Cet état de fait devrait changer après le verdict, en effet il est attendu que les partenaires participent au projet d'un point de vue financier, matériel ou humain.

La majeure partie de ces financements sera vraisemblablement dans un premier temps sous la forme de disponibilité des salariés de chaque structure, ne serait-ce que pour animer le comité de gestion et travailler sur les différents projets. Une disponibilité des salles propres à chaque structure pour animer des événements est aussi attendu. La participation financière et ses modalités seront discutées au premier semestre 2021 dans le cadre de la rédaction de la convention de partenariat.

Dans un second temps, l'approche financière sera étudiée par projet. Elle tiendra compte des opportunités du calendrier des financeurs locaux, régionaux ou nationaux, en fonction

des objectifs prioritaires fixés grâce au travail des comités de gestion et de pilotage.

14. FONCTION DE CONSERVATION

14.1. A l'échelle des paysages et des écosystèmes (y compris les sols, l'eau et le climat) :

14.1.1. Décrivez et situez les paysages, écosystèmes, habitats et/ou types de couverture terrestre de la réserve de biosphère

Les principaux écosystèmes et habitats du territoire sont décrits dans le tableau 9 et sont situés sur la carte 8.

14.1.3 Quels régimes de protection existent-il pour les aires centrales et les zones tampons ?

Plusieurs régimes de protection coexistent, d'ordre foncier, réglementaire ou même coutumier. Ils sont représentés en carte 9 page suivante. Les aires centrales comme le prévoit le cadre statutaire se situent uniquement sur des surfaces bénéficiant déjà de forts régimes de protection. Les zones tampons se situent sur des surfaces mixtes, soit bénéficiant de mesures de protection légères ou soit contractuelles.












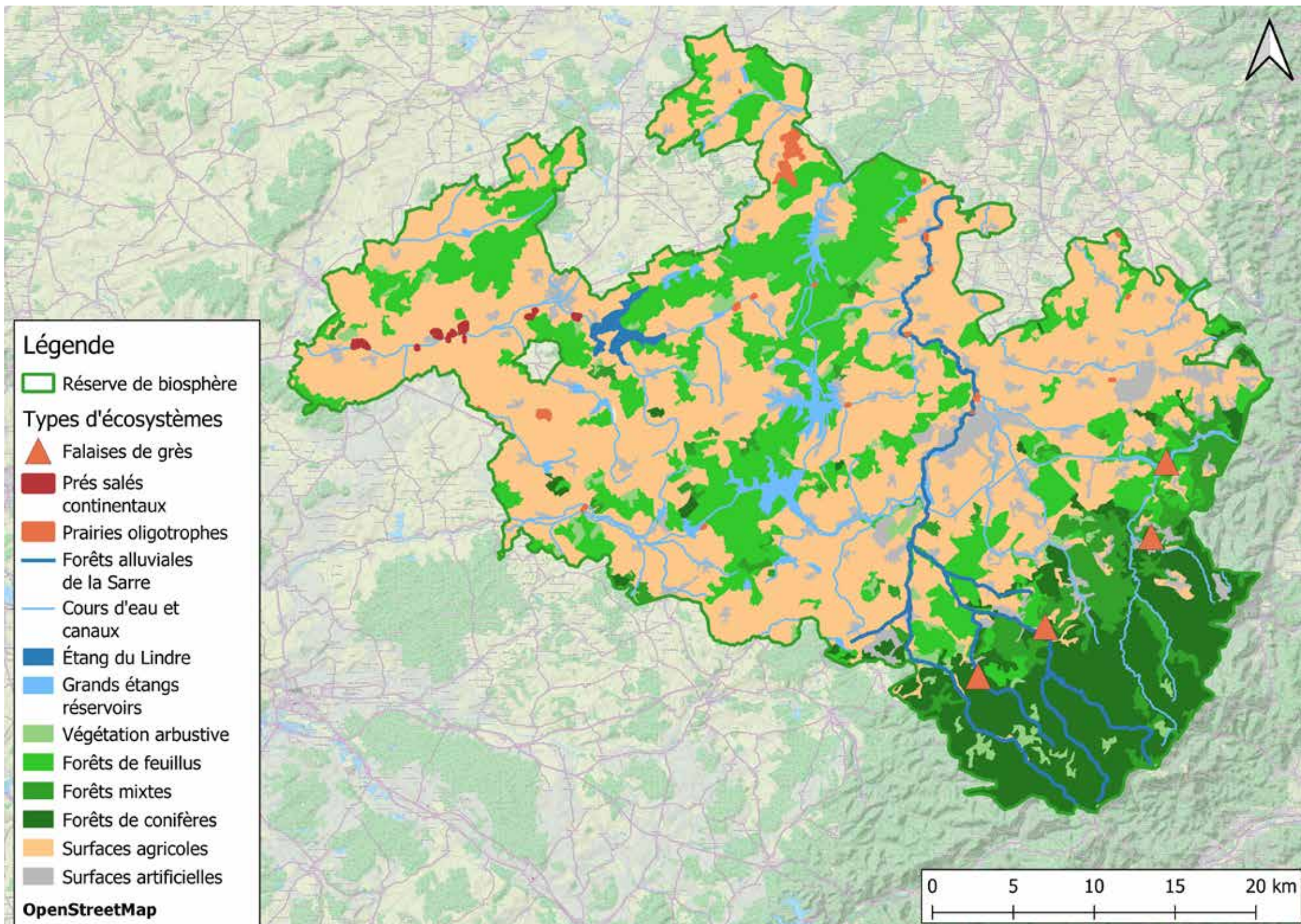
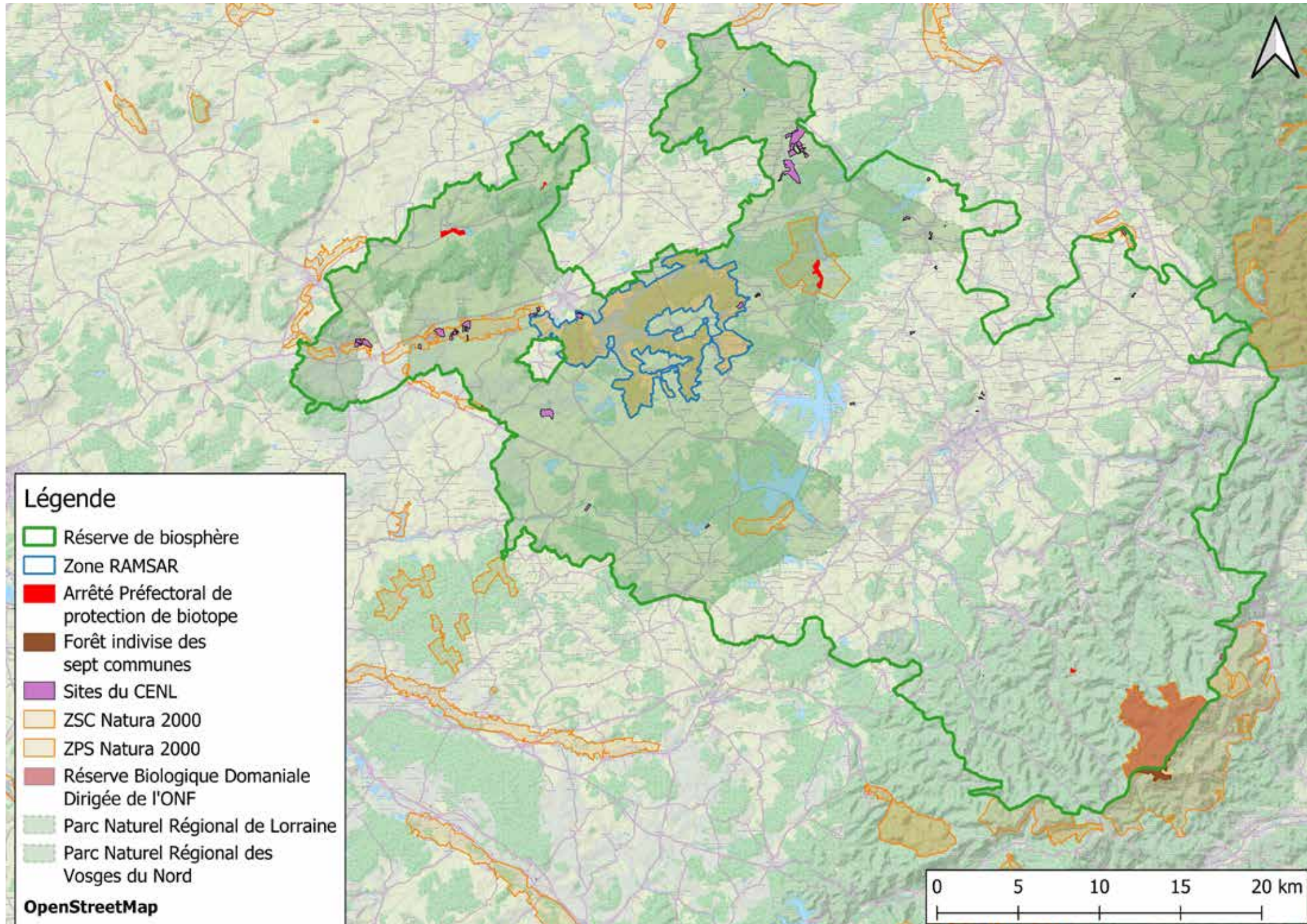
	ID	HABITATS (LOCALITÉ)	FLORE	FAUNE	USAGES	14.1.2. ÉVOLUTION
	1	Forêts de résineux (Régional)	Sapin blanc, pin sylvestre, épicéa, sapin de Douglas, hêtre, Lycopodes, Drosera	Cerf élaphe, Chouette Chevechêtte, Chouette Tengmalm, mustélidés, chiroptères, Gélinotte des bois, Faucon pèlerin	Exploitation forestière ; Sports et loisirs ; Tourisme ; Chasse	Forêts vulnérables aux aléas climatiques et aux espèces envahissantes notamment dû à un enrésinement monospécifique ancien ; l'exploitation reste intensive sauf sur parcelles dédiées à la sénescence ou au vieux bois
	2	Forêts mixtes (Régional)	Sapin blanc, hêtre, épicéa, alisier blanc, érable, mélèze d'Europe, pin sylvestre, sorbier.	Cerf élaphe, pics, chevreuil, mustélidés, chat sauvage, chiroptères, blaireau, passereaux, chouettes	Exploitation forestière ; Sports et loisirs ; Tourisme ; Chasse	Forêts vulnérables aux aléas climatiques, dans une moindre mesure aux espèces envahissantes ; l'exploitation est légèrement moins intensive qu'en peuplements de résineux purs, pour faciliter les peuplements de feuillus en général
	3	Forêts de feuillus de plaine (Régional)	Chênes, alisiers, pin sylvestre, aulnes, frênes	Cerf élaphe, pics, chevreuil, chat sauvage, mustélidés, chiroptères, blaireau, passereaux, chouettes	Exploitation forestière ; Sports et loisirs ; Tourisme ; Chasse	Globalement stables, mais tout de même vulnérables aux aléas climatiques ; l'exploitation est relativement moins intensive, les objectifs de rendements différents des forêts d'altitude
	4	Surfaces agricoles (Régional)		Milan royal, Milan noir, Pie-grièche écorcheur	Agriculture ; Élevage	Fermeture naturelle des milieux malgré une exploitation de plutôt intensive à extensive ; disparition de l'élevage ; Augmentation naturelle du linéaire de haies ; Agriculture biologique bien présente
	5	Forêts alluviales de la Sarre (Local)	Frêne, aulne, jonc, sénéçon aquatique, agropyre, rumex, grande laîche, saule	Amphibiens, chiroptères, Castor d'Europe, Lamproie, Chabot, odonates	Sports et loisirs ; Agriculture ; Élevage ; Pêche	Pollution de l'habitat par rejets anthropiques, et fractionnement de l'habitat par des ouvrages hydrauliques ponctuels. Deux zones distinctes à l'aval et l'amont de Sarrebourg
	6	Prairies oligotrophes de fauche (Local)	Saxifrage granulée ; Orchis de mai ; Succise des prés ; Cumin des prés ; Valériane dioïque	Azurés des paluds ; sanguisorbe ; amphibiens ; Milans ; Busard des roseaux ; Blongios nain	Élevage extensif	Fermeture naturelle des milieux ; disparition de l'élevage ; dépendance forte de l'habitat à des pratiques très extensives de plus en plus délaissées ; vulnérabilité forte aux engrais et pesticides
	7	Grands étangs réservoirs et zones humides (Local)	Joncs, roseaux, orchidées, cigüe aquatique, gagée jaune, carex, morènes, nénuphars, sphaignes, molinies, laîches	Avifaune (dont migratrice), amphibiens, odonates, chiroptères	Gestion hydraulique ; Pêche ; Navigation ; Chasse Sports et loisirs ; Ornithologie	État relativement en dégradation, vulnérabilité forte aux aléas climatiques et aux espèces exotiques envahissantes ; développement touristique impactant ; dépendance à la fonction de réservoir pour les canaux navigables
	8	Étang du Lindre (Local)	Joncs, roseaux, orchidées, cigüe aquatique, gagée jaune, carex, morènes, nénuphars, sphaignes, molinies, laîches	Balbusard pêcheur, Pygargue à queue blanche, amphibiens, odonates, ichtyofaune, chiroptères	Pisciculture ; Pêche ; Ornithologie	État globalement stable, mais vulnérable aux espèces exotiques envahissantes aux cyanobactéries et pollutions anthropiques ; la pisciculture extensive y est pratiquée
	9	Pelouses calcaires sèches (Local)	Orchis bouffon ; Orchis pyramidal ; Orchis moucheron ; Brachypodium sp ; Dactylorhiza sp. ; Ophioglosse commun	Azurés des paluds ; sanguisorbe ; Chouette effraie ; Couleuvre à collier ; Sonneur à ventre jaune ; Crapaud commun ; Tritons	Exploitation agricole ; exploitation minière	Réseau relictuel ; Fermeture naturelle du milieu (embroussaillage) ; pratiques agricoles insuffisamment compatibles avec la faune et la flore ; urbanisation
	10	Falaises de grès (Local)		Faucon pèlerin ; Grand corbeau	Sports et loisirs (escalade)	Habitats stables ; perturbation ponctuelle dans le temps des sites potentiels par les randonneurs ou par la pratique de l'escalade
	11	Prés salés continentaux (Très local)	Salicorne de Vic, Ruppie, Renoncule, Vulpin, Samole, végétation halophile	Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts, Sonneur à ventre jaune, invertébrés halophiles inféodés	Agriculture ; élevage	Intensification des pratiques agricoles et retournement des prairies ; fermeture naturelle des milieux ; pollutions des cours d'eau

Tableau 9. Récapitulatif des écosystèmes et habitats du territoire proposé, ainsi que leurs tendances et les facteurs humains et naturels impliqués.



Carte 8 : Localisation des grands types d'écosystèmes du territoire



Carte 9 : Espaces naturels réglementés du territoire proposé

a. Concernant les aires centrales :

- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Aulnaie de Mittersheim » protège depuis le 28/10/1987 les lieux en définissant les règles d'utilisation des ressources et d'accès de manière stricte, garantissant un plan de gestion supervisé par l'ancien Conservatoire des Sites.
- L'aire centrale correspondant au domaine du Lindre est une propriété foncière du département de la Moselle, ayant comme objectif principal la conservation du milieu et des espèces, en complément d'une activité piscicole extensive naturelle.
- L'aire centrale du Grossmann correspond à la Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Grossmann de l'Office National des Forêts, ayant comme objectif principal la conservation des écosystèmes favorables au Grand Tétras. L'Office National des Forêts est par ailleurs responsable de la préservation de l'aire centrale délimitée par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la « Forêt Domaniale d'Abreschviller ».
- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la « Mare de la Michotte » est géré par le maire de la commune de Lidrezing où se trouve la mare, la DREAL de Lorraine ainsi que la l'Office Français pour la Biodiversité.
- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Le ruisseau de la Flotte » est géré par les maires de Château-Voué et Wuisse, la DREAL de Lorraine et des représentants locaux, départementaux et régionaux de la pêche.

b. Concernant les zones tampons :

- Le principal réseau de zones tampons correspond aux forêts domaniales et communales gérées par l'Office National des Forêts. Celles-ci doivent respecter les directives nationales notamment en matière d'environnement, et font l'objet de documents d'aménagements spécifiques. Ces derniers fixent les objectifs en matière de gestion sylvicole sur des temps longs allant de 10 à 30 ans pour assurer la pérennité des peuplements et le respect des critères environnementaux en même temps qu'une production ligneuse. Concernant les forêts privées, le code forestier encadre les Plans Simples de Gestion (propriétés de plus de 25 ha) ; celles de moins

de 25 ha, minimales sur le territoire, peuvent signer un « code des bonnes pratiques sylvicoles » du centre Régional de la Propriété Forestière visant à respecter 11 engagements de développement durable.

- Le code des bonnes pratiques sylvicoles du centre Régional de la Propriété Forestière s'adresse aux propriétaires privés qui ne sont pas tenus de faire agréer un plan simple de gestion pour leur forêt (propriété de moins de 25 ha d'un seul tenant ou, 10 ha dans certains cas), mais qui souhaitent néanmoins pratiquer une gestion durable.

- Les zones Natura 2000 disposent chacune d'un Document d'Objectif (DOCOB), outil contractuel puissant, qui précise au moyen de fiches actions les objectifs à atteindre pour une période de 6 ans.

- La totalité de la surface des communes ayant ratifié la Charte du PNR sont considérées comme zones tampons - sauf les surfaces considérées comme zones de transition. Cette Charte assure en effet un engagement de la commune de poursuivre des objectifs de protection du patrimoine naturel ou culturel, et de favoriser les pratiques de développement durable.

- Les sites classés ou inscrits au titre des monuments historiques sont aussi considérés comme des zones tampons, puisqu'ils doivent respecter un cahier des charges strict visant à préserver le patrimoine culturel.

14.2. A l'échelle de la diversité des espèces :

14.2.1. Identifier les principaux groupes d'espèces ou les espèces d'intérêt particulier pour l'objectif de conservation de la biodiversité du milieu.

De nombreux taxons d'intérêt sont présents sur le territoire. C'est à la fois le reflet d'une mosaïque d'écosystèmes différents, et de pratiques humaines potentiellement compatibles avec leur maintien. Certaines espèces ou groupes d'espèces comportent un intérêt régional ou national de protection et de sauvegarde.

Particulièrement, les espèces et groupes d'espèces halophiles présentes en Vallée de la Seille sont remarquables. Un taxon, la Salicorne de Vic (*Salicornia vicensis*), est endémique stricte de ces prés salés continentaux et répartie sur quelques stations, faisant de cette sous-espèce un patrimoine unique au monde. 6 autres espèces de plantes halophiles présentent un intérêt patrimonial majeur et figurent sur la liste des espèces protégées en Lorraine : la Ruppie maritime (*Ruppia maritima*), le Buplèvre à feuilles menues (*Bupleurum tenuissimum*), la Renoncule de Baudot (*Ranunculus Baudotii*), le Vulpin bulbeux (*Alopecurus bulbosus*), le Céraiste aberrant (*Cerastium dubium*), le Troscart maritime (*Triglochin maritima*). Ces plantes rares sont aussi celles les plus menacées des prés salés de la Seille, subsistant pour certaines sur une ou quelques stations.

La flore algale halophile est aussi sans équivalence en terme de composition au niveau national. Les innombrables invertébrés comptent comme espèces remarquables l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) protégé au niveau européen (annexe II de la Directive Habitat Faune Flore Natura 2000), le Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*). 34 espèces d'invertébrés sont halophiles. En général, tous les cortèges faunistiques et floristiques halophiles ou halobiontes présentent un intérêt intrinsèque pour l'objectif de conservation de la biodiversité.

Les oiseaux représentent dans la vallée de la Seille un intérêt potentiel : en 2018, la zone spéciale de conservation Natura 2000 de la Vallée de la Seille accueillait au maximum 128 espèces dont 28 inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. 11 de ces 28 espèces ont été nouvellement signalées en 2018, à l'occasion d'une étude [34] du PNR de Lorraine. Cette diversité est telle que des réflexions sont en cours pour classer la zone en tant que Zone de Protection Spéciale Natura 2000 pour la protection des oiseaux.

La diversité spécifique est remarquable à plus d'un titre dans les grands étangs du territoire, particulièrement les cortèges d'espèces inféodés aux milieux humides. La flore

patrimoniale compte 1 espèce inscrite à la Directive Habitat (le Dicrane vert), 46 espèces protégées à divers degrés, dont la Laïche à épis d'orge (*Carex hordeistichos*) au niveau national, et 19 autres au niveau régional, dont l'Élatine à 6 étamines (*Elatina hexandra*), la Nivéole printanière (*Leucojum vernalis*) ou la Scabieuse des prés (*Scabiosa columbaria*). On citera aussi 16 espèces de chauve-souris dont 3 inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore [31].

130 espèces d'oiseaux nichent sur le site de l'étang du Lindre et ses étangs satellites, et 109 espèces sont considérées comme remarquables. Parmi elles, 22 espèces nicheuses sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux Natura 2000. On citera comme espèces figurant sur la Liste rouge de la faune menacée en France dans la catégorie « vulnérable » : le Balbuzard pêcheur, le Busard des roseaux et le Hibou des marais. La Cigogne noire, dont la population nationale oscille entre 22 et 35 couples est présente chaque année au Lindre et nicheuse. Enfin, pour illustrer l'intérêt que peuvent posséder ces grands étangs, citons le Pygargue à queue blanche, espèce majestueuse considérée comme disparue en France depuis les années 1950, dont les seuls couples nicheurs français sont observés depuis 2009 sur l'étang du Lindre.

En vallée agricole de la Sarre, 22 espèces que l'on retrouve dans les habitats de prairies et de ripisylves sont considérées comme déterminantes des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique I, comme le la Glycérie aquatique (*Catabrosa aquatica*), le Chabot commun (*Cottus gobio*), le Bruant proyer (*Emberiza calandra*) ou une dizaine d'espèces de chauve-souris, toutes ces espèces étant inscrites sur les listes rouges nationales. Les habitats de pelouses sèches calcaires abritent pas moins de 26 espèces déterminantes - le Damier de la Succise par exemple classé « en danger » sur la liste rouge des Rhopalocères en Alsace - dont un cortège floristique propre et caractérisé par bon nombre d'orchidées inscrites sur les listes rouges de la flore vasculaire française.

La faune et la flore des Vosges mosellanes présentent un intérêt particulier. Notamment les cortèges d'insectes saproxyliques, grâce à la présence de bois morts au sol, qui constituent une condition vitale à la présence et survie de ces espèces. Certains îlots de sénescence peuvent ainsi accueillir 18 espèces bio-indicatrices de peuplements forestiers anciens. La Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Grossmann a été identifiée [30] comme un massif d'importance régionale pour les coléoptères saproxyliques. Le massif est aussi une aire de nidage connue du Faucon pèlerin, de la Chouette chevêchette ou de la chouette de Tengmalm, espèces protégées en annexe II de la Directive Oiseaux Natura 2000.

14.2.2. Quelles sont les pressions sur les espèces clés ?

Comme partout dans le monde, la dégradation et la fragmentation du milieu naturel restent les principales causes de menace qui pèsent sur les espèces.

Cette destruction ou fragmentation est d'autant plus grave pour les espèces inféodées à des écosystèmes rares ou ponctuels ; alors que la pollution, les changements climatiques globaux ou les espèces invasives menacent la plupart des espèces même celles plus ubiquistes. Ainsi, les écosystèmes ouverts : les prés salés continentaux, les pelouses sèches calcaires, les prairies oligotrophes de fauche sont tributaires d'un certain équilibre. Ils sont de plus particulièrement isolés, et les espèces clés qui les caractérisent occupent des niches écologiques très particulières, d'où l'intérêt supplémentaire d'assurer leur protection. Ces trois écosystèmes riches en espèces clés sont impactés par des pratiques agricoles néfastes (retournement des prairies, drainage) ou l'absence de pratiques agricoles (embroussaillage, colonisation d'espèces pionnières). Le maintien de leur état - un écosystème ouvert a pour vocation de se fermer - tient dans le respect de pratiques agricoles durables dans ou autour de l'écosystème.

Les grands écosystèmes forestiers partagent cette menace de fragmentation de l'habitat

mais dans une bien moindre mesure, tout au plus à travers un effet dit de lisière. Pour autant, l'exploitation forestière sur de grandes surfaces en taillis régulier (et *a fortiori* quand l'essence est monospécifique) augmente la vulnérabilité des peuplements :

- lors d'épisodes climatiques violents de sécheresse ou de tempêtes, comme l'on a pu le voir en 1999 avec la tempête Lothar, des séquelles étant toujours visibles aujourd'hui ;
- lors d'attaques d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) comme par exemple le scolyte de l'épicéa. Ce dernier est en partie à l'origine des fameuses "tâches brunes" dans les paysages forestiers, qui correspondent à des patchs d'arbres d'une même espèce morts sur pied.

Les écosystèmes humides que forment les grands étangs et les forêts alluviales sont quant à eux sujets aux diverses pollutions anthropiques. Côté biosphère, des EEE entrent en compétition avec les populations autochtones, pouvant causer une eutrophisation du milieu et à long terme sa fermeture, notamment dans les cornées des grands étangs. Côté humain, la prolifération de ces EEE peut engendrer l'interdiction de baignade, la qualité chimique de l'eau n'étant plus suffisante.

Ces mécanismes, liés autant aux pratiques d'usage que celles de gestion, restent mal connus en France et d'autant plus sur les étangs réservoirs. La réserve de biosphère pourra initier et mener une dynamique favorable au lancement de projets de recherche à ce sujet, en s'inspirant par exemple des moyens de lutte mis en œuvre dans la réserve de biosphère du Marais Audomarois.

14.3. A l'échelle de la diversité génétique ?

Les cortèges floristiques et faunistiques qui composent les prés salés continentaux de la vallée de la Seille sont tout à fait remarquables pour leur diversité génétique. Cet habitat est rarissime en Moselle avec comme seul homologue la vallée de la Nied. Ces deux populations séparées par une soixantaine de kilomètres constituent les seuls cas de vallées alluviales halophiles de toute la France. D'autres habitats salés continentaux existent en Auvergne mais sous forme de marais ou de sources, à taille très réduite et d'origine volcanique.

Par ailleurs, les grands prédateurs comme le lynx pourront bénéficier du classement du territoire proposé en réserve de biosphère, en contribuant à assurer la viabilité à long terme d'une méta-population ouest-européenne (Jura, Vosges, Palatinat, Forêt-Noire) [10]. De même, les efforts mis en place dans la Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Grossmann pourraient constituer le point de départ d'une nouvelle population de Grand Tétrás, autrefois abondante. En effet, un enjeu de la partie du territoire proposé qui correspond au massif vosgien est bien d'établir des ponts. Entre le massif des Hautes-Vosges au sud et son Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, et le parc et la réserve de biosphère des Vosges du Nord. Si ce lien de protection contractuelle continue est assuré - malgré de nombreux défis dont la fragmentation par l'axe de TGV et l'autoroute A4 au nord du territoire - c'est un corridor écologique reliant les différentes parties des Vosges entre elles qui pourrait être fonctionnel.

Cela concrétiserait aussi un ancien projet de zone inter-Parcs (entre Vosges du Nord et Ballons des Vosges) dans les années 2005, piloté par l'Agence Inter-régionale du massif des Vosges, témoin de l'attachement ancien des acteurs socio-économique du territoire à la préservation des écosystèmes forestiers. Cela s'inscrit pleinement dans la stratégie du commissariat de massif des Vosges, en amenant les acteurs locaux à penser "Massif".



Figure 6. Gros plan sur la salicorne de Vic-sur-Seille.
Salicornia emericii var. *vicensis*, taxon endémique de Lorraine et dont la plus grande population se situe en vallée de la Seille dans les prés salés continentaux. Elle fut utilisée pendant des siècles en cuisine pour ses caractéristiques salées.

15. FONCTION DE DÉVELOPPEMENT

15.1. Potentiel s'agissant de promouvoir un développement économique et humain durable des points de vues socioculturel et écologique.

Le territoire est profondément rural, et l'agriculture est orientée vers l'élevage d'ovins et de bovins considéré comme extensif. Le territoire profite en parallèle d'un développement économique croissant, principalement autour de deux pôles : Sarrebourg et Phalsbourg. Ces deux facettes sont pour autant compatibles. Par exemple, l'hypermarché Leclerc implanté à Sarrebourg contribue largement à sélectionner les producteurs locaux et écouler localement les produits de l'élevage, bénéficiant de la présence d'un abattoir local. Cet exemple parmi d'autres est le reflet d'une volonté sociale et politique de retourner aux productions locales, sentiment exacerbé par la pandémie et le confinement de 2020. C'est aussi un thème central du Plan Alimentaire Territorial du Pays de Sarrebourg, qui vise à favoriser les pratiques agricoles durables et locales.

Le développement économique et humain du territoire passe aussi par le tourisme, qui possède un panel diversifié : Le Parc animalier de Sainte-Croix est un autre exemple de pratiques durables au sein d'une entreprise, et fait figure dans de nombreux domaines de pionnier à l'échelle de la France (meilleur parc animalier en 2019 et 2020), de l'Europe (premier parc animalier ayant obtenu un écolabel). Il participe aussi à des programmes de réintroduction d'espèces en voie de disparition à l'échelle internationale. L'entreprise Center Parcs Trois Forêts a quant à elle intégré les ODD dans sa stratégie RSE. Elle dispose d'une chaufferie à bois assurant la totalité des besoins de chauffage depuis 2008 [32]. Center Parcs assure une gestion durable de 60% des déchets générés par son activité, et continue à travailler à leur diminution.

Ces acteurs privés du tourisme, mais aussi les offices du tourisme et acteurs locaux sont engagés dans une réelle volonté de

développement durable.

La présence d'un groupe d'exploitation minière engagé dans des démarches de valorisation de la biodiversité inféodée aux carrières est encourageant. La direction est sensible aux conséquences de l'exploitation du site sur les écosystèmes, et les partenariats sont ouverts, en terme de compensation des effets de l'exploitation (aménagements) ou en terme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

L'exploitation forestière est omniprésente en forêts publiques, excepté dans quelques zones dédiées. Évaluer la durabilité de l'exploitation forestière n'est pas chose aisée, tant les définitions et composantes sont nombreuses : si l'on parle de maintien de la ressource en bois ou du taux de recouvrement global, l'exploitation est durable ; si l'on parle de maintien de la biodiversité ou de la qualité des sols, cela devient plus sujet à discussions. Dans tous les cas, le territoire proposé pourra s'inspirer des actions entreprises dans la réserve de biosphère des Vosges du Nord : valorisation de la filière bois locale, actions de gestion concertée, actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable et de sensibilisation, etc.

15.2. Si le tourisme est très développé :

D'un point de vue touristique, le territoire regorge de richesses, dont certaines originales au niveau régional, national, ou international. Le territoire possède d'ailleurs la plus grande capacité d'accueil de toute la Moselle. Le tourisme est axé sur des thématiques liées aux bienfaits des ressources naturelles ou culturelles, et plus généralement sur une destination 'Nature'. Ce n'est pas pour rien que la communauté de Sarrebourg Moselle Sud a lancé en 2019 sa marque appelée « Sarrebourg Moselle Sud - émotion Nature ». L'écotourisme est en effet de l'avis général l'avenir du secteur sur le territoire, et les professionnels locaux œuvrent déjà pour sa mise en place.

Dans ce paysage, un géant. Le Center Parcs de « Pierre & Vacances » représente à lui seul

13% de tous les lits de la Moselle. Arrivé sur le territoire en 2010, il offre un peu plus de 1000 cottages dans 3 gammes différentes pour 5 250 lits touristiques. Il est classé résidence de tourisme 4 étoiles et a obtenu le label La clef verte ainsi que la certification ISO 14001. En 2015, la fréquentation a été de 1 159 050 nuitées pour un taux d'occupation moyen de 70%. C'est la seule marque touristique du territoire. Le Center Parcs fonctionne en cycle fermé, et la diffusion des touristes en dehors du site est encore méconnue et mal appréhendée par le secteur touristique.

Viennent ensuite les sites touristiques majeurs du territoire (leur fréquentation en tableau 10) :

- Le Parc Animalier de Sainte-Croix arrive en tête en terme de fréquentation, et jouit d'une réputation d'exception bien au-delà des frontières avec ses fameuses meutes de loups.
- Situé sur le canal de la Marne au Rhin, le plan incliné de Saint-Louis-Arzviller est un ascenseur à bateaux remplaçant le fonctionnement de 17 écluses et offre une sensation unique aux plaisanciers. Un circuit de luge alpine jouxte le plan incliné.
- Le rocher de Dabo offre sa vue remarquable

sur tout le territoire, et fait comprendre au visiteur l'importance de sa situation stratégique depuis des siècles.

- Le train forestier d'Abreschviller permet de se balader en locomotives à vapeur, utilisées autrefois pour exploiter la ressource en bois, et souligne l'importance historique de la filière bois sur le massif vosgien.
- Le musée du Pays de Sarrebourg conserve un patrimoine archéologique gallo-romain important, et propose de découvrir le monumental vitrail Chagall ainsi que la chapelle des Cordeliers.
- Le Centre d'Art Contemporain de Delme est installé dans l'ancienne synagogue de Delme, sans oublier son annexe pour l'accueil du public, la Gue(ho)st House, véritable fantasmagorie architecturale exceptionnelle et unique en milieu rural.
- Le Domaine du Lindre est le lieu d'accueil du public souhaitant découvrir les merveilles de l'étang. De nombreuses activités d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable et de découverte y sont proposées. Chaque année, la « grande pêche » rassemble un

Sites touristiques majeurs du territoire proposé	Fréquentation (nombre d'entrées totales en 2018)
Parc Animalier de Sainte Croix	358 000
Plan incliné d'Arzviller	73 509
Luge alpine de Saint Louis Arzviller	44 946
Rocher de Dabo	27 465
Chemin de fer forestier Abreschviller	25 911
Musée du Pays de Sarrebourg	16 624
Centre d'art contemporain de Delme	8 400
Domaine du Lindre	7 958
Musée Georges de la Tour Vic-sur-Seille	7 176
TOTAL	569 989

Tableau 10. Principaux sites touristiques (hors centerparcs) par affluence en 2018.
Source : observatoire du tourisme de Lorraine, consulté en ligne en avril 2020.

nombre important de personnes souhaitant découvrir les arts de la pêche hérités du Moyen-Âge, et souhaitant se fournir en poisson frais à la pisciculture.

- Le musée Georges de la Tour retrace la vie du peintre né en 1593 à Vic-sur-Seille, avec notamment la présentation d'un tableau original de l'artiste « Saint Jean-Baptiste dans le désert ».

- Le musée de Marsal, labellisé « Musée de France » retrace l'histoire de l'exploitation du sel grâce à des vestiges, des récits et des reconstitutions.

A côté de ces sites mis en valeur, d'autres particularités touristiques du territoire ne demandent qu'à être valorisées ou intégrés dans le cadre d'un tourisme durable :

- La cité jardin de Bataville, liée à l'ancienne usine de chaussures Bata, a été conçue pour être auto-suffisante, composée d'un centre de production et d'une cité ouvrière tout confort. Le site de production a fermé ses portes en 2001 et une étude vient d'être réalisée pour imaginer les pistes de redéploiement du site autour notamment d'un pôle d'éco-design. Cette curiosité est encore chargée d'Histoire, et un sentiment d'appartenance fort est encore palpable dans le cœur des anciens ouvriers. Ces derniers vivaient une vie rythmée du matin au soir par l'usine Bata.

- La grande écluse de Réchicourt-le-Château est elle aussi impressionnante et permet de remplacer 6 écluses. Haute de 15.7 mètres elle a été construite en 1962 pour la navigation marchande.

- La Maison du Clément, à Belles-Forêts est une véritable maison à pans de bois, caractéristique du patrimoine architectural typique de la région. Elle présente de manière pédagogique cette architecture originale et les matériaux naturels et locaux avec lesquels elle a été construite et rénovée.

- La Maison du Pays des Étangs située dans le village de Tarquimpol porte un projet ambitieux pour devenir un pôle de tourisme et d'Éducation

à l'Environnement et au Développement Durable, en créant un espace de découverte dédié. Elle souhaite re-dynamiser son centre d'Interprétation, en y incluant les projets territoriaux voisins, particulièrement celui de réserve de biosphère.

- Dans la cité médiévale du même nom, le château de Fénétrange accueille actuellement des logements et des bureaux mais une étude est en cours pour lui attribuer la valorisation d'une vraie cité médiévale. Le site est animé par le festival de musique lyrique d'août à octobre et quelques manifestations médiévales.

- La villa Gallo-romaine de Saint-Ulrich est aussi un potentiel de tourisme patrimonial à valoriser dans le cadre de la réserve de biosphère.

- La magnifique vallée des éclusiers, composée de 17 écluses longées par une voie verte.

L'offre actuelle souffre d'un manque d'image et de reconnaissance, malgré deux grandes portes d'entrée sur le territoire que sont le Center Parcs et le Parc animalier de Sainte-Croix. Le territoire proposé jouirait d'une reconnaissance en réserve de biosphère qui permettrait de développer une identité appuyée. Certaines opportunités apparaissent comme le tourisme ornithologique, archéologique, le cyclotourisme, et plus généralement les offres liées à la nature. L'heure est à la mise en réseau des acteurs du tourisme et la création d'une offre concertée homogène.



1



2



3



4



5



6

Figure 7. Tour d'horizon des sites touristiques majeurs du territoire :

(1) Plan incliné d'Arzviller (2) Domaine du Lindre (3) Parc animalier de Sainte-Croix (4) Train forestier d'Abreschviller (5) Vitrail du parcours Chagall, partie du musée du Pays de Sarrebourg (6) Rocher de Dabo

15.3. Agriculture

Le secteur agricole du territoire proposé est caractérisé comme étant orienté vers l'élevage, qui représente 72% de l'activité des exploitations - tandis que les grandes cultures ne concernent que 17% - avec une importance des cheptels bovins et ovins. La Surface Agricole Utile (SAU) s'est accrue entre 2000 et 2018 de 7% (données : DRAAF 2019). 70% de cette SAU est destinée aux surfaces herbagères et fourragères. Il y a comparativement parlant très peu de maraîchage et de vergers. Le territoire possède environ 12% de ses surfaces agricoles en agriculture biologique, ce qui représente 3 900 ha certifiés, soit le double de la moyenne départementale qui est à 6 %. Ces surfaces sont composées à 74% de surfaces fourragères et à 22% de grandes cultures. La plupart des surfaces agricoles sont concentrées dans l'entité paysagère de la vallée de la Sarre, et dans une moindre mesure au Pays des étangs.

Ces grandes surfaces herbagères et fourragères dominantes dans l'agriculture du territoire sont considérées comme étant des éléments semi-naturels typiques des vallées alluviales de la France du Nord et de l'Est laitier [33]. Cependant, elles évoluent vers un recul du nombre de têtes - notamment les bovins laitiers à hauteur de 8% entre 2011 et 2019 - et une diminution des Surfaces Fourragères Principales en gestion extensive. Au profit d'une augmentation des terres labourables destinées aux cultures. De fait, même s'il existe autant d'agricultures qu'il y a d'agriculteurs, les pratiques dites extensives tendent vers une intensification.

Plusieurs pressions pèsent sur les exploitants agricoles, que l'on retrouve d'ailleurs un peu partout en France : un vieillissement de la population ; une diminution du nombre d'exploitants pour un agrandissement de la taille des exploitations ; la fermeture des milieux ; les changements climatiques ; la dépendance économique aux marchés. Pour autant, les agriculteurs et éleveurs restent des passionnés. Ils sont les principaux ingénieurs du territoire, garants de l'état de santé de la

biodiversité terrestre comme aquatique dans de nombreux écosystèmes. Notamment, l'équilibre des écosystèmes prairiaux et la diversité des espèces inféodées dépendent fortement d'une gestion agricole respectueuse de l'environnement. Par exemple, la fauche tardive sous forme de foin et l'absence ou limitation de l'utilisation de fertilisants sont les pratiques recommandées pour préserver à la fois les espèces végétales caractéristiques, l'entomofaune et l'avifaune.

Heureusement, bon nombre d'agriculteurs sont ouverts aux propositions d'évolution des pratiques, ou au projet de réserve de biosphère. En témoigne l'accueil unanime réservé à une présentation du projet de réserve de biosphère le 24 octobre 2018. Par ailleurs, le Parc Naturel Régional de Lorraine mène depuis plusieurs années un programme de contractualisation de mesures agroenvironnementales avec les exploitants du territoire. Parallèlement, une réflexion est engagée sur la valorisation des produits issus des prairies, dans le cadre du concours agricole Prairies Fleuries et du développement de filières courtes.

La Chambre d'Agriculture mène de nombreuses actions dans le sens de la réserve de biosphère : formation et sensibilisation des agriculteurs à des méthodes plus respectueuses de l'environnement, suivi et accompagnement dans la gestion extensive des prairies, réduction des impacts liés aux drainages de parcelles humides, etc.

L'Association Mosellane d'Économie Montagnarde, partenaire potentiel du projet, a pour mission d'engager des actions en faveur du développement économique et social du territoire et de valoriser les paysages et la biodiversité. Parmi ses actions, citons la valorisation des productions locales sur les marchés. L'agriculture de massif, bien que reliquaire, fait aussi partie des travaux du Commissariat de Massif, pour maintenir à la fois des pratiques traditionnelles et des écosystèmes ouverts.

Le PNR de Lorraine mène le Programme Agro-Environnemental du site Natura 2000 «Complexe de l'étang de Lindre, forêt de

Romersberg et zones voisines», depuis 2016. Il contractualise des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques avec les exploitants (26 en 2015), ou bien restaure et entretient des mares situées en bord de parcelles agricoles.

Les circuits courts, plébiscités par les participants lors des ateliers de concertation réalisés fin 2019, illustrent bien le désir de la population de bénéficier d'une agriculture économiquement viable et écologiquement durable. C'est également une volonté politique, puisque le Plan Alimentaire Territorial du PETR Pays de Sarrebourg lancé cette année après une phase de diagnostic entame une phase de prospection. Un projet soutenu par les élus des communautés de communes du Pays de Sarrebourg, et résolument ouvert sur la communauté de communes du Saulnois qui partage le même visage agricole et la même envie de développement durable, et soutenable. Un projet qui pourra accompagner les producteurs dans la création de lieux de vente collectifs locaux, de plus en plus nombreux. S'inscrivant dans ce PAT, une étude de valorisation laitière est déjà en deuxième phase de diagnostic, afin de proposer une transformation locale et équitable. Certains acteurs comme le Parc de Sainte-Croix ont pris les devants : 6 de leurs fournisseurs sont

implantés dans un rayon de 20 km et 12 autres dans un rayon de 100 km, et des projets potentiels d'autosuffisance agroalimentaire commencent à germer.

L'agroforesterie, l'agroécologie et l'évolution des pratiques en général sont à développer, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les lycées agricoles. La fédération des arboriculteurs du Pays de Sarrebourg est bien développée et compte un bon nombre d'adhérents. Très sensibles aux enjeux environnementaux, les associations locales se sont déjà été impliquées lors de la fête de la Nature organisée le 18 janvier 2020 avec le Conseil de Développement. Cet atout peut être un levier pour développer les pratiques agroforestières et arboricoles durables sur le territoire. Le développement de l'agriculture biologique devrait se généraliser sur le territoire, répondant non seulement aux demandes de la population mais aussi des producteurs locaux. Le maraîchage constitue une opportunité de développement durable en ce sens, et le Pays de Sarrebourg envisage dans le cadre du PAT d'acquérir du foncier pour développer cette filière. Il s'agirait pour la réserve de biosphère d'insuffler la formulation d'une réelle stratégie agro-écologique sur le territoire, en s'appuyant sur les actions menées dans ce sens dans d'autres réserves de biosphère.



Figure 8. Pratiques extensives d'élevage sur le territoire : ici une scène typique aux environs de Lorquin, où se situe la plus grande concentration ovine du territoire.

15.4. Autres types d'activités contribuant positivement ou négativement au développement durable local

La pisciculture extensive pratiquée sur l'étang du Lindre et les étangs riverains contribue positivement au développement durable local. La pratique est très peu impactante sur les écosystèmes, qui par leur superficie sont naturellement plus résilients. En d'autres termes, l'équilibre du système étang souffre davantage des pollutions anthropiques d'origine agricole, urbaine ou encore touristique.

Le territoire proposé pourrait s'inspirer et échanger avec la réserve de biosphère de Doñana en Espagne, qui pratique une pisciculture en eaux saumâtres se basant sur des écosystèmes hypereutrophes en bordure même de aire centrale. La compatibilité entre objectifs de conservation - orientés sur l'avifaune - et pratiques socio-économiques durables y est totale, toute proportions gardées. Le poisson reconnu au niveau national pour sa qualité alimente les tables des chefs étoilés, contribuant à améliorer l'image du territoire et le développement socio-économique. Les quelques piscicultures locales assurent un rendement exceptionnel et de qualité, mais ne distribuent pas forcément sur le territoire. Le secteur souffre de l'absence d'un atelier de transformation local, qui permettrait de d'approvisionner les restaurateurs des environs, et ainsi de contribuer au développement des circuits courts alimentaires.

Le Club Vosgien est un autre exemple de pratiques durables particulières au territoire. Créé en 1872 et reconnu d'utilité publique en 1879, le Club Vosgien représente 126 associations dans le Massif des Vosges dont 4 dans le territoire proposé, et compte 34 000 adhérents passionnés en France. Composées d'un nombre impressionnant d'adhérents, ces associations fédérées entretiennent les sentiers et leur balisage, créent des refuges, et favorisent une pratique de la randonnée durable et respectueuse des écosystèmes et des espèces. Elles mènent aussi des actions de ramassage des déchets, d'éducation à l'environnement.

15.5. Valeurs culturelles et spirituelles ; pratiques coutumières.

Le bois bourgeois de Dabo encadre pour un certains nombre d'habitants l'usage de la ressource en bois, et reste la pratique coutumière la plus marquée dans la culture locale. Les règles pour bénéficier de ces droits sont très strictes, et sont le résultat de plusieurs siècles de négociations parfois houleuses, et toujours passionnées. Au delà de la pratique, c'est un véritable sentiment d'appartenance au massif et d'attachement aux forêts qui s'est développé dans les communes forestières des contreforts vosgiens. Pour preuve, la conférence scientifique organisée par le Conseil de Développement en octobre 2019 à Dabo qui avait pour thème l'arbre a fait salle comble, témoignant aussi de la crainte des habitants de voir ces forêts dépérir.



1



2



3



4



5



6

Figure 9. Actions de recherche, suivi et d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable sur le territoire.

1. Suivi de parcelles agricoles remarquables par le PNRL.
2. Sensibilisation de scolaires *in situ* par le CENL de Lorraine.
3. Danse folklorique Lorraine avec les scolaires devant la Maison du Clément.
4. Atelier de sensibilisation de forestiers de l'ONF par le laboratoire d'excellence ARBRE en parcelle expérimentale de l'INRA à Hesse.
5. Au parc de Sainte-Croix : check-up d'une chouette de l'Oural avant sa réintroduction dans son milieu naturel au Nord de la Bavière.
6. Animation du réseau des Amis du Parc Naturel Régional de Lorraine en forêt.

16. FONCTION D'APPUI LOGISTIQUE

16.1. Recherche et surveillance.

De nombreux acteurs dans et autour du territoire proposé œuvrent pour développer des programmes de recherche scientifique, effectuer des suivis naturalistes. La recherche est pour le moment relativement centrée sur des problématiques liées à la conservation de la diversité biologique.

Le territoire proposé bénéficie d'une position géographique privilégiée concernant la recherche scientifique, car situé entre les villes de Metz, Nancy et Strasbourg, toutes trois possédant un pôle universitaire. Les Unités de Recherche susceptibles de participer à la réserve de biosphère sont listées en Annexe. Des réseaux nationaux mixtes technologiques ou scientifiques réalisent des projets de recherche surtout orientés vers la thématique forêt et changements climatiques. Le réseau AFOR (réseau Français d'Adaptation des Forêts aux Changements Climatiques) réalise de nombreux projets en région Grand Est (voir Annexe). Le réseau RENECOFOR de l'Office National des Forêts travaille sur le territoire depuis des années via des placettes expérimentales - comme celle de Hesse partagée avec l'Institut National de Recherche Agronomique - ou par l'analyse de peuplements forestiers par modélisation et traitement. Ces études permettent de mieux comprendre sur des sites d'expérimentation l'évolution à long terme des peuplements forestiers et leur fonctionnement au regard des changements climatiques.

Concernant le Conservatoire d'Espaces Naturels - dont le siège régional est à Sarrebourg - il développe des études scientifiques dans le cadre des programmes publics nationaux et régionaux dont :

- Les plans Nationaux d'Action et leur déclinaison régionale à l'échelle Grand Est,
- Natura 2000 avec notamment un travail particulier sur les méthodologies d'état de conservation des habitats et des espèces, et l'élaboration des Document D'objectifs,

- L'Observatoire Régional de la Biodiversité dans un premier temps en appui à la détermination des questions et indicateurs,
- Les Réserves Naturelles Nationales et Régionales en appui aux conservateurs,
- Les projets AMI TVB afin d'apporter les bases scientifiques nécessaires à la mise en œuvre de trames thermophiles et de trames prairiales pour les Azurés en Moselle.

La mission scientifique du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine comporte 8 biologistes/écologues. Depuis 2012 le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine a mené un programme « prairies vivantes » dont l'aboutissement figure comme un observatoire de prairies remarquables pour leurs habitats oligotrophes. Des suivis sont régulièrement effectués notamment sur les prés salés continentaux ou les pelouses sèches. Ces écosystèmes étant très localisés, un accompagnement de la gestion pastorale ou la maîtrise foncière permettent d'en assurer une protection forte.

Le PNR des Vosges du Nord dispose d'un conseil scientifique, orienté depuis quelques années vers des thématiques pluridisciplinaires. Il est composé d'une diversité d'horizons (ethnologie, architecture, écologie, sociologie, géographie). Le territoire proposé, en concertation avec le PNR de Lorraine souhaite constituer un futur conseil scientifique similaire. Le fait que le territoire possède une si grande diversité d'usage des terres devrait permettre la création de projets pluridisciplinaires. L'Observatoire Hommes-Milieu (OHM) du CNRS fournit une base de réflexion intéressante sur l'éventail des possibles, considérant les similarités entre le Pays de Bitche et notre territoire. L'éventualité d'étudier la faisabilité de création d'un OHM sur le territoire proposé n'est pas exclue. De plus, le territoire se situe dans la Zone Atelier de Moselle, dispositif structurant pour la recherche environnementale rassemblant AgroParisTech, l'Anses, le CNRS, l'Institut National de Recherche Agronomique et l'Université de Lorraine.

Le PNR de Lorraine mène des projets de recherche / suivi sur son périmètre de la zone 'est'. D'une part pour mener à bien les actions

inscrites dans le Document d'Objectifs des sites Natura 2000 du secteur dont il a la charge (Étang et forêt de Mittersheim, forêt de Ketzling ; Vallée de la Seille ; Complexe de l'étang de Lindre). Lorsque ce conseil scientifique sera prêt, le PETR Pays de Sarrebourg pourra mettre à disposition un bâtiment lui appartenant, l'ancien office de tourisme de Vasperviller.

Le fait d'avoir différentes têtes de bassin versant sur le territoire et une diversité des problématiques liées à l'approvisionnement en eau est aussi une source potentielle de projets de recherche transversaux à l'échelle de bassins versants, notamment en utilisant le prisme des services écosystémiques. Malgré les suivis réguliers réalisés par Voies Navigables de France, la qualité de l'eau se dégrade dans les canaux et les grands étangs réservoirs, et les mécanismes sous-jacents sont mal connus. Potentiellement de nombreuses thématiques d'études.

Les recherches relatives aux études de la langue sont un champ des possibles non exploré sur le territoire, considérant qu'il se trouve au carrefour de trois dialectes (francique, germanique, roman) et que des mécanismes de perte de ces parlers locaux sont aujourd'hui en cours. Les travaux de recherche sur la langue en Moselle du Sud sont globalement arrêtés, et le territoire pourrait devenir ainsi un site pilote de ce type de travaux.

Enfin et pas des moindres, le sous-sol des contreforts vosgiens et dans une moindre mesure le reste du territoire regorgent de trésors archéologiques. La ressource en bois fut exploitée de tout temps, et une lecture attentive des forêts permet de déceler d'anciennes charbonnières ou des traces de la « civilisation des sommets vosgiens », ces peuples qui ont façonné les forêts du Ile au IVe siècle. Résultat, un nombre étourdissant de ruines sont éparpillées dans les forêts : camps romains, cimetières, nécropoles, murets, stèles, menhirs, habitations, etc. Dans le cadre du projet de trame verte et bleue de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, et pour identifier précisément les peuplements forestiers, un passage au moyen du LIDAR va être effectué par l'Office National

des Forêts. Cette cartographie permettra de mettre en valeur de manière fine sur une partie du territoire cet Eldorado souterrain.

16.2. Éducation au développement durable et sensibilisation du public.

L'éducation à l'environnement est un volet essentiel des réserves de biosphère, qui permettra sur le territoire que les populations d'aujourd'hui et de demain s'approprient la réserve comme outil majeur de protection de l'environnement et de développement durable. Beaucoup d'actions de communication devront aussi s'appuyer sur des événements de sensibilisation ou de vulgarisation scientifique.

Concernant l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, une première catégorie d'acteurs actifs sur le territoire : le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, le PNR de Lorraine, la Maison du Clément et le Parc animalier de Sainte-Croix. Tous agissent de façon structurée et constante, intégrant des actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable dans leurs programmes et touchant un nombre élevé de personnes grâce à ces actions. Les cibles de ces actions sont la population en général y compris les scolaires. Ces derniers ont été particulièrement sensibilisés par les actions entreprises par le PETR Pays de Sarrebourg et son pôle déchets, en publiant avec l'éducation nationale des cahiers sur le thème des déchets, mais aussi du gaspillage alimentaire ou de la protection de la Nature. Un conseil municipal des jeunes a été créé à cet effet à Sarrebourg.

Une autre catégorie d'acteurs est composée : des associations du territoire, des 6 collèges du territoire (5 publics et 1 privé) intégrant de plus en plus l'environnement et la sensibilisation, du Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg. Une exception en l'association un rucher-école de Métairies-Saint-Quirin, qui sensibilise beaucoup au sujet de l'apiculture, mais pas toute l'année, cycle des abeilles oblige.

Il y a sur le territoire bon nombre d'actions d'Éducation à l'Environnement et au

Développement Durable déjà réalisées (Figure 8) mais surtout un véritable potentiel à développer. En effet, tous les acteurs du domaine conviennent de la nécessité de se fédérer en un réseau actif : pour augmenter leur visibilité, appuyer des projets faits en commun (entre collègues par exemple), ou en imaginer de nouveaux transversaux et avec des outils partagés voire dédiés.

La réserve de biosphère pourrait en ce sens devenir le liant de toutes ces actions sporadiques, et créer une dynamique qui compléterait les programmes des acteurs moteurs de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable sur le territoire. Le territoire pourra compter sur l'association LOREEN, créée il y a peu sous l'impulsion de la région Grand Est, qui a pour vocation d'agir comme une tête de réseau d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable en Lorraine. Son implantation sur le territoire proposé en est encore à ses débuts, mais l'idée d'agir dans le cadre d'une réserve de biosphère semble prometteuse. C'est aussi l'occasion de valoriser le patrimoine culturel en même temps que les écosystèmes du territoire en utilisant par exemple les dialectes locaux comme porte d'entrée. Une attention particulière sera portée à une répartition géographique équitable, afin d'éviter une sous-exposition du massif vosgien et de la vallée de la Sarre par rapport au Pays des étangs, lieu où se concentre actuellement l'essentiel de l'offre. L'étude pour la préfiguration d'un CPIE sur le territoire est envisagée. Cela permettrait d'avoir une offre et des outils d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable dédiés au territoire de réserve de biosphère, dans un processus à long terme.

Dans le plan de gestion est inscrite la volonté d'organiser tous les ans un grand événement de la biodiversité et de la réserve de biosphère. Il était ainsi prévu dès la fin du mois de mai 2020 que se tienne une valorisation du réseau des réserves de biosphère lors des « Entretiens de la Biodiversité Grand Est », organisés par le Parc de Sainte-Croix et tous les partenaires du territoire. Cet événement de portée nationale voire internationale était prévu pour durer 4 jours, afin de valoriser le patrimoine naturel et culturel régional. L'épisode pandémique

ayant empêché son déroulement, l'événement est reporté à l'année prochaine. L'occasion d'augmenter considérablement la visibilité d'une réserve de biosphère et de ses actions, et de constituer une fois par an une « journée de la réserve de biosphère », comme cela peut se faire dans d'autres réserves de biosphère. Ce moment de convivialité et de partages serait un outil supplémentaire pour ancrer la sauvegarde du patrimoine territorial chez les habitants, mais aussi constituer une fenêtre pour valoriser le réseau mondial des réserves de biosphère.

16.3. Contribution au Réseau mondial des Réserves de Biosphère.

Le territoire proposé peut contribuer au réseau mondial des réserves de biosphère à plusieurs titres :

- En possédant une diversité et une pluridisciplinarité des thématiques potentielles de recherche. Sa diversité paysagère permettra au territoire de s'inscrire à la fois dans des groupes de travail nationaux voire internationaux relatifs à la forêt (feuillus ou conifères) ou l'eau (lacustre ou eau vive). Le contexte socio-économique inscrit le territoire dans des thématiques agricoles (cultures ou élevage), de friches militaires ou industrielles. Mais aussi des thématiques touristiques, avec un énorme potentiel de développement écotouristique qui ne demande qu'à être enrichi et mis en valeur. Le territoire proposé pourra apporter au réseau national et régional son expertise sur la thématique des changements climatiques, et constitue un lieu d'expérimentation très prometteur. De même, les espèces envahissantes exotiques (EEE) sont une composante qui est considérée comme cruciale dans les futures actions à développer au niveau des grands étangs. Peu de données et de solutions existent sur les relations entre EEE et étangs en France. La « Réserve de biosphère de landes et d'étangs de Haute-Lusace » en Allemagne sera par exemple sollicitée dans le cadre de la concertation et de la mise en place de solutions par la recherche / action.

- En inscrivant les jeunes comme partie prenante de la gouvernance. Ainsi un membre de la réserve de biosphère du Marais Audomarois et un membre de l'association Co'MAB sont intervenus lors d'un atelier de concertation effectué le 30/11/2019 en tant que facilitateurs. Le plan de gestion inclut dans la gouvernance une place pour les jeunes, en impliquant potentiellement les ecodélégués du territoire. Le territoire proposé a la volonté de donner la parole aux jeunes, souvent laissés sans voix, et contribuer à expérimenter des solutions innovantes au sein du réseau national.

- De même, une dynamique visant à créer un réseau d'éco-acteurs a déjà débutée avec les associations environnementales au Pays de Sarrebourg. Ce travail mené avec le Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg pourrait aboutir à terme à la création d'un réseau. L'opportunité qu'est la mise en place du PAT du Pays de Sarrebourg est aussi l'occasion d'impliquer les agriculteurs. La création d'un réseau d'acteurs locaux du tourisme souhaitant valoriser leurs initiatives répondrait à un besoin riche en potentiel. Ainsi le territoire proposé pourra-t-il contribuer au réseau d'éco-acteurs national constitué d'éco-acteurs d'horizons différents, et partageant les mêmes valeurs de développement durable.

- En établissant des liens avec les réserves de biosphère voisines. La réserve de biosphère et le PNR des Vosges du Nord sont enthousiastes à l'idée d'avoir une petite sœur, et les collaborations s'annoncent diverses, tant les massifs que nous partageons sont similaires en terme d'actions potentielles. Ainsi le territoire pourra étendre les expérimentations relatives à la gestion forestière déjà utilisées dans la réserve de biosphère transfrontalière des Vosges du Nord - Pfälzerwald.

- Plus encore, cette réserve de biosphère transfrontalière et la réserve de biosphère allemande du Biesgau formeront avec le territoire proposé un arc continu de réserves de biosphère entre France et Allemagne, assurant potentiellement sur une centaine de kilomètres une continuité d'objectifs. Cette possibilité laisse présager de nombreuses opportunités sur des thématiques communes (agriculture,

forêts, tourisme en zone rural, prairies), en s'inspirant par exemple du programme BCHT – Bio Cultural Heritage Tourism – dans le cadre du programme INTERREG France-Manche-Angleterre.

16.4. Canaux de communication interne et externe et médias utilisés dans la réserve de biosphère.

16.4.1. Existe-t-il un site internet pour la réserve de biosphère ? Si oui, quel est son URL ?

Il existe une partie du site internet dédiée au PETR Pays de Sarrebourg qui traite de l'avancée du projet de réserve de biosphère, et présente ses éléments principaux.

Son URL est la suivante :

www.pays-sarrebourg.com/Reserve-Biosphere/Projet-Reserve-Biosphere.html

Toutefois, même si la somme des informations permet de voir où en est le processus et fournit arguments et illustrations, il est prévu de dédier un site internet entièrement à la future réserve de biosphère. Cela permettra d'augmenter considérablement la visibilité de la réserve de biosphère, d'éviter toute confusion géographique ou politique, de mettre en place des outils de communication plus innovants et augmentera la somme d'information disponible.

16.4.2. Existe-t-il un bulletin électronique ? Si oui, à quelle fréquence sera-t-il publié ?

Il est prévu de communiquer à intervalles réguliers via la publication d'une lettre de la réserve de biosphère, de type bimestrielle ou semestrielle. Cette lettre reprendrait l'état d'avancement des projets en cours, et informerait sur le patrimoine naturel et culturel de la réserve de biosphère, tout en mettant en valeur les membres des différents réseaux constitués et leurs actions. Ce bulletin viendra en complément des nombreux articles de presse (plus de 35) ou vidéos (2 reportages) sur la future réserve de biosphère.

16.4.3. La réserve de biosphère appartiendra-t-elle à un réseau social ?

Le projet de réserve de biosphère appartient depuis 2017 au réseau social Facebook avec la page de soutien à la candidature :

www.facebook.com/unescopaysdesarrebourg

Créée en 2017, elle est suivie par environ 2200 personnes. Véritable outil de mise en valeur du territoire, la page permet aussi de renseigner sur le réseau des réserves de biosphère, des événements de concertation ou de mettre en lumière les partenaires du projet et leurs actions. Plusieurs publications sur cette page ont déjà cumulé plus de 22 000 vues (voir ci-dessous), montrant bien l'impact que peut générer cet outil sur un territoire comptant 80 000 habitants.



Figure 10. Extrait de la publication principale de la page facebook « Soutien candidature Pays de Sarrebourg Unesco » en septembre 2020, illustrant le potentiel médiatique du projet et son suivi par la population locale.

7. GOUVERNANCE, GESTION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE

17.1. Structure de gestion et de coordination :

17.1.1. Quel est le statut juridique national de la réserve de biosphère ?

L'article 66 de la LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages reconnaît l'existence des réserves de biosphère en France. La stratégie nationale pour la biodiversité favorise de la sorte le développement des réserves de biosphère.

17.1.2. Quels sont les statuts juridiques des aires centrales et des zones tampons ?

a. Concernant les aires centrales

- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du 28 octobre 1987 pour la zone correspondant à l'aulnaie de l'étang de Mittersheim et pour une surface de 36 ha ;

- La Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Grossmann du 7 février 1984 pour la zone du même nom et pour une surface de 1567.59 ha afin de constituer un habitat pour le Grand Tétrás ;

- La Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Grafenweiher le 28 janvier 2014 pour une surface de 8,41 ha afin de conserver un complexe d'habitats tourbeux et développer la naturalité des habitats forestiers ;

- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la Forêt Domaniale d'Abreschwiller du 28 septembre 1989 afin de conserver un site de nidification de Faucon pèlerin pour une surface de 4 ha.

- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la Mare de la Michotte géré par le maire de la commune de Lidrezing, la DREAL de Lorraine ainsi que l'Office Français pour la Biodiversité ;

- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Ruisseau de la Flotte géré par les maires de Château-Voué et Wuisse, la DREAL de Lorraine et des représentants locaux, départementaux et régionaux de la pêche et créée en 1988.

a. Concernant les zones tampons

- Le Code forestier français en forêts publiques, domaniales ou communales régissant les pratiques et les objectifs ;

- Le Schéma de Cohérence Territoriale cadre l'urbanisme sur le territoire du PETR Pays de Sarrebourg ; les Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales établissent des règles relatives à l'urbanisme sur la communauté de communes du Saulnois.

17.1.3 Quelles sont les autorités administratives compétentes sur les différentes zones de la réserve de biosphère (aire(s) centrale(s), zone(s) tampon(s) et aire(s) de transition)?

- L'Office National des Forêts est un établissement public à caractère industriel et commercial français chargé de la gestion des forêts publiques, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Ses compétences de gestion forestière s'appliquent dans le territoire proposé à l'ensemble des forêts publiques françaises (communales ou domaniales), constituant beaucoup de surface en zone tampon. L'Office National des Forêts s'occupe aussi de la gestion des Réserves Biologiques Domaniales Dirigées du Grossmann et du Grafenweiher, toutes deux aires centrales.

- Le Parc Naturel Régional de Lorraine a été créé en 1974 sous forme de syndicat mixte. Il anime sa propre Charte, et il est responsable de la gestion de plusieurs sites Natura 2000 en zone tampon : « Complexe de l'étang de Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines », « Vallée de la Seille, secteur amont et petite Seille », et « Étang de Mittersheim, cornée de Ketzling ».

- Le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine est une association à but non lucratif créée en 1984, reconnu d'utilité publique, soutenue par l'État et les collectivités territoriales. Il œuvre à la préservation des milieux naturels en déployant son expertise scientifique et technique. Il est gestionnaire de l'ensemble des Sites du Conservatoire, et propriétaire foncier d'une grande partie, dont ceux identifiés en aires centrales dans le territoire proposé.

- Le département de la Moselle est depuis 1976 propriétaire du domaine du Lindre et de l'Espace Naturel Sensible de l'étang du Lindre. Plus de 40 ans de gestion durable du site permettent d'apprécier aujourd'hui ses caractéristiques floristiques et faunistiques exceptionnelles.

- Voies Navigables de France est un établissement public industriel et commercial créé en 1991. Ses compétences sont la promotion de la logistique fluviale, le concours à l'aménagement des territoires et la gestion globale de l'eau. Voies Navigables de France assure la gestion du canal de la Marne au Rhin, du Canal de la Sarre, et de l'approvisionnement en eau des grands étangs réservoirs (Stock, Gondrexange, Mittersheim) pour les canaux. L'établissement s'engage résolument pour un tourisme durable sur le territoire.

- Les collectivités territoriales : la Communauté de communes du Saulnois pour ses 36 communes au sein du territoire proposé ; le PETR Pays de Sarrebourg pour ses 102 communes ; la Communauté de communes du Pays de Phalsbourg et ses 26 communes ; la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud pour ses 76 communes. Toutes ces Communautés de communes s'engagent à leur échelle pour préserver le patrimoine naturel et culturel.

17.1.4 Expliciter les compétences respectives de ces différentes autorités en distinguant les différentes zones et en indiquant également si la zone concernée fait l'objet ou non d'une décentralisation de l'autorité.

Deux autorités administratives disposent d'un service décentralisé sur une partie ou la totalité du territoire proposé :

- L'autorité décentralisée de l'Office National des Forêts sur le territoire est son Agence de Sarrebourg, qui agit sur toute la zone ;

- L'autorité décentralisée de Voies Navigables de France sur le territoire est la Direction Territoriale de Strasbourg, et ses unités territoriales du canal de la Marne au Rhin et du canal de la Sarre.

17.1.5. Indiquer le régime foncier de chaque zone.

Il n'existe pas au sein du périmètre de régime foncier en accès libre, ni de régime foncier communautaire. Seule la forêt indivise des 7 communes (chapitre 7.4.) en bordure de périmètre s'apparente à un régime communautaire.

a. Aires centrales

Il existe deux catégories de régime foncier pour les aires centrales :

- Les sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine sont en régime privé : cette association à but non lucratif est propriétaire du foncier, et l'utilisation des ressources des prairies des sites se fait selon une gestion stricte.

- Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope « Ruisseau de la Flotte » et « Mare de la Michotte » sont aussi en régime privé (un ou plusieurs propriétaires), contrôlés par les services de l'État correspondants et les maires des communes concernées.

Les autres aires centrales (2 Réserves Biologiques Domaniales Dirigées, 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope) sont de type régime public : les surfaces forestières sont la propriété de l'Office National des Forêts (agence territoriale de Sarrebourg), les surfaces en pleine eau sont propriété de Voies Navigables de France (unité territoriale de Strasbourg).

- Enfin la aire centrale correspondant à l'étang du Lindre est à la fois en régime public (Conseil Départemental de Moselle et Office National des Forêts) et en régime privé (deux propriétaires possèdent deux petits étangs annexes de l'étang du Lindre). La gestion est assurée par le Conseil Départemental depuis 1976 sur l'ensemble de la surface concernée par l'Espace Naturel Sensible.

b. Zones tampons

- L'ensemble des forêts publiques - qui représentent environ 90% des forêts du territoire - sont en régime public : l'Office National des Forêts assure la gestion soumise aux règles du code forestier national.

- L'ensemble des canaux de navigation ainsi que les étangs de Gondrexange, Mittersheim et du Stock sont en régime public, avec des gestions spécifiques selon les contextes d'usage des ressources naturelles.

17.1.6. Y a-t-il un seul gestionnaire/ coordonnateur de la réserve de biosphère, ou plusieurs responsables ?

Le PETR Pays de Sarrebourg est le seul coordinateur de la réserve de biosphère. Il sera aussi chargé de l'animation à la fois du comité de pilotage et du comité de gestion de la réserve de biosphère, décrits chapitre 17.5.

Il s'assurera que les liens entre ces deux entités de gestion et de pilotage soient efficaces, démocratiques et pérennes, afin de remplir les objectifs qui seront fixés par le plan de gestion.

17.2. Conflits au sein de la réserve de biosphère

Si l'on ne peut vraiment parler de conflits ouverts, deux situations requièrent cependant toute l'attention, *a fortiori* dans la phase de création d'un projet de territoire et de formulation d'actions liées aux usages.

En premier lieu, les grands étangs réservoirs que sont Gondrexange, Mittersheim et Stock sont confrontés à des différences d'usages entre la pêche, l'ornithologie, les sports

récréatifs, la gestion hydraulique et la gestion forestière. Pour résumer, les mesures de gestion de l'Office National des Forêts et surtout de Voies Navigables de France ne sont pas forcément en accord avec les attentes ou besoins des différents acteurs. Le niveau de l'eau est jugé insuffisant pour les différents usages au quotidien. Ainsi, une association d'usagers s'est créée en septembre 2020 pour permettre de parler d'une seule voix et de faire valoir auprès notamment de Voies Navigables de France que l'étang du Stock, outre sa fonction principale de réservoir, soit le lieu d'autres usages à mieux prendre en compte. Les 16 et 17 septembre 2020 lors de l'atelier de concertation de Saint-Jean-de-Bassel, le président de l'association a été invité ainsi qu'un représentant de Voies Navigables de France à se joindre aux débats. Cette date marque ainsi le premier contact direct entre les deux acteurs, et un premier pas réussi pour la concertation de la réserve de biosphère.

En second lieu, les massifs des contreforts vosgiens sont confrontés à des conflits d'intérêts entre l'Office National des Forêts, les usagers des forêts publiques (sports récréatifs) et l'association de protection du bois bourgeois de Dabo, qui a pour objectif la sauvegarde de ses droits coutumiers.

De plus, des points de mécontentement existent entre l'Office National des Forêts et quelques élus des communes, liés à la disparition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties situées en Natura 2000 qui bénéficiait aux communes forestières. Or ce n'est plus le cas depuis 2011 par décision de l'État. Ce point de discorde devrait pouvoir se lever par une concertation renouvelée dans le cadre de l'évaluation du Documents d'Objectifs du site Natura 2000 des Crêtes des Vosges Mosellanes.

Ces deux conflits sont avant tout générés par un manque de communication entre acteurs, face à des écosystèmes qui sont en perte d'équilibre - Espèces Exotiques Envahissantes pour les étangs et changements climatiques pour les forêts - ce qui compromettrait la pérennité des usages actuels, mais aussi de la gestion. La réserve de biosphère pourra être ce lieu de communication. Les ateliers de

concertation de 2019 et 2020 ont déjà prouvé leur utilité en tant que lieux de communication et de consensus.

17.3. Représentation, participation et consultation de la population.

Comme décrit dans le chapitre 13.4. et illustré en Annexe IX, tous les degrés des démarches participatives envers les populations et acteurs publics ont été employées, et ce depuis 2017.

Notamment, ce sont une quarantaine d'acteurs d'origines différentes du territoire qui ont participé aux ateliers organisés en 2020. Ces acteurs ont ainsi modifié, amendé et suggéré des actions à inscrire dans le plan de gestion de la future réserve de biosphère. Outre ce premier résultat très concret, la concertation a permis d'apporter des résultats inédits sur le territoire. Ainsi, le sujet sensible relatif à la gestion de la quantité d'eau dans les étangs (voir chapitre 17.2.) a été discuté pendant une table ronde par ses protagonistes, qui se rencontraient pour la première fois. Cette rencontre et les discussions qui en suivirent témoignent d'une volonté d'avancer et de la pertinence de l'outil de concertation. Cet exemple peut se transposer à tous les sujets traités : un résultat indirect des ateliers a été d'établir un dialogue entre acteurs habitués à fonctionner en silo. Les bénéficiaires d'une réserve de biosphère sont ainsi déjà présents.

Une restitution de tout le processus participatif et surtout des ateliers de concertation effectués en 2020 sera organisée début 2021. Ce sera l'occasion d'organiser un événement citoyen, avec participation des futurs partenaires, notamment les gestionnaires. Cela participera à combler le manque de connaissance sur les pratiques environnementales notamment celles effectuées par les gestionnaires tels que l'Office National des Forêts ou Voies Navigables de France, et ainsi assurer le dialogue.

Les associations du territoire auront aussi un rôle à jouer dans la gouvernance et seront représentées dans la structure de gestion de la réserve de biosphère. Cette structure aura

aussi la responsabilité d'animer le réseau des éco-acteurs vraisemblablement constitué en partie d'associations, et d'accompagner la formulation de projets s'inscrivant dans les objectifs de la réserve de biosphère.

Les jeunes du territoire proposé devraient pouvoir avoir tribune dans la structure de gestion de la réserve de biosphère. Si des expérimentations sont en cours pour créer des conseils de jeunes dans les réserves de biosphère française, il n'y a pas de méthode toute faite. Les jeunes du territoire sont constitués des 6 collèges, 4 lycées (1 général, 1 technologique, 1 polyvalent et 1 professionnel) et 2 formations de BTS à Sarrebourg dans le management. Ce manque quantitatif de jeunesse sur le territoire est logiquement aggravé par l'attractivité des villes de Metz, Nancy et Strasbourg toutes situées à moins de une heure de route.

Une attention toute particulière sera portée à la représentation des habitants dans le comité de gestion, organe moteur de la réserve de biosphère. C'est un point de vigilance qui est remonté depuis le début du processus de concertation, et dernièrement durant l'atelier traitant de la gouvernance. Pour cela, un ou plusieurs représentants des associations, et un représentant du monde socioprofessionnel devraient y siéger. Si le travail porté à l'intention des entreprises porte ses fruits entre le dépôt de candidature et le verdict de l'Unesco, il est tout à fait possible qu'un représentant des entreprises vertueuses du territoire soit présent dans le comité de gestion.

La consultation et participation des habitants à la réserve de biosphère est un enjeu de taille. Pour y répondre, de nombreuses animations thématiques autour du patrimoine naturel et culturel, ainsi que des conférences scientifiques seront prévues tout au long de l'année. De plus, une journée de la biosphère viendrait parachever ce travail continu, en proposant un format innovant, convivial et rassembleur.

17.4. Le plan ou la politique de gestion/coopération.

17.4.1. Y a-t-il un plan / une politique de gestion / coopération pour la réserve de biosphère en tant que telle ?

Il existe un plan de gestion spécifique à la réserve de biosphère - voir Tableau 8 - qui est le fruit de tout le processus de concertation engagé depuis 2017, soit 7 ateliers et de nombreuses réunions d'informations et de sensibilisation auprès de la quasi totalité des acteurs environnementaux du territoire. Ce plan a été élaboré de manière à être complémentaire à la Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine, tout en poursuivant ses objectifs originaux propres.

17.4.2. Quels sont les acteurs impliqués dans la préparation du plan de gestion ?

Les acteurs impliqués dans la préparation du plan de gestion sont : les élus, les socioprofessionnels, les établissements publics, les habitants, les associations, les institutions locales et régionales, les financeurs. Ces acteurs participeront de même à l'animation de ce plan de gestion à travers le comité de gestion et le comité de pilotage. En 2020, la composition des acteurs ayant participé aux ateliers de concertation pour l'élaboration du plan de gestion était la suivante :

Acteurs	Nombre
Associations	16 (24%)
Élus	14 (21%)
Établissements publics	26 (39%)
Socioprofessionnels	11 (17%)
TOTAL	67 (100%)

Tableau 11. Composition des participants des ateliers des 16 et 17 septembre et du 13 octobre 2020.

17.4.3. Les autorités locales approuvent-elles formellement le plan / la politique de gestion / coopération ? Les autorités locales en font-elles mention dans d'autres plans ou politiques ?

Les gestionnaires d'espaces naturels et les collectivités territoriales (voir Annexe V) se sont engagés à soutenir les objectifs poursuivis par la réserve de biosphère - et donc de son plan de gestion - en s'assurant de la compatibilité avec leurs objectifs propres.

Dans l'objectif potentiel d'intégrer le périmètre de la réserve de biosphère, le PETR Bruche et Mossig - voir chapitre 7.4. - souhaiterait pendant la formulation de son projet de territoire inscrire la réserve de biosphère comme objectif d'intégration.

17.4.4. Évaluation du plan de gestion

Le PETR du Pays de Sarrebourg gardera le rôle de chef de file tout au long du processus de création de la réserve de biosphère, et animera la coordination de la gouvernance pendant les dix premières années du plan de gestion.

La réserve de biosphère constituerait pour les deux tiers du territoire (hors PNR) une nouveauté, dans le sens où les élus et acteurs locaux seraient signataires d'un document de gestion contractuel uniquement dédié à l'environnement au sens large.

Il serait donc préférable d'évaluer le plan de gestion à l'horizon des 5 années, au lieu d'une évaluation normalement prévue par le réseau des réserves de biosphère tous les 10 ans. Ainsi l'ensemble des acteurs concernés pourront réajuster et optimiser la réalisation des ambitieux objectifs fixés par le plan de gestion de la réserve de biosphère.

Cela permettra de s'inscrire plus finement encore dans la Stratégie nationale de Création des Aires Protégées 2020-2030, et dans la stratégie régionale Grand Est. Les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ont déjà confirmé l'intérêt du projet au regard de leurs objectifs et de leur soutien à l'avenir.

17.4.5. Décrire le contenu du plan de gestion. S'agit-il de mesures détaillées ou d'orientations détaillées ? Donner des exemples du type de mesures ou orientations préconisées par le plan.

Le plan de gestion est un document qui s'est construit et continuera à se construire au fur et à mesure de la concertation. Les grands objectifs stratégiques du territoire sont détaillés en objectifs opérationnels, qui sont déclinés en actions, par exemple :

- Objectif stratégique 2 : protéger le patrimoine naturel -> objectif opérationnel 24 : connaître et préserver la trame forestière -> action 243 : réaliser des atlas de biodiversité communale forestiers.

- Objectif stratégique 4 : un territoire qui se connaît et transmet aux générations futures -> objectif opérationnel 43 : inviter la recherche sur le territoire -> action 431 : organiser un cycle annuel de conférences scientifiques sur les problématiques locales et régionales.

Ce sont donc des orientations déclinées en mesures détaillées. Le premier travail des entités de la gouvernance de la réserve de biosphère sera de prioriser les objectifs en fonction des ressources, des enjeux territoriaux et des opportunités de chacun. Certains des objectifs prioritaires sont aussi des objectifs structurants pour le projet en lui-même, afin de le doter des outils nécessaires à l'animation de son plan de gestion.

17.4.6. Indiquer comment ce plan de gestion répond aux objectifs de la réserve de biosphère proposée.

Le plan de gestion a été structuré pour répondre aux objectifs « piliers » des réserves de biosphère (conservation, développement économique durable, éducation et recherche) et aux objectifs des acteurs locaux, notamment ceux de la Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine, et dans une moindre mesure celui des Vosges du Nord. Ainsi le plan de gestion est entièrement spécifique au territoire tout en s'inscrivant dans

la Stratégie de Séville et le Cadre Statutaire des réserves de biosphère.

17.4.7. Le plan est-il contraignant ? Est-il basé sur un consensus ?

L'aspect contractuel des réserves de biosphère a été mis en avant très tôt dans le processus de concertation. Loin d'être une faiblesse, cette approche permet l'adhésion du plus grand nombre, tout en garantissant l'appropriation du concept par les acteurs locaux.

Ainsi, mis à part une commune (voir chapitre 7.4.c.), l'adhésion au projet est globalement unanime. De plus, plusieurs objectifs identifiés par les acteurs locaux eux-mêmes sont de nature à créer un dialogue, via la formulation de chartes encadrant les usages, qui constituent l'un des outils privilégiés pour la gestion d'une réserve de biosphère [41]. Par exemple, il est envisagé la formulation d'un contrat d'usages concernant les grands étangs réservoirs (étang du Stock notamment) ou la réserve biologique domaniale dirigée du Grossman. L'occasion aussi de nouer des relations apaisées pour des usages parfois clivants.

17.4.8. Quelles sont les autorités chargées de sa mise en œuvre, en particulier dans la (ou les) zones tampons et les aires de transition ?

Concernant les zones tampons et les aires de transition, les autorités chargées de la mise en œuvre du plan de gestion sur le périmètre proposé sont :

- le PETR Pays de Sarrebourg pour les 102 communes le constituant et représentant la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud et celle du Pays de Phalsbourg ;
- le Parc Naturel Régional de Lorraine pour les 34 communes situées à l'intérieur du périmètre proposé ;
- la Communauté de communes du Saulnois pour les 36 communes situées à l'intérieur du périmètre proposé.

Les délibérations des différentes autorités précitées sont en Annexe V.

17.4.9. Quels sont les facteurs favorisant ou défavorisant sa mise en œuvre ?

La mise en œuvre du plan de gestion devrait être favorisée dès lors que tous les participants des entités de la gouvernance et la population locale s'approprient la réserve de biosphère. En imaginant des solutions transversales et en favorisant l'horizontalité décisionnelle et opérationnelle, tout en se dotant des moyens d'atteindre les ambitions propres à un territoire innovant.

17.4.10. La réserve de biosphère est-elle intégrée dans des stratégies nationales / régionales ? A l'inverse, comment s'intègrent les plans locaux dans sa planification ?

Intégration à l'échelle nationale et régionale :

Dans un document de travail de la fédération des parcs naturels régionaux du 17/06/2020 [42] à propos de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2020-2030, le projet de réserve de biosphère est mentionné dans l'objectif 5 : « Inscrire le réseau d'aires protégées français dans une gouvernance mondiale au bénéfice de la nature ». La réserve de biosphère s'intégrera *a fortiori* dans la déclinaison régionale de cette stratégie nationale en région Grand Est, participant ainsi à l'augmentation des surfaces réglementées. Le territoire présente notamment une zone à fort enjeu [43] entre la vallée de la Seille et l'étang du Lindre.

Intégration des plans locaux / municipaux :

Le projet de réserve de biosphère est une des composantes du projet de territoire du PETR Pays de Sarrebourg. L'action de candidature en elle-même est contenue dans l'axe 1 « Mise en valeur et attractivité touristique du territoire ». Cette action sera modifiée et intégrée au nouveau projet de territoire prévu en 2021.

17.4.11. Participations financières

Concernant les ressources financières, le Pays de Sarrebourg a répondu à un appel à projet de la sous-mesure 16.7.A : « Stratégies locales de développement hors LEADER » du Programme de Développement Rural de Lorraine (2014-2020). Cet appel à projet vise à soutenir le renforcement des stratégies de développement territorial, développement qui constitue un enjeu fort pour l'avenir des territoires ruraux. Ces financements s'échelonnent jusque fin 2021. L'enveloppe prévoit un financement à hauteur de 90 000 €, dont 10% revenant au PETR Pays de Sarrebourg. Ce plan de financement a été validé par son conseil syndical le 05 février 2020.

Le PETR du Pays de Sarrebourg s'est déjà engagé financièrement depuis juillet 2019 par la création d'un poste de chargé de projet réserve de biosphère pour un contrat en CDD de 3 ans. Cet engagement financier - voir Tableau 12 en page suivante - montre bien la volonté réelle de créer un projet de territoire pérenne. Ce projet va aider le PETR Pays de Sarrebourg à monter en compétences environnementales.

Dès 2021, une fois le plan de gestion finalisé, la priorisation des actions définie et la gouvernance opérationnelle, les actions pourront être réalisées. L'approche par projet permettra de trouver des sources de financement spécifiques à chaque cas et de multiplier les opportunités. Les autorités chargées de la mise en œuvre du plan de gestion seront sollicitées afin d'assurer un minimum d'animation de la réserve de biosphère. Le montant de cette sollicitation, en premier lieu majoritairement assumé par le PETR Pays de Sarrebourg, devra faire l'objet des discussions de 2021.

17.5. Gouvernance

Un schéma de gouvernance (voir Figure 11) a été proposé et retenu lors de l'atelier de concertation du 13 octobre 2020. Il fige la structure globale de cette future gouvernance, sans toutefois fixer les membres des différentes entités, laissant le soin à la concertation de 2021 de le préciser.

a. Le comité de pilotage.

Il sera constitué :

- de représentants des 5 entités administratives du territoire (Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud ; Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg ; Communauté de Communes du Saulnois ; Parc Naturel Régional de Lorraine ; PETR Pays de Sarrebourg) ;
- de représentants des gestionnaires d'espaces des aires centrales (Office National des Forêts, Voies Navigables de France, Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, Département de Moselle) ;
- de représentants de la Région Grand Est et de l'Agence de l'eau ;
- de représentants du comité de gestion de la réserve de biosphère.

Ses rôles seront :

- de valider les propositions du comité de gestion, en s'assurant de leur concordance avec les objectifs fixés par le plan de gestion ;
- de décider des grandes orientations stratégiques pour la réalisation effective du plan de gestion au regard du contexte.

b. Le comité de gestion.

Il sera constitué :

- de représentants des acteurs associatifs et socio-économiques ;

	2020 Phase de concertation Dépôt du dossier de candidature	2021 Construction de la gouvernance et démarrage du plan de gestion	2022 Déroulement des projets du plan de gestion
Chargé de projet MAB <i>temps plein CDD 3 ans</i>	45000	45000	45000
Chargé de mission <i>mi-temps : animation / EEEDD / communication</i>	22500	22500	22500
Stagiaires <i>Master MAB et spontanés</i>	0	500	4000
Frais de mission et de déplacements <i>rencontres annuelles biosphère</i>	4500	4500	4500
Prestations intellectuelles <i>ingénierie de la concertation...</i>	18720	1500	1500
Matériel informatique	880	0	500
Communication <i>imprimables, site internet, réseaux sociaux</i>	2500	27500	7000
Événementiel <i>journée(s) de la réserve de biosphère</i>	0	0	12000
TOTAL GENERAL	94100	101500	97000

Tableau 12. Budget prévisionnel de la réserve de biosphère. Trois phases se succèdent : une première de concertation et de définition de la candidature de 2019 à 2020, une deuxième de structuration de la gouvernance et du plan de gestion, une troisième de lancement effectif des projets

- de représentants d'élus du territoire ;
- de représentants des établissements publics (Office National des Forêts, Voies Navigables de France, Chambre d'Agriculture, Centre Régional de la Propriété Forestière) ;
- de représentants des fédérations départementales agricoles, de chasse, de pêche ;
- de représentants spécifiques de la jeunesse du territoire ;

Ses rôles seront :

- de proposer des projets et actions au comité de pilotage pour réaliser les objectifs du plan de gestion de la réserve de biosphère ;
- de se constituer en groupes de travail thématiques pour émettre des propositions et entretenir une dynamique d'animation entre ces groupes de travail et le comité de gestion ;
- de solliciter le conseil scientifique sur différentes thématiques, afin de répondre aux questionnements et aux enjeux territoriaux ;
- de traduire les propositions de recherche du Conseil Scientifique en actions.

c. Le Conseil Scientifique.

La création d'un conseil scientifique pour la réserve de biosphère se fera en étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional de Lorraine.

Il sera constitué :

- de scientifiques locaux, régionaux ou nationaux sur des thématiques relatives aux enjeux territoriaux ;
- d'experts locaux.
- Il propose des thématiques et des actions au comité de gestion, et répond aux sollicitations de ce dernier.

Ses rôles seront :

- de proposer des thématiques et projets de recherche au comité de gestion permettant de réaliser le plan d'action de la réserve de biosphère ;
- de porter une attention particulière aux thématiques pluridisciplinaires et transversales.

Le comité de pilotage, de gestion et le conseil scientifique devront être composés d'un nombre minimal de personnes pour permettre un fonctionnement optimal.

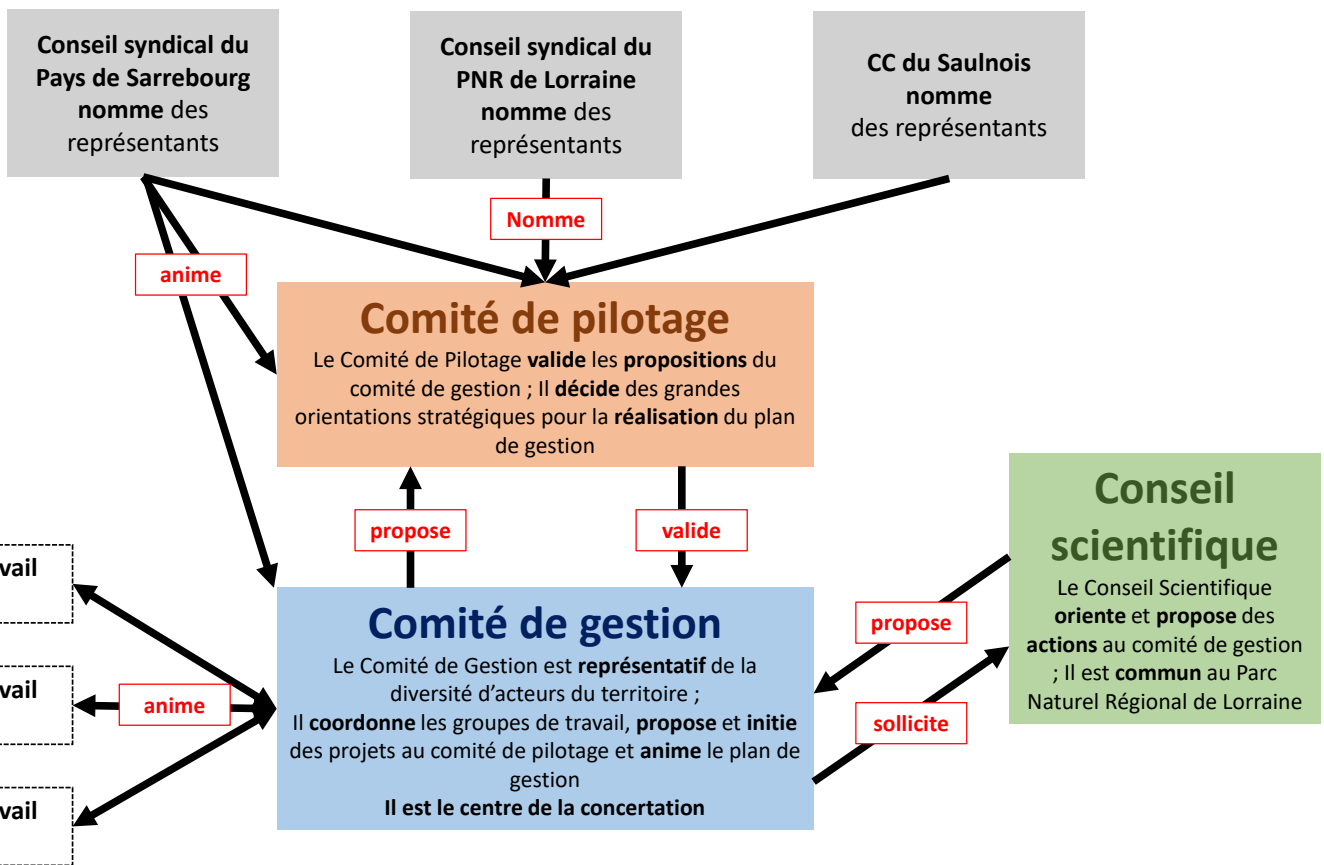


Figure 11. Schéma de gouvernance proposé lors de l'atelier de concertation du 13 octobre 2020, avec les modifications des participants comprises ; en bas à gauche : facilitation et débats autour de la gouvernance ; en bas à droite : exemple de résultats obtenus le matin du 13 octobre et les 16 et 17 septembre concernant le plan de gestion.

17.6. Conclusions

Le bon fonctionnement de la réserve de biosphère s'assurera globalement grâce un travail partenarial de tous les instants, entre les membres des entités de gestion et de pilotage, mais aussi grâce à une communication constante avec la population et les élus.

Le plan de gestion s'assurera grâce à différents indicateurs diagnostiquant la bonne réalisation des objectifs du projet, et une évaluation sera systématiquement effectuée dans 5 ans.

L'aspect Conseil scientifique bénéficiera d'un appui solide du Parc Naturel Régional de Lorraine, ainsi que des autres experts locaux et régionaux, et des populations concernant les projets de recherche relatifs aux changements climatiques ou aux espèces exotiques envahissantes.

L'aspect éducation à l'environnement est une attente réelle des acteurs, et le travail de concertation à déjà porté ses fruits pour la constitution d'un futur réseau, orienté réserve de biosphère.

Les associations (patrimoine naturel ou culturel) joueront un rôle central dans les thématiques de suivi scientifique, d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable et de communication. Les actions entreprises en 2019 et 2020 certifient une volonté d'agir ensemble. Le Conseil de Développement aura la possibilité d'appuyer ce réseau associatif en passe d'être créé, et qui préfigurera peut-être un réseau d'éco-acteurs.

Le territoire peut se targuer d'avoir un contact privilégié avec les agriculteurs, qu'il faudra entretenir. Que cela soit par la porte de l'écotourisme ou de l'agroécologie, les opportunités de développement durable tournées vers le monde agricole profiteront à tout le territoire.

18. AUTRES CLASSEMENTS DU SITE.

(1) Site de la Convention de RAMSAR relative aux zones humides :
« Étang du Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines ».

(2) Zone Atelier du Cnrs :
« Zone Atelier du bassin versant de la Moselle (ZAM) »

19. PIÈCES JUSTIFICATIVES

(1) Carte de l'emplacement et de la zonation de la réserve de biosphère

(2) Carte de la végétation ou de la couverture des sols

(3) Liste de documents juridiques

(4) Liste des plans d'occupation des sols et de gestion / coopération

(5) Listes des espèces

(6) Liste des principales références bibliographiques

(7) Lettres originales d'approbation

(8) Autres documents

- Revue de presse.

- Compte-rendu des ateliers de concertation des 16 et 17 novembre 2020.

- Compte-rendu de l'atelier de concertation du 13 octobre 2020.